

Revigorer le
secteur privé
pour façonner un
avenir meilleur



RAPPORT
ANNUEL
2022

اللَّهُمَّ صَلِّ وَسَلِّمْ وَبَارِكْ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ

Nos activités

Nous finançons des projets qui visent à créer la concurrence, l'esprit d'entreprise, des opportunités d'emploi et le potentiel d'exportation. Nous apportons également des ressources supplémentaires aux projets, en encourageant le développement de la finance islamique, en attirant des co-financiers et en conseillant les gouvernements et les groupes du secteur privé sur la meilleure manière d'établir, développer et moderniser les entreprises privées et les marchés de capitaux. Nos conseils se portent aussi sur les meilleures pratiques de gestion et sur le renforcement du rôle de l'économie de marché.





Table des matières

Message du Président	5		
Message du PDG par intérim	6		
1. A propos de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)	9		
2. La SID en chiffres	13		
Aperçu de la SID en 2022	13		
Bilan de 2022	14		
Faits saillants depuis la création	15		
		3. Nos opérations, activités	19
		Performance: 2022 Highlights	
		Accroître la capacité de production de l'un des plus grands conglomérats industriels du Bangladesh	19
		Soutenir la transition énergétique de l'Ouzbékistan et améliorer son approvisionnement en électricité	20
		Aider les PME à prendre de l'expansion dans un contexte économique difficile	21
		Octroi du financement de l'habitation aux consommateurs	23
		Autres Faits saillants de 2022	24



4. Synergies et partenariats de la SID en 2022	27	8. Annexes	61
Renforcer la coopération internationale	27	Acronymes et abréviations	61
Consultations et ateliers stratégiques	31	Approbations et décaissements depuis la création	62
Récompenses et reconnaissance depuis la création	36	Faits saillants financiers	63
La SID en photos	38	États financiers et rapport de l'auditeur indépendant	64
5. Efficacité du développement	45	Le rapport du Conseil de la Charia du Groupe de la Banque islamique de développement	142
Développements en 2022	45	Remerciements, droits d'auteur et mentions légales	144
Sondage sur l'efficacité du développement de 2022	47		
6. Notre gouvernance	49		
7. Nos pratiques	57		

**FACE À DES DÉFIS MONDIAUX
PARTAGÉS ET DE PLUS EN PLUS
VARIÉS, NOUS COMPRENONS
PLUS QUE JAMAIS LE POUVOIR
DE LA COLLABORATION ET DE LA
COOPÉRATION ENTRE LES
PARTIES PRENANTES.**



Message du Président



Lettre du Président
du Président du
Conseil d'administration
au Président de
l'Assemblée Générale

Au nom d'Allah, Le Tout Clément,
Le Très Miséricordieux,

S.E. M. le Président,

Assemblée générale de la Société islamique pour le développement du secteur privé.

Conformément à l'Accord portant création de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) et à son règlement intérieur, j'ai le plaisir, au nom du Conseil d'administration de la société, d'adresser à l'Assemblée générale le 23ème Rapport annuel de la société pour l'exercice 2022.

Ce rapport présente une vue d'ensemble des opérations de la SID en 2022, y compris ses interventions auprès des entreprises, son impact en matière de développement et sa performance financière. La SID mettra tous ses efforts en œuvre pour satisfaire les ambitions de ses actionnaires.

Veillez agréer, l'assurance de ma très haute considération.

Dr. Muhammad Al Jasser

Président, Conseil d'administration,
Société islamique pour le développement
du secteur privé

Message du PDG par intérim



Au nom d'Allah, Le Tout Clément, Le Très Miséricordieux,

J'ai l'honneur et le privilège de présenter le Rapport Annuel de la SID pour l'exercice 2022.

En dépit des différentes difficultés rencontrées durant l'année 2022, la SID a continué à soutenir ses parties prenantes en les aidant à faire face à une autre année d'incertitude découlant de la pandémie COVID - 19, ainsi qu'à d'autres problèmes comme le resserrement des conditions financières, l'aggravation de l'inflation et les conflits géopolitiques. Nous avons continué

d'innover et, ce faisant, nous avons redéfini les facteurs de valeur pour mieux répondre aux besoins critiques de nos pays membres et aider les petites entreprises à progresser et à croître. Au cours de cette année, nous avons réaligné les activités de la SID avec son mandat et réorganisé son portefeuille en mettant l'accent sur les secteurs clés de croissance dans nos régions d'exploitation tout en répondant aux diverses tendances du marché.

Nos efforts ont été fructueux puisqu'on a pu réaliser des performances sur le plan opérationnel manifestés par le taux d'approbation et de décaissement entrepris en 2022. Les approbations de la SID ont atteint 525,83 millions USD et ses décaissements ont été de 310,53 millions USD. Cela traduit l'engagement de la SID à financer des projets et des entreprises du secteur privé dans les secteurs économiques qui aident à relever des défis clés comme la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie. Parallèlement, notre approche a également contribué à bâtir des secteurs industriels concurrentiels à l'échelle internationale et à créer un grand nombre de nouveaux emplois. Par conséquent, les approbations cumulées de la SID depuis sa création ont atteint 7,61 milliards USD et ses décaissements cumulés ont dépassé 4,07 milliards USD. Ces chiffres illustrent clairement que la SID est sur le bon chemin dans son engagement à développer le secteur privé dans ses pays membres.

Face à des défis mondiaux partagés et de plus en plus variés, nous comprenons plus que jamais le pouvoir de la collaboration et de la coopération entre les parties prenantes. En 2022, nous avons renforcé nos engagements et entrepris d'importantes synergies commerciales avec des partenaires et institutions multilatéraux similaires. Cela comprend, par exemple, un accord de lignes de financement pour l'Afrique et l'Asie avec le Fonds arabe pour le développement économique et social (Fonds arabe)

EN 2022, NOUS AVONS RENFORCÉ NOS ENGAGEMENTS ET ENTREPRIS D'IMPORTANTES SYNERGIES COMMERCIALES AVEC DES PARTENAIRES ET INSTITUTIONS MULTILATÉRAUX SIMILAIRES.

et un accord avec la Société financière africaine (AFC) sur le partage et le cofinancement de projets identifiés. Nous avons également organisé de nombreux ateliers et sessions pour le partage des connaissances et pour explorer les possibilités de coopération renforcée avec des institutions telles que la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB), la société britannique pour l'Investissement International (BII), La Société financière internationale (SFI) et la banque du commerce et du Développement (TDB).

Nous préoccupons toujours de nos clients et nos communautés en les aidant à progresser dans leur transition vers une économie durable, en dépit de leur position actuelle, et de régler leurs principaux problèmes. Dans cette optique, nous avons pris des mesures plus audacieuses en mettant l'accent sur la durabilité afin de favoriser le changement collectif. Les derniers résultats du sondage annuel sur l'efficacité du développement ont révélé que les clients et partenaires de la SID ont largement contribué aux ODD. Au total, 2156 PME ont bénéficié des activités de financement de la SID, pour un montant total de 172.2 millions USD. Nous avons également contribué à promouvoir l'industrie de la finance islamique, via nos interventions qui ont abouti à attirer 74.524 nouveaux clients de la finance islamique. Nos projets et nos investissements ont aussi renforcé la croissance de l'emploi, en soutenant 86.358 emplois et en créant 15.464 nouveaux emplois. En outre, nous avons été actifs dans le développement communautaire en contribuant à un total de 6.6 millions USD dans des programmes qui visent à améliorer la vie des citoyens dans les pays membres, en se concentrant sur l'amélioration de leurs conditions sociales, économiques et environnementales.

Je suis honoré d'exercer mes fonctions en tant que Président-Directeur Général par intérim de la SID. Je tiens à préciser que, depuis ma nomination, j'ai concentré mes efforts sur l'amélioration de la prestation des services et la stabilité opérationnel de la SID. Je demeurerai vigilant et déterminé à faire progresser notre plan d'amélioration des activités, qui comprend le renforcement de nos facteurs de valeur, de notre Personnel et de notre organisation, la transformation de notre façon de travailler et l'établissement de bases pour garantir la croissance, ainsi qu'entreprendre plus d'opérations et réaliser plus de projets au profit de nos pays membres. J'aimerais saisir cette occasion pour souligner la contribution de l'ancien Président-Directeur Général de la SID, M. Ayman Sejiny, qui a quitté la SID à la mi-2022, après avoir joué un rôle essentiel dans la performance de la SID, étant donné la myriade de difficultés rencontrées, en particulier durant la flambée de la pandémie. Je tiens aussi à remercier les membres du Conseil d'Administration et notre équipe de la Haute Direction. Merci pour votre abnégation et votre soutien inébranlables qui nous ont permis de prospérer et de progresser vers de plus hauts sommets. A toute la famille de la SID : vous êtes notre plus grand atout, je vous remercie pour votre travail acharné et votre dévouement en vue d'atteindre l'excellence organisationnelle.

Je vous souhaite tout le succès possible et méritoire pour l'année à venir, Incha'a Allah.

Ing. Hani Salem Sonbol



Président-Directeur Général par intérim
Société islamique pour le développement
du secteur privé

1





1. A propos de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) est une organisation multilatérale affiliée au Groupe de la Banque islamique du développement (Groupe de la BID).

Son capital autorisé s'élève à 4 milliards USD dont 2 milliards sont disponibles pour la souscription. Ses actionnaires comprennent la BID, 55 pays membres et 5 institutions financières publiques. La SID, dont le siège social est basé à Djeddah, a été créée par le Conseil des Gouverneurs de la BID lors de sa 24^e réunion annuelle qui s'est tenue à Djeddah en Rajab 1420H (novembre 1999G).

Tout en maintenant son rôle important visant la promotion d'une croissance inclusive et dynamique, la SID a toujours considéré le développement du secteur privé en tant que son objectif principal depuis sa création en novembre 1999. A cet égard, la SID a pour mission de compléter le rôle de la banque islamique

de développement à travers le développement et la promotion du secteur privé en tant que locomotive de la croissance économique et la prospérité, dans une vision d'être une institution financière multilatérale islamique de premier plan.

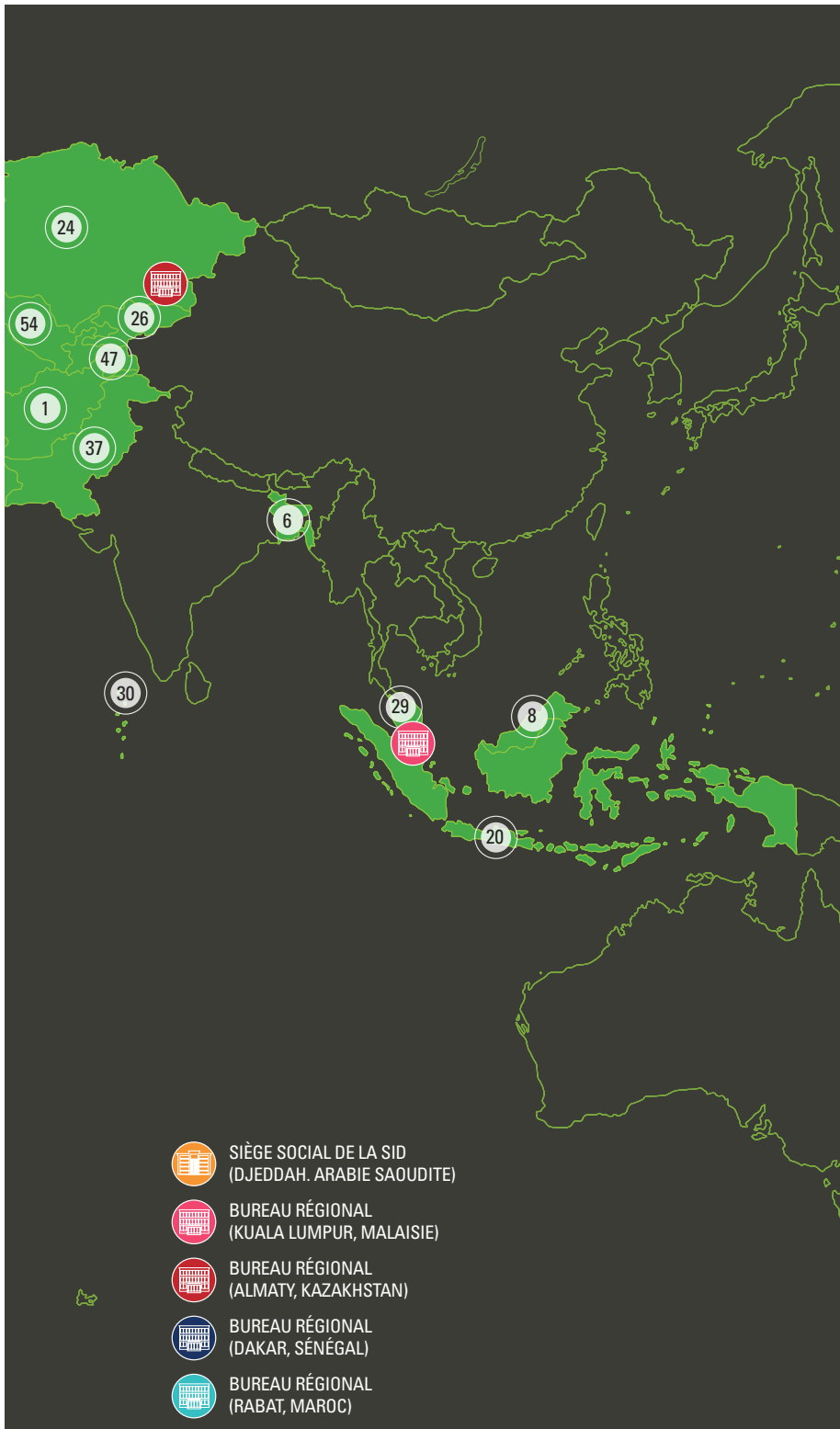
Les objectifs de la SID en tant que branche du secteur privé du groupe de la Banque islamique de développement (BID), et conformément aux principes de la charia, comprennent : i) L'identification des opportunités et des initiatives dans le secteur privé qui pourraient fonctionner comme moteurs de croissance, ii) La fourniture d'une large gamme de produits et services financiers productifs pour le développement du secteur privé, iii) La mobilisation des ressources supplémentaires pour le secteur privé dans les pays membres, et iv) l'encouragement du développement des marchés financiers et des capitaux islamiques.





Pays membres de la SID

- | | |
|------------------|-------------------------|
| 1 Afghanistan | 30 Maldives |
| 2 Albanie | 31 Mali |
| 3 Algérie | 32 Mauritanie |
| 4 Azerbaïdjan | 33 Maroc |
| 5 Bahreïn | 34 Mozambique |
| 6 Bangladesh | 35 Niger |
| 7 Béni | 36 Nigéria |
| 8 Brunei | 37 Pakistan |
| 9 Burkina Faso | 38 Palestine |
| 10 Cameroun | 39 Qatar |
| 11 Tchad | 40 Arabie Saoudite |
| 12 Comores | 41 Sénégal |
| 13 Côte d'Ivoire | 42 Sierra Leone |
| 14 Djibouti | 43 Somalie |
| 15 Égypte | 44 Soudan |
| 16 Gabon | 45 Suriname |
| 17 Gambie | 46 Syrie |
| 18 Guinée | 47 Tadjikistan |
| 19 Guinée Bissau | 48 République togolaise |
| 20 Indonésie | 49 Tunisie |
| 21 Iran | 50 Turquie |
| 22 Iraq | 51 Turkménistan |
| 23 Jordanie | 52 Emirats Arabes Unis |
| 24 Kazakhstan | 53 Ouganda |
| 25 Koweït | 54 Ouzbékistan |
| 26 Kirgystan | 55 Yémen |
| 27 Liban | |
| 28 Libye | |
| 29 Malaisie | |



Disclaimer: les frontières ou les noms de pays utilisés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la SID. Toutes les cartes sont à titre indicatif et n'impliquent pas l'expression d'une opinion de la SID concernant le statut juridique de tout pays ou territoire ou concernant la délimitation des frontières.



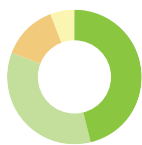
2. La SID en chiffres

2.1 Aperçu de la SID en 2022



Approbations par produit

- **Ligne de financement**
347.91 millions USD
- **Financement à terme**
177.92 millions USD



Approbations par région

- **Afrique subsaharienne:**
46.20%
- **Europe et Asie centrale:** 34.79%
- **Asie:** 13.31%
- **Moyen-Orient et Afrique du Nord:** 5.71%



Approbations par secteur

- **Finances:** 71.87%
15 projets
- **Energie:** 18.62%
2 projets
- **Industrie et mines:** 9.51%
2 projets

USD 525.83

Millions USD d'approbations

71.87%

investis dans le secteur financier avec les MPME comme bénéficiaires finaux

1

projet régional

9

pays couverts

Bangladesh	Arabie saoudite
Cameroun	Sénégal
Côte d'Ivoire	Turquie
Mali	Ouzbékistan
Nigeria	

19

projets approuvés

Remarque : Dans la section suivante, la somme des pourcentages ne correspond pas toujours à 100,0 % en raison des différences d'arrondissement.

2.2 Bilan de 2022

Compte tenu de son importance dans la création d'emplois, la libération du potentiel d'exportation et la stimulation d'une croissance durable, le développement du secteur privé a été l'objectif principal de la SID depuis sa création.

Le total des approbations pour 2022 s'est élevé à 525,83 millions USD, soit plus que le double réalisé en 2021 (243,60 millions USD). La plupart de ces approbations ont été allouées aux lignes de financement que la SID avait accordé aux institutions financières partenaires pour financer des projets répondant à des défis mondiaux clés tels que l'accès à l'énergie et la sécurité alimentaire. Les lignes de financement ont représenté 66,16 % des approbations, suivies par le financement à terme (33,84 %), soutenus par une approche réalignée pour assurer une synergie entre le modèle du business de la SID et le financement de crédit.

En matière d'allocation sectorielle, 71,87% des nouvelles approbations pour cette année étaient destinées au secteur financier, suivi par l'énergie (18,62%) et l'industrie et l'exploitation minière (9,51%). En matière de répartition régionale, 46,20% des approbations de projets ont été attribuées à la région de l'Afrique subsaharienne, suivie par l'Europe et l'Asie centrale (34,79%), l'Asie (13,31%) et le Moyen-Orient et Afrique du Nord (5,71%).

En ce qui concerne les décaissements, la distribution totale pour l'année s'était élevée à 310,53 millions USDD (2021: 208,71 millions USD) et a été principalement destinée aux secteurs à fort impact tels que la finance (80,23 %), l'industrie et l'exploitation minière (15,78%), le transport (3,22 %) et l'énergie (0,77 %). Globalement, le ratio décaissement/approbation s'est établi à 54,88% (2021: 85,68%).

FIGURE 2.1

APPROBATIONS PAR PRODUIT 2022

- LIGNE DE FINANCEMENT **66.16%**
- FINANCEMENT À TERME **33.84%**

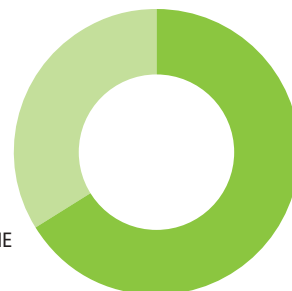


FIGURE 2.2

APPROBATIONS PAR RÉGION 2022

- AFRIQUE SUBSAHARIENNE **46.20%**
- EUROPE ET ASIE CENTRALE **34.79%**
- ASIE **13.31%**
- MENA **5.71%**

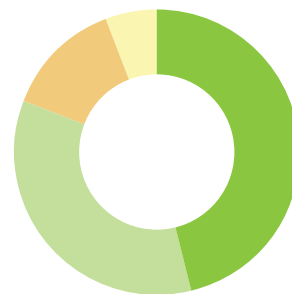
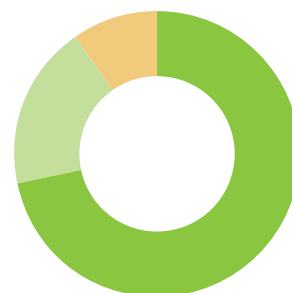


FIGURE 2.3

ALLOCATION SECTORIELLE DES APPROBATIONS 2022

- FINANCE **71.87%**
- ENERGIE **18.62%**
- INDUSTRIE ET MINES **9.51%**



LE TOTAL DES APPROBATIONS POUR 2022 S'EST ÉLEVÉ À 525,83 MILLIONS USD, SOIT PLUS QUE LE DOUBLE RÉALISÉ EN 2021 (243,60 MILLIONS USD).

FIGURE 2.4

ALLOCATION SECTORIELLE DES DÉCAISSEMENTS 2022

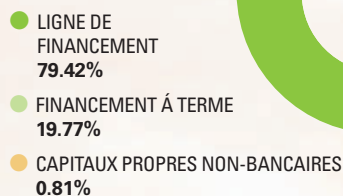
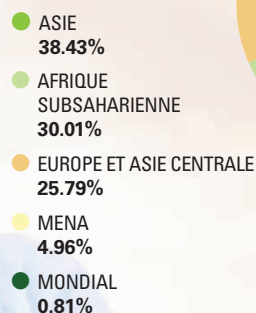


FIGURE 2.5

DÉCAISSEMENTS PAR RÉGION 2022



2.3 Faits saillants depuis la création

Depuis sa création, la SID a approuvé plus de 7,61 milliards USD et a décaissé plus de 4,07 milliards USD pour le développement du secteur privé dans ses pays membres.

Depuis sa création en 1999, la SID a approuvé 524 projets pour une valeur dépassant 7,61 milliards USD. Les approbations de la SID ont couvert plusieurs secteurs, notamment la finance, les infrastructures, l'agriculture, la fabrication et l'énergie, avec des opérations d'investissement présentes dans 50 pays membres.

Nos approbations comprennent:

- 130 projets de lignes de financement évalués à 3,39 milliards USD
- 233 projets de financement à terme évalués à 2,63 milliards USD
- 146 projets de capitaux propres évalués à 1,06 milliards USD
- 15 projets du Fonds évalués à 532,85 millions USD

A ce jour, 79.13% des approbations ont été allouées au financement par crédit (financement à terme et lignes de financement), suivis de 13,87% destinées aux capitaux propres (capitaux propres institutionnels et capitaux propres des entreprises) et les 7,00% restants aux fonds.

La plus grande part des approbations a été allouée au secteur financier (hors fonds) qui est l'intermédiation du financement des PME avec 52,63% des approbations brutes à ce jour (plus de 4.00 milliards USD). Le secteur industriel et minier occupe la deuxième place (18,21%) avec une valeur

FIGURE 2.6

TOTAL DES APPROBATIONS PAR PRODUIT DEPUIS LA CRÉATION

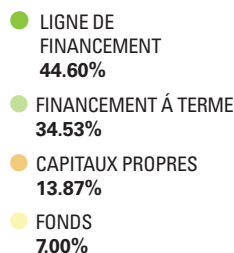
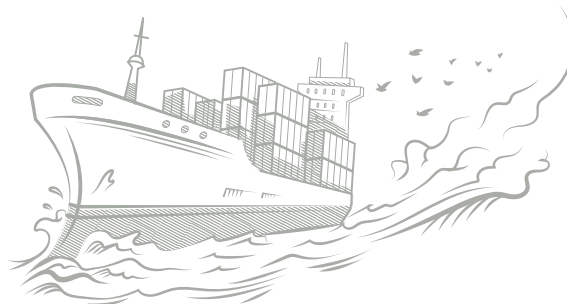
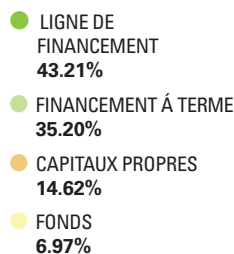


FIGURE 2.7

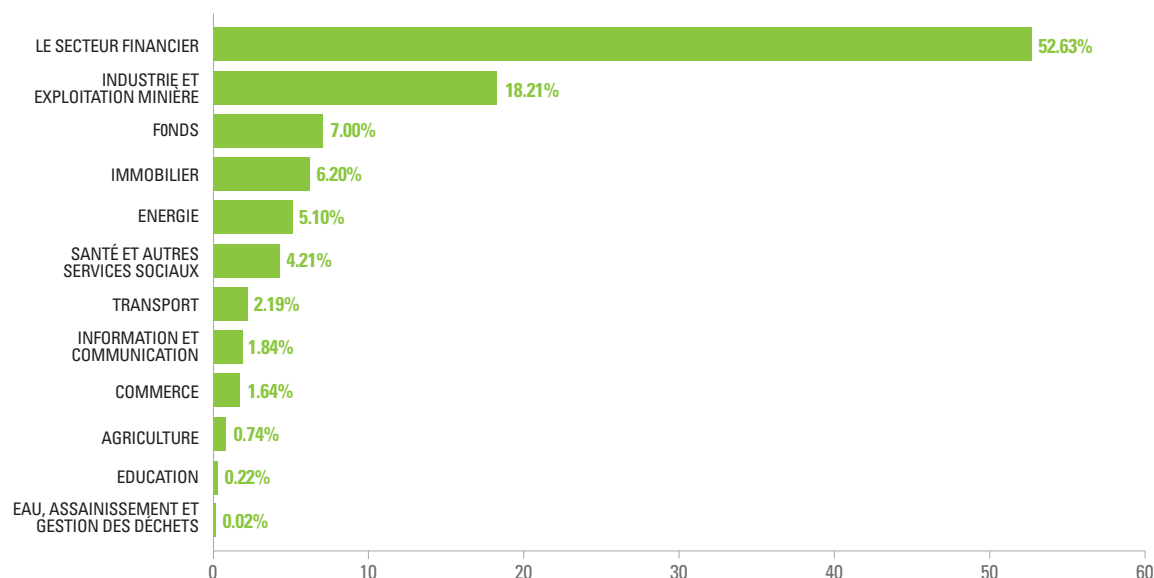
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS PAR SECTEUR DEPUIS LA CRÉATION



DEPUIS SA CRÉATION EN 1999, LA SID A APPROUVÉ 524 PROJETS POUR UNE VALEUR DÉPASSANT 7,61 MILLIARDS USD.

FIGURE 2.8

TOTAL DES APPROBATIONS PAR SECTEUR DEPUIS LA CRÉATION



de 1,39 milliard USD, suivis par les fonds avec 7,00%, puis l'énergie, l'immobilier, la santé et autres services sociaux, le transport, l'information et la communication, le commerce avec 21,18%. Les 74,38 millions USD restants (0,98%) furent alloués aux secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de l'eau, assainissement et la gestion des déchets.

Nos approbations reflètent également notre vaste portée géographique. A ce titre, à la fin de 2022, les opérations d'investissement de la SID couvraient 50 pays membres, en plus d'un certain nombre de projets régionaux et mondiaux couvrant plusieurs économies. La région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) a eu 27,71% des approbations brutes, suivie de l'Europe et de l'Asie centrale avec 21,76%, de l'Afrique

subsaharienne avec 20,08%, et de l'Asie avec 15,32%. La part des projets régionaux / mondiaux couvrant plusieurs pays dans différentes régions représentaient 15,13% des approbations brutes.

La SID a décaissé plus de 4,00 milliards USD depuis sa création. Les décaissements varient selon le produit, avec les lignes de financement et les projets de financement à terme s'adjudant la plus grande part (43,21% et 35,20%, respectivement). Les opérations des capitaux propres ont représenté 14,62%, suivies par les fonds avec 6,97%.



3. Nos opérations, activités et performances: Faits saillants de 2022

En 2022, le travail de la SID ne s'était pas seulement limité à aider les PME à se développer et à innover, mais il a aussi contribué à améliorer la sécurité énergétique et alimentaire dans les pays membres tout en répondant à la demande croissante de logements et aux efforts de la relance post-COVID-19 des pays membres.

3.1 Accroître la capacité de production de l'un des plus grands conglomérats industriels du Bangladesh

En 2022, la SID a accordé un financement de 22,50 millions d'euros sous forme d'Ijarah à Abul Khair Strips Processing Limited (AKSPL), une filiale du Groupe Abul Khair au Bangladesh, qui est l'un des plus grands conglomérats du Bangladesh, solidement implanté dans les segments de marché de l'acier, du ciment, de la céramique et des biens de consommation à rotation rapide (FMCG). Le Groupe est actuellement le leader du marché des produits sidérurgiques et cimentiers au Bangladesh. L'AKSPL, bénéficiaire du financement de la SID, fabrique des produits intermédiaires nécessaires à la couverture et à la clôture des zones rurales et industrielles. Le financement de la SID a permis à AKSPL d'élargir sa capacité de 305.000 tonnes métriques (MT) à 505.000 MT et d'ajouter de nouveaux produits à son portefeuille en achetant des équipements auprès du groupe italien Danieli, l'un des fabricants d'équipements en acier les plus renommés au monde.

Le projet a eu un très fort impact sur le développement en matière de création d'emplois, de transfert de

EN PLUS DE SON OBJECTIF PRINCIPAL DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ, LE PROJET REMPLIRA ÉGALEMENT UN RÔLE STRATÉGIQUE POUR LA STABILITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE L'OUZBÉKISTAN.

technologie et d'amélioration des capacités locales. Le nombre total d'emplois générés par ce nouveau projet est estimé à 800 postes. Le projet a été mis en œuvre par des ingénieurs internes au sein du groupe Abul Khair avec l'aide du fournisseur d'équipement. Par le biais de l'ajout de nouvelles unités de production, la société a pu améliorer la qualité de ses produits existants et augmenter l'offre de produits pour ses clients du monde entier.

Le Groupe Abul Khair est un client de la SID ayant auparavant bénéficié d'un financement de 25,00 millions USD pour la construction d'une usine de production de billettes d'acier avec une capacité de production de 1 million de MT par an pour Abul Khair Steel Melting Limited (AKSML). L'entreprise est aujourd'hui la plus grande usine de production de billettes d'acier au Bangladesh. La facilité de la SID a été entièrement remboursée et l'usine est maintenant pleinement opérationnelle et prévoit d'élargir ses capacités.

3.2 Soutenir la transition énergétique de l'Ouzbékistan et améliorer son approvisionnement en électricité

Stone City Energy B.V. (l'«investisseur» ou le «sponsor fondateur») a été créé en 2019 pour aider l'Ouzbékistan à accroître son efficacité énergétique et sa production électrique, ainsi qu'à renforcer la sécurité énergétique du pays. Cet objectif devrait être atteint par le développement d'une centrale électrique à turbine à gaz à cycle combiné (CCGT) de 1.560 MW (le «projet») qui sera située dans la région de Surkhandarya en Ouzbékistan. A la suite d'une série de négociations, SCE-Quvvat LLC (la «société gestionnaire du projet») a été créée en mars 2021 et l'accord d'achat d'électricité



(PPA) ainsi que l'accord d'investissement (IA) ont été signés entre la société et les entités Gouvernementales et Ministères Ouzbeks concernés en avril 2021. Depuis lors, Stone City Energy B.V., le sponsor fondateur de la société, a fait appel à des acteurs internationaux du marché de l'énergie en tant que partenaires pour développer le projet.

Le coût du projet de la centrale CCGT est estimé à 1,30 milliard d'euros qui sera financé sur un ratio dette de premier rang sur capitaux propres de 80:20. Les bailleurs des dettes de premier rang sont : (i) des prêteurs couverts par des agences de crédit à l'exportation et (ii) des institutions de financement du développement (IFD). A ce jour, la SID et la BID ont confirmé leur participation. La Société Générale (Soc Gen) et KfW-Ipex bénéficieront respectivement d'Euler Hermes et de Credendo, les agences de crédit à l'exportation Allemande et Belge. La participation de la SID sera structurée comme un mécanisme d'approvisionnement (istisna'a) et de bail à terme (ijarah).

Le projet est actuellement développé dans le cadre d'une structure (Construction– possession-exploitation-Transfert) et bénéficiera d'un accord d'achat d'électricité (PPA) à long terme avec la National Grid Company of Uzbekistan (NEGU). Il s'agit d'équipements et de technologies de pointe provenant de fournisseurs renommés qui permettront d'atteindre une excellente efficacité thermique, des coûts de production compétitifs et de faibles émissions.

Compte tenu de la forte croissance du PIB du pays ainsi que de son parc vieillissant de centrales thermiques, l'investissement dans des projets CCGT modernes est l'une des stratégies clés de l'Ouzbékistan. Le remplacement des anciennes centrales électriques au gaz existantes par de nouvelles centrales CCGT efficaces au cours de la première moitié de cette décennie sera une étape importante tout en étant conforme à l'objectif de l'Ouzbékistan d'atteindre un secteur de l'électricité sans carbone d'ici l'an 2050. En plus de son objectif

principal de production d'électricité, le projet remplira également un rôle stratégique pour la stabilité du réseau électrique de l'Ouzbékistan.

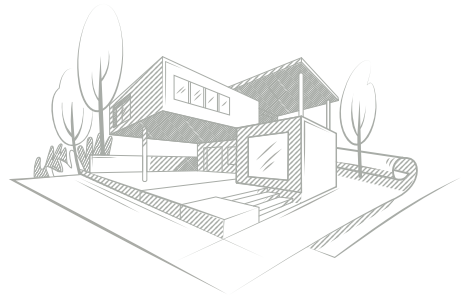
3.3 Aider les PME à se développer dans des environnements économiques difficiles

Aider les PME à prospérer après la pandémie

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont essentielles à la croissance économique, à la compétitivité et à la création d'emplois. Grâce à leur nature innovante et chercheuse d'opportunités, la viabilité des PME sera essentielle à toute reprise d'activité post-crise. A cette fin, les PME doivent être soutenues avec un grand focus sur le renforcement de la durabilité et de la résilience pour leur permettre de contribuer davantage à une reprise économique post pandémie.

Avec l'extinction de Covid – 19, la demande a fortement rebondi sur les marchés nationaux et étrangers. Malgré cela, les PME sont toujours confrontées à plusieurs défis, en raison de la guerre en Ukraine, des blocages récurrents en Chine et de la hausse de l'inflation. Défis découlant de problèmes tels que les pénuries de main-d'œuvre, la hausse des coûts des matières premières, les ruptures d'approvisionnement, la difficulté à obtenir des prêts et, dernièrement, des coûts d'emprunt plus élevés.

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) SONT ESSENTIELLES À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, À LA COMPÉTITIVITÉ ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS.



Intervention de la SID

Le manque de formes de financement appropriées a longtemps été un obstacle pour les PME et les a empêché d'atteindre leur plein potentiel, avec des degrés divers de sévérité des contraintes de financement selon les pays membres. Les PME informelles en particulier ne sont pas bien servies par les institutions financières. Des déficits de capital existent également pour les entreprises innovantes et

axées sur la croissance, ainsi que pour les entreprises moyennes qui cherchent à investir et à se développer et les PME qui projettent d'entreprendre des investissements verts.

En 2022, la SID a continué de se concentrer sur l'octroi des lignes de financement aux institutions financières partenaires dans ses régions d'opérations afin de soutenir les PME. Ceci comprend:



La SID et Agrobank signent un accord de ligne de financement conforme à la charia de 25,00 millions USD pour soutenir les PME en Ouzbékistan.

Afrique subsaharienne (192,9 millions USD)

- i) 26,50 millions USD pour la Banque Islamique du Sénégal (BIS) (Sénégal)
- ii) 25,00 millions USD pour Banque Malienne de Solidarité (Mali)
- iii) 15,00 millions USD pour Afriland First Bank (Cameroun)
- iv) 31,40 millions USD pour Coris Bank International (Côte d'Ivoire)
- v) 25,00 millions USD pour Wema Bank (Nigéria)
- vi) 20,00 millions USD pour Coronation Merchant Bank
- vii) 50,00 millions USD pour Afreximbank (régional)

Europe et Asie Centrale (135,00 millions USD)

- i) 20,00 millions USD pour Trust Bank (Ouzbékistan)
- ii) 20,00 millions USD pour Orient Finans Bank (Ouzbékistan)
- iii) 25,00 millions USD pour Turonbank (Ouzbékistan)
- iv) 30,00 millions USD pour Aloqabank (Ouzbékistan)
- v) 15,00 millions USD pour Uzbek Leasing International (Ouzbékistan)
- vi) 25,00 millions USD pour Agrobank (Ouzbékistan)

Asie (20,0 millions USD)

- i) 20,00 millions USD pour Mutual Trust Bank (Bangladesh)



La SID et Trustbank signent un accord de ligne de financement conforme à la charia de 20,00 millions USD.

LE GOUVERNEMENT SAOUDIEN VISE À AUGMENTER LA CONTRIBUTION DE L'IMMOBILIER AU PIB DU PAYS À 10% ET À PORTER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DES CITOYENS SAOUDIENS À 70% D'ICI L'AN 2030.



3.4 Octroi du financement de l'habitation aux consommateurs

Conformément au Programme national de transformation (Vision 2030), le Gouvernement Saoudien vise à augmenter la contribution de l'immobilier au PIB du pays à 10% et à porter l'accession à la propriété des citoyens saoudiens à 70% d'ici l'an 2030. Pour y parvenir, diverses mesures ont été lancées, telles que l'incitation des promoteurs et la construction de projets de logements abordables. L'accent mis par le gouvernement saoudien sur le secteur immobilier, dans le cadre du processus de diversification de l'économie, devrait stimuler le marché de logement au cours des prochaines années. Par conséquent, la SID a accordé 30,00 millions USD de mourabaha en marchandises à la société Saoudienne, Bidaya Home Finance (BHF) pour le financement de son portefeuille de prêts hypothécaires

et le refinancement de sa dette existante. L'impact du projet sur le développement est important et comprend i) L'aider à l'Arabie saoudite afin de mieux répondre à sa demande croissante de logements, et b) l'octroi d'un financement à BHF pour améliorer son portefeuille et encourager l'accession à la propriété en Arabie saoudite. Le projet contribuera à quatre ODD : ODD# 8 (Travail décent et croissance économique), ODD# 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD# 11 (Villes et communautés durables) et ODD# 17 (Partenariat pour les objectifs).

LA SID, EN COLLABORATION AVEC REFINITIV, A PUBLIÉ LE RAPPORT IFDI 2022



3.5 Autres Faits saillants de 2022

La SID maintient une cote de crédit solide et des perspectives stables, selon Moody's et Fitch

Moody's Investors Service a récemment confirmé la note d'émetteur A2 de la Société islamique pour le développement du secteur privé (La SID) avec une perspective stable, citant des risques équilibrés s'agissant de volet du crédit et une position de liquidité solide par rapport à des pairs notés de manière similaire. Fitch Ratings a également réaffirmé la note de défaut émetteur (IDR) à long terme de la SID à « A+ », indiquant une solide solvabilité. Ces notations reflètent la stabilité financière et la solvabilité de la SID.

L'initiative «BRAVE Women Yemen 2.0 » de la SID approuvée par le Secrétariat We-Fi

Le Secrétariat de l'Initiative de financement des femmes entrepreneurs (We-Fi) a approuvé la proposition du projet « BRAVE Women Yemen 2.0 Financement mixte », préparée par la SID avec une demande de financement de 5,5 millions USD. Cette nouvelle initiative, la première du genre au Yémen, introduira de nouveaux éléments dans le programme BRAVE Women existant et soutiendra un plus grand nombre de femmes entrepreneuses dans le pays. Le programme BRAVE Women, qui est déjà en cours au Yémen, au Nigeria et au Burkina Faso, vise à renforcer la résilience des PME détenues ou dirigées par des femmes (WSME) dans des contextes fragiles et s'efforce d'accroître leurs opportunités de croissance commerciale grâce au renforcement des capacités et au financement.

La SID et Refinitiv publient un rapport sur la finance islamique et l'évolution du paysage de la technologie et de la société

La SID et le fournisseur de données et d'infrastructures financières Refinitiv ont lancé conjointement un rapport sur l'interaction de la technologie et de la société et

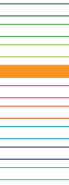
sur le potentiel de la finance islamique pour relever les défis posés par ces tendances. Le rapport, qui met en évidence l'interdépendance entre la technologie et la société, identifie les opportunités et les solutions ancrées dans la finance islamique qui ont le plus de capacité pour relever les défis auxquels nous pouvons être confrontés. Il examine également le potentiel de la finance islamique pour mener la métamorphose du marché en réponse à ces tendances.

La SID et Refinitiv publient le rapport 2022 de l'indicateur de développement de la finance islamique (IFDI) sur l'état de l'industrie de la finance islamique.

La SID, en collaboration avec Refinitiv, a publié le rapport IFDI 2022 présentant le développement global du secteur de la finance islamique. Le rapport est un guide sur l'état de l'industrie mondiale de la finance islamique qui évalue les pays en termes de connaissances, de gouvernance, de responsabilité sociale des entreprises et de paramètres de sensibilisation.

La SID publie la première édition de la série des rapports d'entrée sur le marché des technologies financières

En 2022, la SID a publié la première édition de sa série de rapports d'entrée sur le marché des technologies financières (FinTech), axée sur l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine et la Turquie. Le rapport est disponible sur le site Web de la SID et vise à donner un aperçu du potentiel de développement et de croissance de l'industrie FinTech dans ces pays. La série est destinée à être une ressource pour ceux qui cherchent à entrer ou à se développer sur le marché FinTech dans les pays membres.



LE PROGRAMME BRAVE WOMEN, QUI EST DÉJÀ EN COURS AU YÉMEN, AU NIGERIA ET AU BURKINA FASO, VISE À RENFORCER LA RÉSILIENCE DES PME DÉTENUES OU DIRIGÉES PAR DES FEMMES (WSME).





4. Synergies et partenariats de la SID

La SID collabore avec de nombreux intervenants dans le but d'accroître le rôle du secteur privé dans la résolution des défis de développement mondial.

4.1 Renforcer la coopération internationale

Les pays membres du Groupe de la BID, ainsi qu'un nombre important d'autres pays, continuent de faire face à des défis de développement tels que l'insécurité alimentaire, le changement climatique, la pauvreté, l'inégalité entre les sexes et la dissemblance économique, qui s'intensifient à des niveaux sans précédent. Ces défis complexes et interdépendants ont un impact négatif sur la vie des plus pauvres, en particulier dans les pays en développement, et appellent à une action immédiate et collective avec les partenaires mondiaux pour y remédier.

A la SID, nous croyons que des partenariats multilatéraux efficaces et un engagement solide avec les collectivités et les intervenants pertinents sont essentiels à la réalisation du développement durable. A cet égard, le secteur privé – avec ses capacités d'innovation et son savoir-faire technologique, en plus de ses contributions en matière de financement et d'investissement – joue un rôle de plus en plus stratégique dans la fourniture de solutions qui peuvent changer le monde.

En 2022, la SID a tiré profit de son réseau établi de partenariats qui comprend des banques multilatérales de développement, des institutions de financement du développement, des fonds souverains, des institutions financières, des banques centrales et des conseillers techniques. Le développement du secteur privé à travers la fourniture de solutions de financement et la contribution aux ODD, est l'une des priorités clés pour la SID. Tout au long de 2022, elle a identifié plusieurs partenaires ayant des mandats et des objectifs similaires et a établi des partenariats stratégiques et des formes de collaboration qui nous aideront à réaliser des synergies durables.

L'année 2022 a été une année réussie pour le CCT, en termes d'engagements, de pipeline de transactions partagées et d'approbations.

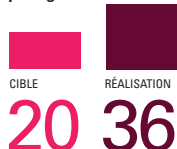
Montant total des transactions partagées



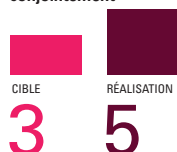
Montant de la couverture d'assurance pour les projets conjoints



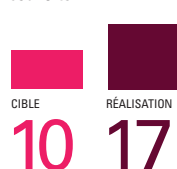
Nombre de transactions et d'engagements partagés



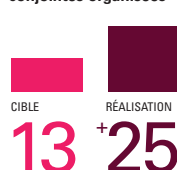
Les transactions Soukook entreprises conjointement



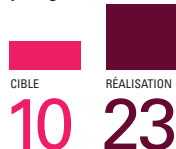
Nombre de pays couverts



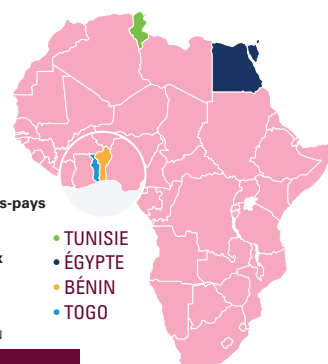
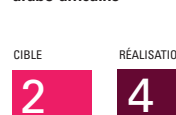
Nombre de réunions conjointes organisées



Nombre de transactions de ligne de financement partagées



Nombre de programmes-pays (PP) élaborés dans le cadre de Programme des ponts commerciaux arabo-africains

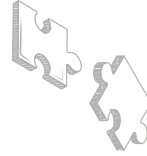


Comité de Coordination Technique (CCT) et ses réalisations à ce jour.

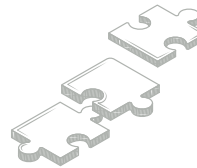
La SID travaille en étroite collaboration avec des entités du Groupe de la BID, à savoir la SIFC et la SIACE, pour favoriser davantage des partenariats et une coopération intra-Groupe. Cela a été réalisé grâce à des réunions régulières du CCT et des réunions des PDG des entités concernées. En 2022, la SID, la SIFC et la SIACE ont convenu de mettre en œuvre des indicateurs communs de performance clés (KPI) afin de stimuler des engagements plus forts et un volume accru d'activités de cofinancement entre les entités du Groupe, à savoir la SID, la SIFC et la SIACE.

Amélioration de la synergie du groupe de la BID: «Une banque, un groupe, un objectif»

La synergie du groupe a été reconnue comme un domaine nécessitant une plus grande attention et comme un principe directeur essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie décennale 2016-25 (10 ans) de la Banque. Tout au long de 2022, la SID a activement participé à la Réunion de l'équipe de coordination exécutive du groupe et l'équipe de facilitation de la synergie du groupe pour rédiger, examiner et mettre en œuvre le programme d'amélioration de la synergie du groupe de la Banque islamique de développement.



EN 2022, LA SID A PARTICIPÉ AUX RÉUNIONS MENSUELLES DU GT3 ET A PARTAGÉ DES RAPPORTS MENSUELS SUR LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE COORDINATION ET RÉALISATIONS LIÉES À LA RÉPONSE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MENÉE AVEC LES IFD ET LES IFI PARTENAIRES.



3 Partenariats du Groupe de travail de la BID (GT3).

La SID a travaillé en étroite collaboration avec la BID, la SIFC et la SIACE pour accroître les efforts de collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD), les institutions de financement du développement (IFD), les fonds souverains (FSD), les agences de développement (AD) et les institutions financières internationales (IFI). En 2022, la SID a participé aux réunions mensuelles du GT3 et a partagé des rapports mensuels sur les principales activités de coordination et réalisations liées à la réponse à la sécurité alimentaire menée avec les IFD et les IFI partenaires.

La SID sous les projecteurs

■ La SID participe aux discussions sur la coopération future lors de la réunion annuelle du Groupe de la BID

La SID a tenu une séance des PDG sur le repositionnement des priorités de développement pour le secteur privé et a mis en œuvre un système de classement des projets en fonction de leur contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

■ La SID signe plusieurs protocoles d'accord avec des partenaires internationaux lors des assemblées annuelles 2022 du Groupe de la BID

La SID a signé plusieurs protocoles d'accord avec des partenaires du Burkina Faso, de l'Égypte, de l'Ouzbékistan, du Turkménistan et de l'Indonésie au cours des assemblées annuelles 2022 du Groupe de la BID.



La SID participe aux discussions sur la coopération future lors de la réunion annuelle du Groupe de la BID



La SID et la SIFC renforcent leurs relations et soutiennent les efforts de développement en Afrique orientale et australe

■ La SID et la SIFC renforcent leurs relations et soutiennent les efforts de développement en Afrique orientale et australe

La SID et la société internationale Islamique de financement du commerce (SIFC) ont rencontré des représentants de plusieurs pays d'Afrique orientale et australe lors des réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington D.C. La SID et la SIFC, sous la direction du PDG par intérim l'Ing. Hani Salem Sonbol, ont réaffirmé leur engagement à soutenir les efforts de développement de ces pays par des solutions commerciales, un soutien du secteur privé et des interventions dans le cadre de programmes tels que le programme de l'Initiative d'aide au commerce des Etats arabes (AFTIAS) et du programme des Ponts du Commerce Arabo-africains (AATB).

— LA SID A INITIÉ ET SIGNÉ DE MULTIPLES ACCORDS AVEC DE NOUVEAUX PARTENAIRES EN 2022



Partenariats et protocoles d'accord nouvellement établis

La SID a conclu plusieurs protocoles d'accord avec de nouveaux partenaires en 2022. Cela comprenait un accord de lignes de financement pour l'Afrique et l'Asie avec le Fonds arabe pour le développement économique et social (Fonds arabe), et un accord avec l'Africa Finance Corporation (AFC) sur le partage des pipelines de projets et le cofinancement. La SID avait des engagements actifs avec plusieurs BMD et IFD, et un protocole d'accord pour le cofinancement avec la Banque islamique d'Abou Dhabi en Égypte.

Examen approfondi du protocole d'accord de partenariat et des plans d'action avec les BMD/IFD partenaires

En coordination avec la BID, la SID a procédé à un examen approfondi des protocoles d'accord de partenariats suivants : i) Protocole d'accord entre la Banque africaine de développement – le Groupe de la BID; ii) Accord-cadre de coopération et de cofinancement entre la Banque asiatique de développement et le Groupe de la BID; iii) Protocole d'accord entre la Banque interaméricaine de développement et le Groupe de la BID et iv) Protocole d'accord entre le Groupe de la BID et la BADEA.

4.2 Consultations stratégiques et ateliers avec les IFD, BMD et les IFI sur les opportunités de coopération renforcée.

La SID a organisé et participé à une série de consultations stratégiques et des ateliers tout au long de 2022, y compris ce qui suit :



Banque Asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII)

En septembre 2022, la SID a organisé un atelier avec la BAII, au cours duquel les équipes du Financement de l'infrastructure et les lignes de financement de la SID et le département d'investissement en infrastructure de la BAII ont partagé leurs expériences dans les pays membres communs des régions d'Asie et d'Afrique. Les équipes des deux institutions ont également discuté de la structure de leurs produits et des possibilités de cofinancement.



La Banque arabe pour le développement économique en Afrique

En mai 2022, la SID a organisé un atelier avec la BADEA au siège social de la SID avec la participation des équipes de gestion des risques, de Conformité, d'Audit interne et d'Affaires juridiques. L'atelier a porté sur la structure et le processus de gestion des risques de crédit et de marché au sein

de la SID et de la BADEA, ainsi que le processus juridique lié aux activités et opérations des deux institutions. L'équipe de Conformité de la SID a également présenté la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption mise en œuvre en 2020.



La British International Investment (BII)

La SID a organisé un atelier virtuel entre les équipes d'efficacité du développement et de conformité chez la SID et celles de Gouvernance sociale environnementale et intégrité opérationnelle de la BII. Le programme de l'atelier était axé sur la politique institutionnelle de la BII et de la SID, la procédure de gouvernance environnementale et sociale, les rôles et les fonctions de la gouvernance environnementale et sociale et la compréhension de la politique et de la stratégie des deux institutions afin de renforcer leur partenariat et d'accélérer les progrès dans l'exploration des possibilités de cofinancement.



CrossBoundary

La SID a organisé un atelier virtuel entre l'équipe chargé de la région MENA au sein de la SID, la BID et l'équipe de CrossBoundary pour discuter du programme Business Growth Activity (BGA) de l'Agence des Nations-Unis pour le développement international (USAID) en Jordanie. La session a également couvert la portée et l'ampleur de la finance islamique pour les activités de la BID en Jordanie, y compris les secteurs cibles et l'investissement ainsi que les possibilités de collaboration entre la BID et la BGA en Jordanie.



Société financière internationale (SFI) MENA, Afghanistan et Pakistan

In April 2022, ICD organized a virtual knowledge sharing session with the IFC Egypt team. During the session, the ICD-ICF team and IFC discussed opportunities for co-financing in the power and energy sectors in Egypt. Subsequently, in May 2022, ICD and IFC jointly organized a workshop chaired by the Acting CEO of ICD, where the Infrastructure and Corporate Finance and Sukuk teams and IFC discussed the mechanism for developing regional engagements and sharing a pipeline. Both teams also exchanged knowledge on local currency financing. Both regional teams agreed to have monthly meetings to discuss the pipeline projects and co-financing opportunities.



Société financière internationale (SFI)

En novembre 2022, la SID a organisé une réunion avec la SFI en Jordanie et en Irak au siège de la SID. Au cours de la réunion, le chef de la SFI en Jordanie et en Irak, l'équipe de la SFI et l'équipe du PPP de la BID ont discuté des projets de pipeline, de deux projets de la SFI en Jordanie et en Irak et des opportunités de cofinancement de projets dans la région MENA dirigés par la SFI et des projets de santé en Jordanie.

L'ÉQUIPE DE CONFORMITÉ DE LA SID A ÉGALEMENT PRÉSENTÉ LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LA CORRUPTION MISE EN ŒUVRE EN 2020.

LA SID A ORGANISÉ UN ATELIER VIRTUEL ENTRE LES ÉQUIPES D'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE CONFORMITÉ CHEZ LA SID ET CELLES DE GOUVERNANCE SOCIALE ENVIRONNEMENTALE ET INTÉGRITÉ OPÉRATIONNELLE DE LA BII.



Société financière internationale (SFI) Afrique centrale et occidentale

La SID a eu plusieurs engagements au cours de l'année avec la SFI Afrique centrale et occidentale Central and West Africa. En avril 2022, l'Unité des partenariats de la SID a eu une réunion virtuelle avec le bureau de la SFI en Afrique centrale et de l'Ouest, au cours de laquelle l'équipe de la SID avait partagé le potentiel d'investissement en capitaux propres en Afrique, et l'équipe de l'IFC a fourni des informations sur l'accent mis par la SFI sur l'investissement dans des projets de logements abordables en Afrique.



Proparco, AFD Group Proparco, Groupe Agence Française de Développement

En janvier 2022, la SID a organisé un atelier entre ses équipes de lignes de financement, de Soukook, et de l'infrastructure et le financement des entreprises et les équipes des Garanties et de Partage des risques au sein du Proparco. Au cours du dit atelier, les équipes de la SID et de Proparco ont échangé leurs expériences et leurs connaissances concernant le financement de projets dans les pays africains membres. Les discussions ont également porté sur les possibilités de partenariat dans les lignes de financement aux institutions financières, les solutions de partage des risques et les Soukook. Proparco et la SID ont convenu d'organiser des séances d'analyse approfondie sur les secteurs financiers et les Soukook.



La Banque de commerce et de développement (BCD)

La SID a organisé un atelier sur les activités se portant à ses services consultatifs pour les Soukook en avril 2022, où l'équipe chargée des Soukooks au sein de la SID a présenté un exposé détaillé sur les services consultatifs pour l'émission des Soukooks aux équipes de la BCD. Au cours de cet atelier, les équipes de financement consorsial et l'Infrastructure de la BCD, ainsi que l'équipe de l'infrastructure et les financements des entreprises de la SID, ont discuté des pipelines de projets dans les pays membres communs, notamment l'Égypte, le Mozambique et les Comores.



Réunion des partenaires du Forum sur l'investissement en Afrique (FIA)

Le Forum africain de l'investissement (FIA) est le marché de l'investissement de l'Afrique, soutenu par la Banque africaine de développement (BAD) et ses partenaires, pour accélérer le comblement des écarts d'investissement du continent. La SID a représenté le Groupe de la Banque islamique de développement (GBID) dans la plate-forme du FIA tout au long de 2021 et 2022 et a activement collaboré avec les membres fondateurs du FIA et les promoteurs de projets pour des accords de cofinancement lancés par la plate-forme de développement du FIA. En avril 2022, la SID a participé aux journées du marché du FIA. L'événement a présenté 63 transactions d'une valeur de 46,9 milliards USD, parmi lesquelles le groupe de la BID en a sélectionné 30. L'équipe de l'infrastructure et du financement des entreprises (IFE) de la SID a également participé aux sessions virtuelles des salles de négociation pour les projets Commerce-Infrastructure et les projets d'infrastructure et du transport dans la région de la CEDEAO: en l'occurrence, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigéria. Par la suite, en novembre 2022, le PDG par intérim de la SID, a représenté S.E. le Président du groupe de la BID lors des journées du marché du FIA tenues à Abidjan les 2 et 4 novembre 2022. Des collègues du groupe de la BID ont également assisté virtuellement à l'événement. Les équipes techniques du PPP de la BID, IFE de la SID et la SIACE ont participé à plusieurs salles de marchés pour explorer les opportunités de transactions qui seraient intéressantes pour le cofinancement, le co-investissement et la réduction des risques. La SID a assisté virtuellement à neuf salles de marchés, notamment pour des projets hydroélectriques, de logements abordables, d'énergie renouvelable et de transport et d'infrastructure en Afrique australe et centrale.



La SID agit en tant que leader du pilier de l'investissement dans le cadre du Programme des ponts commerciaux Arabo-Africains (AATB)

Le programme AATB est un programme régional de promotion du commerce qui vise à relever certains des défis rencontrés dans la promotion du commerce entre les deux régions. Le programme AATB devrait accroître les investissements et le commerce inter-régionaux arabes et africains et couvrir diverses dimensions, notamment le financement des infrastructures, les services consultatifs et l'assistance technique. Le rôle de la SID est axé sur le pilier d'investissement. En 2022, l'intervention de la SID s'est concentrée uniquement sur les lignes de financement aux institutions financières admissibles : la SID a obtenu l'approbation de 50 millions USD en faveur d'Afreximbank (Prêt consorcial de la SIFC sous forme d'une ligne de financement de 100 millions USD), avec un décaissement prévu au 1er trimestre 2023. Cette ligne de financement contribuera à accroître l'accès au financement pour les PME du secteur privé, y compris celles qui participent au commerce entre les pays arabes et africains. On s'attend à ce que plusieurs autres transactions en capitaux propres soient conclues en 2023. En outre, la SID utilisera à la fois des mécanismes d'intervention directs (financement à terme) et indirects (lignes de financement) en 2023 pour s'attaquer aux thèmes prioritaires d'AATB, tels que la sécurité alimentaire.

LA SID UTILISERA À LA FOIS DES MÉCANISMES D'INTERVENTION DIRECTS (FINANCEMENT À TERME) ET INDIRECTS (LIGNES DE FINANCEMENT) EN 2023 POUR S'ATTAQUER AUX THÈMES PRIORITAIRES D'AATB, TELS QUE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

SYNERGIES ET PARTENARIATS DE LA SID



4.3 Récompenses et reconnaissance depuis la création

Le projet BRAVE a obtenu une mention honorable aux Global SME Finance Awards

Global SME Finance Awards 2022

« Meilleur contributeur à l'industrie de la finance islamique »

Centre AlHuda des services bancaires islamiques et de l'économie

« La meilleure transaction de l'année au Koweït » pour les Soukook Niveau 2 de 300 millions USD de la banque Internationale de Koweït

Islamic Finance News (IFN) 2022

« L'Impact Social /SRI/ESG La meilleure transaction de l'année » pour les Soukook durables de 1,5 milliard USD de la BID

Islamic Finance News (IFN) 2022

« Cross-Border Deal of the Year » et « Pakistan Deal of the Year » 2019 pour la facilité de financement à deux devises pour le projet éolien de 50 MW de NASDA Green Energy

Islamic Finance News (IFN) 2020

« Contribution exceptionnelle à l'innovation financière responsable ESG Global 2019 »

Capital Finance International (cfi) 2019

« Le meilleur programme de développement du capital humain 2017 »

Prix mondiaux de la finance islamique (GIFA)

« Opération souveraine de l'année 2016 »
Islamic Finance News (IFN) 2017

« Institution la plus remarquable pour sa contribution à la finance islamique »
Kuala Lumpur Islamic Finance Forum (KLIFF) 2015

« Opération Africaine de l'Année » pour son rôle dans l'émission du premier Soukook souverain de 100 milliards de FCFA de la République du Sénégal
Islamic Finance News (IFN) 2015

« Opération transfrontalière de l'année » pour son rôle dans l'opération Mourabaha de produits historiques de 100 millions USD avec Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ
Islamic Finance News (IFN) 2015

« Prix d'excellence pour la contribution exceptionnelle au développement de la finance islamique dans le secteur privé »
The London Soukook Summit 2015

« Prix de l'économie islamique – Catégorie Monnaie et Finance »
Dubai Chamber of Commerce and Industry and Thomson Reuters 2015

« Prix de la meilleure initiative de financement »
African Banker Magazine 2015

« Meilleure banque de développement »
CPI Financial 2015

« Prix d'excellence pour le développement du secteur privé islamique – MENA 2014 »

International Finance Magazine 2014

« Meilleur fournisseur de crédit-bail islamique » et « Meilleur conseiller en finance islamique »

CMO Organization 2014

« Prix de l'excellence commerciale de la banque islamique »

Acquisition International Magazine 2014

« Banque islamique de l'année »

ACQ Global Awards 2014

« Meilleur développeur du secteur privé – Moyen-Orient »

IAIR Awards on Global Economy and Sustainability 2014

« Meilleure banque de développement »

CPI Financial 2014

« Meilleure initiative financière islamique »

Tatweej Academy for Excellence Awards 2013

« Prix de l'excellence institutionnelle 2012 »

The World Islamic Banking Conference (WIBC) 2012

— LA SID FINANCE DES PROJETS VISANT À CRÉER DE LA CONCURRENCE, DE L'ENTREPRENEURIAT, DES POSSIBILITÉS D'EMPLOI ET AMÉLIORER LE POTENTIEL D'EXPORTATION.



4.4 La SID en photos

Le 3ème concours de photographie mobile de la SID a invité les citoyens résidents de tous les pays membres de la SID à soumettre leurs meilleures photographies. Celles-ci visaient à présenter la culture, le patrimoine, les gens et le développement de leur pays d'après leur point de vue personnel. Une sélection de l'éditeur parmi les photos soumises apparaît sur les pages suivantes.



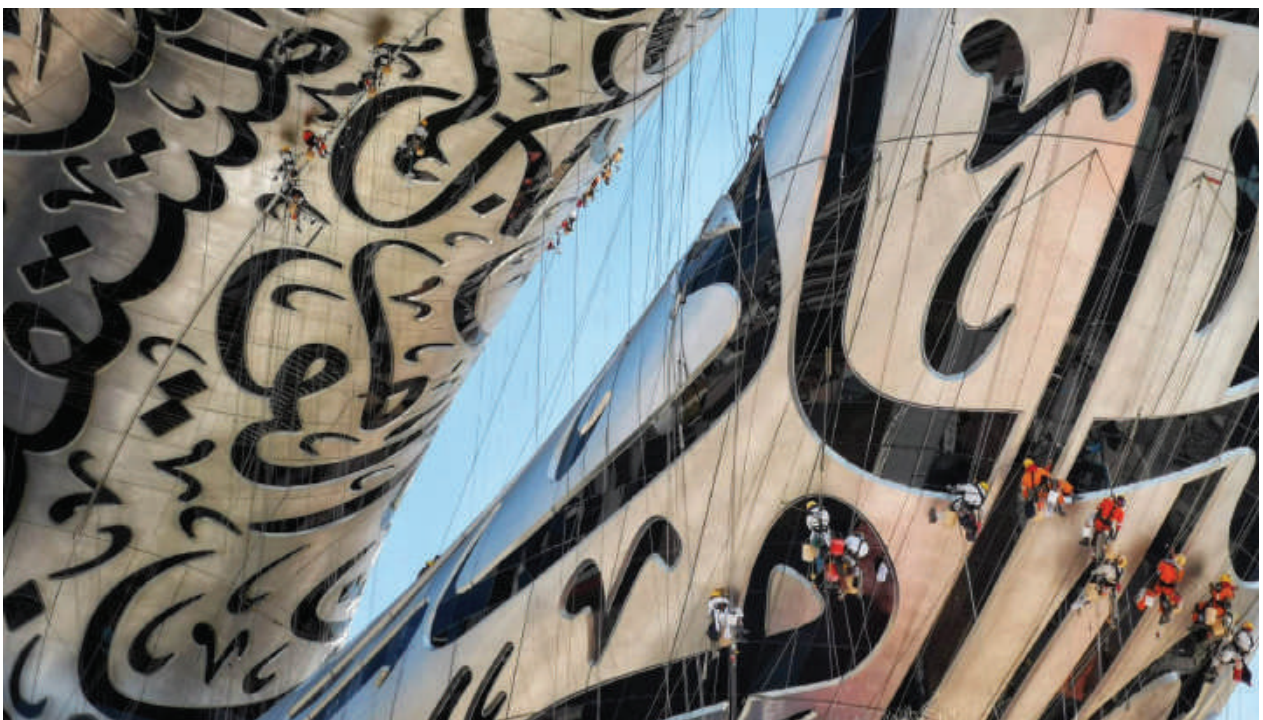


A gauche: La gagnante du concours est **Siti Nur KHAFIDAH** d'Indonésie pour sa photographie intitulée "Une fille sur un radeau de bambou". La photographie représente une jeune fille qui s'amusait à lire le Coran sur un radeau traditionnel lors d'un petit voyage sur la rivière. La gagnante recevra un iPhone 14 ou équivalent en fonction de la disponibilité du téléphone comme prix du concours.

A droite: La deuxième place revient à **Mohamed RIYAD** d'Egypte pour sa photographie intitulée "Une vie quotidienne". La photographie montre comment l'artisan passe sa journée à fabriquer des antiquités égyptiennes.



Ci-dessus: La troisième place revient à **Amar HABEEB** des Emirats Arabes Unis pour sa photographie intitulée "L'apprentissage commence dès le plus jeune âge". La photographie illustre une fille très fascinée par les dames qui font du travail artisanal, et elle les a rejoint pour apprendre le métier au Festival Alhosn à Abu Dhabi.











5. Efficacité du développement (ED)

Atteindre l'efficacité du développement est fondamental pour la mission de la SID en tant qu'institution de son financement.

5.1 Développements en 2022

Initiative d'alignement avec les ODD : appliquer le cadre Arrêter, Ajuster, Amplifier, Entreprendre (SAAU)

La direction de la SID reconnaît l'importance de l'Agenda 2030 et a veillé à ce que les opérations de la SID contribuent aux ODD, favorisant ainsi un avenir prometteur pour les sociétés de ses pays membres. La SID préconise l'utilisation du développement durable pour répondre aux besoins actuels tout en veillant à ce que les besoins de futures générations soient protégés. En tant que membre du Club International de Développement de Financement (CIDF), la SID a participé à l'étude d'alignement avec les ODD intitulée "Le rôle catalytique des BPD dans la réalisation des ODD des Nations Unies". L'étude a été rédigée par le Green and Sustainable Hub (GSH) de Natixis CIB. L'étude a défini un ensemble de « principes de contribution aux ODD » et de « suivi de l'intégration » au niveau des entités et des activités. Elle proposait un canevas pratique et simpliste conçu pour s'adapter

Cadre « Arrêter, Ajuster, Amplifier, Entreprendre » (SAAU)



PANNEAU DE DIAGNOSTIC

Arrêter
ARRÊTER DE FAIRE QUELQUE CHOSE

Modifier
FAIRE QUELQUE CHOSE DIFFÉREMMENT

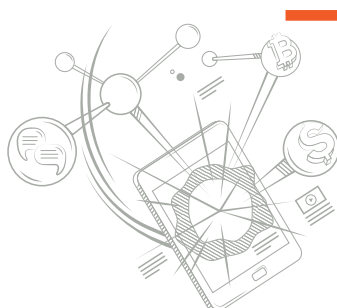
Amplifier
FAIRE PLUS

Entreprendre
FAIRE QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU

à différents niveaux de maturité ou points de départ : le cadre « Arrêter, Ajuster, Amplifier, Entreprendre » (SAAU), censé être utilisé par une banque individuelle à des fins de diagnostic et de définition de stratégie, mais aussi par des coalitions ou des clubs à la recherche d'engagements collectifs.¹

En tant que catalyseur de l'alignement, la priorité de la SID est d'identifier dans quelle mesure et comment elle pourrait contribuer au mieux à combler les écarts entre les ODD. L'utilisation du cadre SAAU comme outil de diagnostic et d'orientation a permis d'identifier la manière dont la SID pourrait devenir une entreprise mieux alignée avec les ODD. Dirigé par le BED, la SID a présenté le cadre SAAU et a commencé par remplir les quatre catégories pour concevoir un plan d'action cohérent et constant. Le cadre SAAU (voir figure ci-dessous) reconnaît différents niveaux de contribution à la réalisation des ODD.

¹ Le rôle catalytique des BPD dans la réalisation des ODD des Nations Unies – CIDF et Natixis



ON ESPÈRE QUE L'AMÉLIORATION DE LA COMPRÉHENSION DES GENS DU SYSTÈME FINANCIER LEUR PERMETTRA D'ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES POUR UNE GESTION EFFICACE DE L'ARGENT ET DE LA DETTE.

En fin de compte, l'utilisation du cadre SAAU a permis à la SID de :

- Veiller à ce que toutes les facettes des activités ou des opérations de la SID n'entravent pas directement ou indirectement les progrès vers les ODD ;
- Financer les activités et entités qui contribuent substantiellement à l'atteinte des objectifs 2030 ; et
- Déconstruire et repenser les activités de la SID dans le seul but de contribuer aux ODD.

Soutenir l'industrie FinTech

- En 2022, la SID a contribué à l'industrie FinTech en organisant des tables rondes avec les PDG concernés en Égypte, Ouzbékistan et Turquie. En outre, la SID a développé et publié le rapport relatif à l'entrée sur le marché des technologies financières pour quatre pays : l'Azerbaïdjan, la Turquie, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine.
- En collaboration avec Pearl Initiatives, la SID a organisé quatre événements pour les start-ups en FinTech afin de souligner l'importance de la gouvernance d'entreprise. La SID a également élaboré un rapport sur la gouvernance d'entreprise pour les start-ups basé sur diverses interventions auprès de start-ups en FinTech.

Soutenir l'entrepreneuriat

- En partenariat avec la Fondation JPMC, la SID a contribué à l'autonomisation des femmes en développant un programme d'incubation de femmes entrepreneures, conçu pour développer les compétences entrepreneuriales des femmes de l'industrie de la mode en Arabie saoudite.
- En 2022, la SID - en partenariat avec de nombreuses organisations - a soutenu l'entrepreneuriat en organisant conjointement des ateliers, des webinaires, des bootcamps et des hackathons pour

préparer les jeunes entrepreneurs à traduire leurs idées commerciales en entreprises commerciales et bancables. Les interventions ont exposé les jeunes entrepreneurs à une variété de compétences qui leur permettront de créer avec succès leur propre entreprise et de renforcer leurs capacités dans de nombreux aspects de gestion d'entreprise, rendant ainsi leur start-ups plus durables et davantage rentables.

Soutenir le programme d'inclusion financière

- En 2022, l'activité de la SID s'est focalisée sur le programme d'inclusion financière en organisant des ateliers de littératie financière dans trois pays membres : l'Égypte, le Nigéria et l'Arabie saoudite. Les ateliers ont reflété la conviction de la SID en l'importance de la littératie financière dans l'amélioration du niveau de vie des individus.
- La SID a également traduit un livre intitulé « Financer notre avenir commun » en arabe afin d'aider les individus à en savoir plus sur l'argent et le monde de la finance. On espère que l'amélioration de la compréhension des gens du système financier leur permettra d'acquérir des compétences pour une gestion efficace de l'argent et de la dette, améliorant leur sécurité financière et, en définitive, leur niveau de vie et prospérité.

Plateforme de littératie financière de la SID

- La plate-forme de littératie financière de la SID améliorera l'inclusion des particuliers et des MPME dans l'économie numérique. La plateforme vise à encourager les prestataires de services financiers, en particulier les entreprises FinTech, à étendre un accès abordable et facile aux services financiers. De plus, la plateforme offre un accès à des ressources et opportunités éducatives financières.

- La plate-forme servira également de place de marché pour tous les services financiers offerts par les principales FinTechs du monde entier afin de mieux servir les populations non bancarisées et/ou mal desservies et les MPME. La SID, avec ses partenaires du business stratégiques, peut utiliser la plateforme pour promouvoir l'inclusivité pour tous, y compris les pauvres, les femmes, les jeunes et les MPME, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

5.2 Résultats du sondage sur l'efficacité du développement 2022

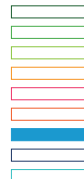
La SID mène un sondage annuel pour recueillir des preuves sur la contribution des clients/partenaires de la SID à la réalisation des ODD ainsi que sur leurs impacts spécifiques sur le développement.

Résultats du sondage sur l'efficacité du développement

DESCRIPTION	2022
Nombre de clients ayant eu accès à la finance islamique depuis l'intervention de la SID	647,400
Nombre de nouveaux clients de la finance islamique en 2022	74,524
Nombre de nouvelles clientes (femmes)	21,721
PME soutenues par le financement de la SID	2,256
PME dirigées/gérées par des femmes bénéficiaires du financement	78
Montant total du financement aux PME	USD 172,178,291
Nombre d'emplois soutenus	86,358
Nombre d'emplois féminins soutenus	23,538
Nombre de nouveaux emplois créés	15,464
Nombre de nouveaux emplois féminins créés	3,956
Les femmes aux postes de direction	545
Ventes à l'exportation générées	USD 543,677,200
Impôts perçus pour les recettes publiques	USD 303,264,183
Dépenses en faveur du développement communautaire	USD 6,600,419
Énergie totale produite en KWh	1,773,382,822
Capacité énergétique totale financée en MW	1,764
Nombre total de patients servis	4,640,231
Nombre total d'étudiants inscrits	50,323
Nombre total d'agriculteurs bénéficiaires	5,305
Nombre total d'unités de logement	11,332
Nombre de personnes formées	3,566

Remarque : Le sondage annuel de la SID sur l'efficacité du développement comprenait des questions spécifiques concernant la contribution des projets soutenus par la SID aux ODD. De plus amples informations sont disponibles dans le Rapport annuel sur l'efficacité du développement 2022.





6. Notre gouvernance

Un engagement envers les principes de la bonne gouvernance et le rôle stratégique de notre Conseil d'Administration, de notre Haute Direction et de notre Personnel talentueux contribuent collectivement à façonner une Organisation orientée vers l'avenir et à autonomiser le secteur privé.

6.1 Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est la plus haute autorité de la SID, englobant pays membres et Institutions. Elle a pour principales fonctions l'élaboration des politiques qui régissent le travail de la SID et d'assurer la supervision générale de la société. L'Assemblée Générale peut déléguer au Conseil d'Administration la latitude d'exercer tous les pouvoirs et prérogatives à elle dévolus, à l'exception de ceux réservés à l'Assemblée Générale en vertu de l'Accord portant création de la SID.

6.2 Conseil d'administration (CA)

Le CA est principalement responsable de l'adoption des politiques, de la stratégie opérationnelle, du budget et de la conduite générale des activités de la SID dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée générale. Le Conseil d'Administration est composé de dix membres et est présidé par le Président du Groupe de la BID. Parmi les autres membres figurent les représentants de la BID, des groupes Afrique, Asie et Asie-arabe, des Institutions financières publiques, et un membre permanent de l'Arabie saoudite (qui représente le plus important actionnaire après la BID).

Conformément à l'Accord portant création de la SID, le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire, lorsque l'activité de la Société l'exige, sous condition d'atteinte du quorum requis et fixé au moins aux deux tiers des voix des membres. Une réunion extraordinaire peut également être invoquée à tout moment par le Président ou à la demande de trois membres du Conseil.

Conseil d'administration jusqu' à la fin 2022



1
H.E. Dr. Muhammad
Al Jasser



2
H.E. Dr. Hamad
Suleiman Al Bazai



3
H.E. Ismail Ali Manik



4
Hon. Dr. Rami Ahmad



5
Hon. Dr. Mahmoud
Isa-Dutse



6
Hon. Wesam Jasem
Al Othman



7
Hon. Moufida
Jaballah Srarfi



8
Hon. Dr. Fahad
M. Alturki



9
Hon. Abdulrahman
Abdullah Alsakran



10
Hon. Dr. Nada Massoud

Les membres du Conseil d'Administration nommés par la Banque doivent recevoir les voix de la Banque divisée en parts égales entre eux, et chaque membre du CA dispose, pour le vote, du nombre de voix qui ont été comptées pour son élection, et auquel les membres électeurs de la SID ont eu droit.

Le CA est autorisé conformément au Règlement Intérieur de la Société à exercer tous les pouvoirs de celle-ci, à l'exception de ceux réservés à l'Assemblée Générale, et à fixer des conditions et des procédures en vertu desquelles le Président du Conseil d'Administration peut soumettre différents types de problèmes selon une procédure accélérée.

Conseil d'administration jusqu' à la fin 2022

- 1 H.E. Dr. Muhammad Al Jasser
(Président du Conseil d'administration)
- 2 H.E. Dr. Hamad Suleiman Al Bazai
- 3 H.E. Ismail Ali Manik
- 4 Hon. Dr. Rami Ahmad
- 5 Hon. Dr. Mahmoud Isa-Dutse
- 6 Hon. Wesam Jasem Al Othman
- 7 Hon. Moufida Jaballah Srarfi
- 8 Hon. Dr. Fahad M. Alturki
- 9 Hon. Abdulrahman Abdullah Alsakran
- 10 Hon. Dr. Nada Massoud

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION NOMME UN COMITÉ EXÉCUTIF (CE) PARMIS SES MEMBRES QUI AGIT EN TANT QU'ORGANE DE DÉCISION ACCÉLÉRÉE.

6.3 Comité Exécutif

Le conseil d'administration nomme un comité exécutif (CE) parmi ses membres qui agit en tant qu'organe de décision accélérée. Il a le pouvoir d'approuver toutes les opérations de financement et d'investissement, d'examiner la performance des investissements et des opérations de financement existants et d'assurer leur alignement avec le mandat de développement de la SID, d'examiner les progrès de la SID dans la réalisation de son mandat d'efficacité du développement, d'examiner et de recommander les plans d'affaires de la SID, d'examiner et de recommander le budget annuel de la SID en plus des autres pouvoirs délégués au CE par le conseil d'administration.

Le Comité exécutif est composé de six membres au maximum, parmi lesquels deux sièges sont respectivement attribués de façon permanente au Président du Conseil d'administration et au représentant de l'Arabie saoudite. Les membres du CE changent chaque année, permettant à tous les membres du Conseil d'œuvrer au sein du comité.

Membres du Comité exécutif du Conseil à la fin 2022

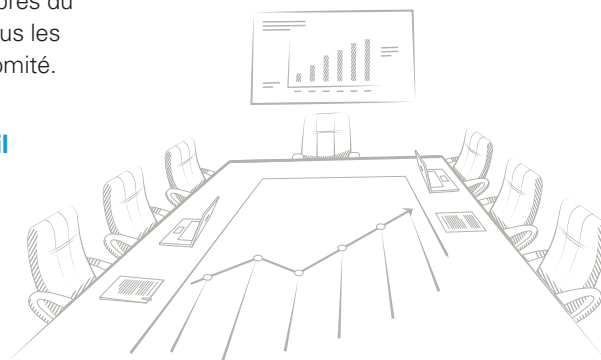
- 1 H.E. Dr. Muhammad Al Jasser
(Président du Conseil d'administration)
- 2 Hon. Dr. Fahad M. Alturki
- 3 Hon. Dr. Nada Massoud
- 4 Hon. Abdulrahman Abdullah Alsakran
- 5 Hon. Mufida Jaballah Srarfi

6.4 Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération (CNR) a pour but d'aider le CA à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en matière de rémunération et de ressources humaines. Le CNR est composé de quatre membres, dont un membre indépendant ayant une expertise et une formation pertinentes en gestion des ressources humaines. La composition du CNR est fondée sur la rotation annuelle des membres du CA.

Comité de nomination et de rémunération du Conseil à la fin de 2022

- 1 H.E. Ismail Ali Manik
- 2 H.E. Dr. Hamad Suleiman Al Bazai
- 3 Hon. Dr. Rami Ahmad





6.5 Comité d'Audit, de gestion des risques et de conformité

Le CA nomme un Comité d'Audit, de gestion des risques et de conformité (CAGC) parmi ses membres pour un mandat de trois ans. Le Comité exerce des responsabilités de surveillance à l'égard des fonctions d'audit, de gestion des risques et de conformité de la SID, et il soumet un rapport de ses constatations au CA. Le CAGC est composée de quatre membres : trois membres nommés du Conseil et un membre expert indépendant nommé par le CA. Les membres du comité siègent pendant les trois années complètes correspondant à leur mandat au CA.

Comité d'Audit, de gestion des risques et de conformité à la fin 2022

- 1 Hon. Dr. Fahad M. Alturki (président)
- 2 Hon. Dr. Mahmoud Isa-Dutse
- 3 Hon. Wesam Jasem Al Othman
- 4 Hon. Saleh Mugbel Al Khalaf (membre et expert indépendant)

LE COMITÉ DE CHARIA DU GROUPE DE LA BID EST CHARGÉ DE CONSEILLER LE GROUPE DE LA BID SUR LA CONFORMITÉ À LA CHARIA DE SES PRODUITS ET TRANSACTIONS.

6.6 Le Directeur Général

Le Directeur Général, sous la supervision générale du Président du Conseil d'Administration, gère l'activité quotidienne de la SID. Il est également responsable de la nomination des agents et du personnel de la société. Dans la limite autorisée par le CA, le Directeur Général approuve les financements et les investissements de la SID. Le Conseil d'Administration a nommé l'Ing. Hani Sonbol au poste de Président-directeur général par intérim de la SID le 16/02/1444H (10 septembre 2022).

6.7 Comité de Charia du Groupe de la BID

En 2012, le Comité de Charia de la SID a été intégré à celui de la BID, formant le Conseil de Charia du Groupe de la BID. Il est chargé de conseiller le Groupe de la BID sur la conformité à la charia de ses produits et transactions. Le comité est composé des éminents universitaires suivants :

Comité de charia du Groupe de la BID à la fin 2022

- 1 Shaikh Mohamad Taqi Alosmni
- 2 Shaikh Abdulla Bin Manei'a
- 3 Dr. Mohammed Alroki
- 4 Dr. Mohammad Alshafe'e
- 5 Dr. Bashir Aliyu Umar
- 6 Dr. Osaid Kailani
- 7 Dr. Koutoub Moustapha Sano

La Direction de la SID à la fin 2022



Eng. Hani Sonbol



Br. Aamir Husain Khan



Br. Mohammad
Asheque Moyeed



Br. Omar Hashem



Br. Osman Buyukmutlu



Dr. Mohammed Alyami



Br. Tahir Naseem



Br. Samer Babelli



Br. Nourredine Lafhel



Br. Hussam
Abuaisheh



Br. Abdullah Khatib



Dr. Muhammad
Al Bashir Muhammad
Al Amine

6.8 La Direction de la SID

- 1 Ing. Hani Sonbol, PDG par intérim
- 2 M. Aamir Husain Khan, Directeur du département des capitaux propres
- 3 M. Mohamed Asheque Moyeed, Directeur par intérim du département des services bancaires
- 4 M. Omar Hashem, Directeur de département des services et de la digitalisation et directeur par intérim des ressources humaines
- 5 M. Osman Buyukmutlu, Directeur du département de la stratégie
- 6 Dr. Mohammed Alyami, Directeur du Bureau d'efficacité du développement
- 7 M. Tahir Naseem, Directeur du département des affaires juridiques et de conformité
- 8 M. Samer Babelli, Directeur du département des finances
- 9 M. Nouredine Lafhel, Directeur du département de gestion des risques
- 10 M. Hussam Abuaisheh, Directeur du département d'Audit interne
- 11 M. Abdullah Khatib, Conseiller du PDG par intérim
- 12 Dr. Muhammad Al Bashir Muhammad Al Amine, Conseiller du PDG par intérim conseiller en matière de la Charia

6.9 Changements des cadres supérieurs et intermédiaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle et nouvelles embauches de la SID, les changements suivants ont eu lieu au sein des cadres supérieurs et intermédiaires de la SID au cours de 2022 :



- 1 M. Nourredine Lafhel a rejoint la SID à titre de directeur du département de la gestion des risques le 05-08-2022.
- 2 M. Samer Babelli a rejoint la SID à titre de directeur du département des finances le 11 septembre 2022.
- 3 M. Hussam Abuaisheh a rejoint la SID à titre de directeur du département de l'Audit interne le 12 décembre 2022.
- 4 M. Omar Hashem a été nommé directeur du département des Services et de la digitalisation et directeur par intérim des Ressources humaines à partir du 21 décembre 2022.
- 5 M. Tahir Naseem a été nommé directeur du département des Affaires juridiques et de la conformité à partir du 21 décembre 2022.
- 6 M. Osman Buyukmutlu a été nommé directeur du département de la stratégie à partir du 21 décembre 2022.
- 7 M. Mohammad Asheque Moyeed a été nommé directeur par intérim du département des Services bancaires à partir du 21 décembre 2022.
- 8 M. Aamir Husain Khan a été nommé directeur du département des capitaux propres à partir du 21 décembre 2022.
- 9 M. Mohammed Alyami a été nommé directeur du Bureau de l'efficacité du développement à partir du 21 décembre 2022.
- 10 M. Abdullah Khatib a été nommé conseiller du PDG à partir du 21 décembre 2022.
- 11 M. Hamza Boukili a été nommé chef de division des partenariats au sein du Bureau exécutif du PDG, à partir de 21 décembre 2022.
- 12 M. Nabil El Alami a été nommé chef de la division des relations publiques et de la communication au sein du Bureau Exécutif du PDG à compter du 21 décembre 2022.
- 13 M. Aboubaker IIsafy a été nommé chef de l'unité du Secrétariat de la SID à partir du 21 décembre 2022.
- 14 M. Muhammad Al-Bashir Muhammad Al-Amine a été nommé conseiller du PDG en matière de la charia à partir du 21/12/2022.

7



7. Nos pratiques

La SID a mis en place des mécanismes institutionnels et de gouvernance pour assurer la plus grande conformité, régularité, transparence, intégrité et légalité dans toutes ses activités, transactions et opérations. Notre plus grande priorité réside dans le respect des normes de responsabilité et de transparence les plus strictes afin d'instaurer la confiance du public, tout en garantissant une efficacité maximale du développement.

7.1 Gestion des risques

Le mandat et l'orientation stratégique de la fonction de gestion des risques de la SID consistent à assurer une gestion active des risques liés aux divers aléas inhérents aux opérations de la SID, y compris les risques de crédit, de marché et d'opérations, assurant ainsi la pérennité de sa viabilité financière et la préservation de sa solvabilité.

Dans un monde où la volatilité, la complexité, les perturbations des marchés et les innovations technologiques modifient fondamentalement le fonctionnement des banques multilatérales de développement telles que la SID, la fonction de gestion des risques s'aligne avec la structure organisationnelle et est équipée des pratiques exemplaires de l'industrie. Cela lui permet de faciliter l'établissement d'une organisation résiliente et hautement performante, grâce à l'élaboration et au maintien d'un cadre complet de gestion des risques, à savoir : des politiques, des lignes directrices, des processus, des méthodologies et des systèmes de TI. Ces activités qui garantissent une gestion saine et prudente du portefeuille de la SID sont entreprises par une équipe spécialisée et dévouée rompue à l'établissement d'une gestion efficace de la continuité des activités et la vérification régulière, la production de rapports et l'atténuation des principaux risques inhérents aux activités de la SID.

La fonction de gestion des risques soutient le plan stratégique et la prestation opérationnelle de la SID, l'aidant ainsi à atteindre une croissance et une



LA FONCTION A CONSCIENCIEUSEMENT IDENTIFIÉ LES PRINCIPAUX RISQUES QUI ONT UNE INCIDENCE SUR LA SID ET A FOURNI DES CONSEILS À LA DIRECTION ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ÉLABORATION DE SOLUTIONS DE CONTRÔLE.

rentabilité durables. Elle favorise également une solide culture de gestion des risques et établit des normes de gouvernance et des pratiques déontologiques, où les décisions stratégiques et les activités quotidiennes sont prises en tenant compte du paramètre risque-rendement/impact sur le développement. Elle vise aussi à réaliser des économies au sein de la Société et à renforcer les synergies avec les entités du Groupe de la BID et d'autres banques multilatérales de développement. Elle entretient également des relations constructives avec les agences de notation et d'autres parties prenantes.

7.2 Conformité

S'appuyant sur la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, et de connaissance de la clientèle du groupe de la BID, la SID s'engage fermement à veiller à ce que toutes ses activités soient régies par ses règles, procédures et lignes directrices strictes. Toutes les activités sont menées sur la base d'un examen rigoureux, d'une diligence raisonnable, d'un suivi et d'une surveillance à l'aide de systèmes de filtrage et de dépistage automatisés qui couvrent tous les principaux programmes de sanctions internationales, embargos, personnes politiquement exposées (PPE). Cette politique a été approuvée par le Conseil des Directeurs Exécutifs de la BID en 2019 et le Conseil de la SID l'a adoptée en 2020. En outre, la SID tient compte de la dernière version des recommandations impartiales et apolitiques d'entités internationales spécialisées comme le Groupe d'action financière (GAFI) sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des terroristes, la Convention Internationale pour la répression du financement du terrorisme et résolution no 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, comme instruments de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En tant que

membre du groupe de la BID, la SID a également une politique d'intégrité, de divulgation de l'information et des conflits d'intérêts, ainsi qu'une politique de dénonciation relative à la lutte contre la corruption, la fraude et les conflits d'intérêts

Toutes les questions liées à la conformité sont confiées et traitées par une unité de conformité dédiée au sein de la SID, qui relève fonctionnellement du PDG de la SID et présente des rapports semestriels au comité d'Audit, de gestion de risques et de la conformité du Conseil d'administration et qui est responsable par ailleurs de: l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, manuels et procédures liés à la conformité, la supervision et le suivi de toutes les activités liées à la prévention, la détection et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'organisation d'activités de formation et de sensibilisation liées à la conformité, et la fourniture de soutien et de conseils à la Haute Direction de la SID. Ce qui a pour corolaire la garantie de l'identification, l'atténuation et l'exclusion des risques de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

7.3 Audit interne

La fonction d'Audit interne est une activité indépendante d'assurance et de conseil qui ajoute de la valeur à la SID en l'aidant à atteindre ses objectifs. Avec les changements à travers le monde qui entraînent des répercussions importantes sur la SID et ses pays membres, la fonction utilise une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de la SID. La fonction a consciencieusement identifié les principaux risques qui ont une incidence sur la SID et a fourni des conseils à la direction et au Conseil d'administration pour l'élaboration de solutions de contrôle.



La fonction est libre et autonome de toute ingérence d'un élément de la SID sur les questions de sélection, de portée, de procédures, de fréquence, de calendrier ou de contenu du rapport d'audit interne. Son indépendance est assurée par des rapports fonctionnels au comité d'Audit, de gestion de risques et de la conformité du Conseil d'Administration et la SID.

La fonction utilise une approche basée sur les risques pour développer son plan d'audit annuel, qu'elle aligne avec les priorités et les objectifs stratégiques de la SID et fait donc face aux risques les plus pressants de la SID. La couverture de l'audit est réalisée en canalisant l'effort d'audit vers les fonctions commerciales, de soutien et de contrôle au sein de la Société. En 2022, la fonction s'est concentrée sur la prestation de services d'assurance aux fonctions opérationnelles de base de la SID, mais avec d'autres secteurs essentiels des ressources humaines et du contrôle financier et des rapports faisant également l'objet d'un audit.

A l'avenir, dans le cadre de ses processus d'amélioration continue, la fonction cherche à améliorer

l'efficacité de ses activités en mettant à niveau certains de ses systèmes d'audit et en évaluant certaines de ses procédures pour améliorer l'efficacité et la qualité. L'Audit Interne doit également être perçu non seulement comme un garant d'assurance, mais également comme un conseiller et un partenaire stratégique. Bien que cela exige un niveau suffisant de confiance et un échange ouvert d'informations en temps opportun, la fonction doit veiller à ce que le dialogue franc se poursuive, en particulier lors de la divergence des points de vue. L'année 2023 étant réservée à l'amélioration de la gouvernance, de la culture, des systèmes et des contrôles de la Société, l'équipe d'audit doit, parallèlement à d'autres activités d'assurance, jouer un rôle consultatif accru auprès de la Direction et du Conseil tout en veillant à ce qu'elle demeure indépendante.

7.4 Les affaires juridiques

La Fonction des affaires juridiques a poursuivi avec constance son mandat d'appuyer et de compléter la mission de la SID en fournissant des services juridiques exacts, efficaces, efficients et opportuns qui protègent les intérêts de la SID. Le Département juridique a également géré avec succès tous les risques juridiques découlant des opérations de la SID et des affaires institutionnelles (internes et externes), fourni un soutien au niveau de l'organisation et des unités opérationnelles, et conseillé sur tous les projets, les opérations et les arrangements de la SID. Afin de simplifier davantage le processus de mobilisation des partenaires, le Département a normalisé le protocole d'accord (PE) afin d'assurer une utilisation minimale des ressources juridiques.



8. Annexes

Annexe 1: Glossaire des acronymes et abréviations

AATB	Programme des ponts commerciaux arabo-africains	IFI	Institution financière internationale
GCA	Groupe de coordination arabe	CEI	Centrale électrique indépendante
AUM	Actifs sous gestion	BID	Banque islamique de développement
APIF	Fonds d'investissement des biens Awqaf	SIACE	La Société islamique pour l'assurance des investissements et des cré-dits à l'exportation
BOAD	Banque ouest-africaine de développement	SIFC	Société internationale islamique de financement du commerce
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique	RAS	Royaume d'Arabie saoudite
BIO	Société Belge d'investissement pour les pays en développement	LOF	Ligne de financement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement	MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
BRAVE	Aide à la résilience des entreprises porteuses de valeur ajoutée	IMFD	Institution multilatérale de financement du développement
TCAC	Taux de croissance annuel composé	BMD	Banque multilatérale de développement
CED	Cadre pour la mesure de l'efficacité du développement	MPME	Micro, petite et moyenne entreprise
PED	Politique pour la mesure de l'efficacité du développement	IFNB	Institution financière non bancaire
IFD	Institution financière de développement	NPL	Prêt non productif
EAIF	Fonds de développement des infrastructures de l'Afrique émergente	OFID	Fonds pour le développement international de l'OPEC
CCG	Conseil de coopération du Golfe	OCI	Organisation de coopération islamique
IDFC	Club International de financement du développement	ODD	Objectifs de développement durable
FSID	Fonds de solidarité islamique pour le développement	PME	Petite et moyenne entreprise
SID	Société islamique pour le développement du secteur privé	FCC	Fonds commun de créances
		SRI	Investissement éthique
		AT	Assistance technique
		WDFI	Fédération mondiale des institutions de financement du développement

Annexe 2: Tableau des approbations et des décaissements depuis la création de la SID

Pays	Approbations (million USD)	Décaissements (million USD)
Albanie	4.35	4.10
Algérie	33.00	-
Azerbaïdjan	143.82	102.86
Bahreïn	83.81	18.24
Bangladesh	473.43	363.45
Benin	13.15	-
Brunei	3.66	-
Burkina Faso	43.94	67.36
Cameroun	60.04	39.87
Tchad	28.15	5.50
Côte d'Ivoire	188.40	50.88
Djibouti	4.00	4.00
Egypte	261.52	210.19
Gabon	46.71	-
Gambie	27.35	6.15
Guinée	2.84	2.99
Indonésie	190.80	74.11
Iran	164.86	36.31
Irak	25.00	-
Jordan	109.10	55.31
Kazakhstan	247.80	34.03
Kuwait	64.13	64.13
Kirghizistan	49.90	22.09
Liban	7.00	-
Libye	76.00	10.00
Malaisie	109.66	100.55
Maldives	43.40	51.44
Mali	105.79	55.63
Mauritanie	78.99	57.70
Maroc	20.36	20.38
Mozambique	40.00	20.09
Niger	21.44	13.23
Nigéria	412.60	193.21
Pakistan	302.93	131.98
Palestine	7.00	4.00
Qatar	46.15	-
Arabie Saoudite	652.98	360.11
Sénégal	217.90	177.29
Sierra Leone	6.00	12.00
Soudan	79.61	52.80
Suriname	2.00	-
Syrie	152.50	56.30
Tadjikistan	54.50	42.42
Tunisie	54.71	51.64
Turquie	575.87	299.63
Turkménistan	2.50	20.00
Emirats Arabes	93.90	50.90
Ouganda	115.00	-
Ouzbékistan	616.85	405.75
Yémen	177.31	99.73
Régional	1,266.77	621.03
Total	7,609.48	4,069.40

Remarque : Les décaissements concernant certains pays semblent plus élevés que les approbations en raison de la mise en œuvre de projets régionaux ou mondiaux

Annexe 3: Tableau des faits financiers marquants

	2022 (USD million)	2021 (USD million)	2020 (USD million)
Déclaration de revenus :			
Revenu Total	100.89	80.37	98.03
Total des dépenses d'exploitation	42.67	46.00	47.35
Revenu net	11.93	8.61	(15.23)
Bilan :			
Actifs liquides	1,723.20	1,897.89	2,189.01
Actifs opérationnels nets	1,127.41	1,023.80	1,029.40
Autres actifs	31.96	39.19	49.42
Total d'actifs	2,882.57	2,960.88	3,267.83
Financement et dettes à long terme	1,759.13	1,800.58	2,163.65
Capitaux propres	1,093.28	1,079.35	995.45
Ratios :			
Rendement sur actifs	0.41%	0.28%	-0.53%
Rendement sur capitaux propres	1.10%	0.83%	-1.55%
Dette / capitaux propres	160.90%	166.82%	217.35%
Capitaux propres / Actifs	37.93%	36.45%	30.46%
Liquidité / Total d'actifs	59.78%	64.10%	66.99%

Annexe 4: Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes Independant

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée générale

Société islamique pour le développement du secteur privé

Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite

Deloitte.

Deloitte and Touche & Co
Comptables agréés



Waleed Bin Moha'd Sobahi

Expert-comptable agréé

License No. 378

18 avril 2023

27 Ramadan 1444 AH

Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite



Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes

Opinion

Nous avons audité les états financiers distincts de la société islamique pour le développement du secteur privé (la « société ») qui comprennent le bilan distinct au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat distinct, l'état distinct de variation des capitaux propres des membres et l'état distinct des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la date indiquée, ainsi que les notes annexes à ces états financiers distincts, y compris un résumé des principales politiques comptables.

A notre avis, les états financiers distincts ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie et les variations des capitaux propres pour l'exercice prenant fin à cette date conformément aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques élaborées par l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (« OCAIFI »).

A notre avis, la société s'est également conformée aux règles et principes de la charia, tels qu'ils ont été déterminés par le Comité de la Charia du Groupe de la Banque islamique de développement (« GBID »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques publiées par l'OCAIFI et les normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites en détail dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers distincts » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie de l'OCAIFI pour les comptables et commissaires aux comptes des institutions financières islamiques (Code de l'OCAIFI), Code de déontologie des comptables professionnels (Code IESBA) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable, ainsi qu'aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers distincts en vigueur dans la juridiction locale. Nous avons aussi rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au Code de l'OCAIFI. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Note importance

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers distincts qui décrit que ces états financiers distincts présentent la situation financière distincte, les résultats d'exploitation distincts et les flux de trésorerie distincts de la Société et non sa situation financière consolidée. Les résultats consolidés et les flux de trésorerie consolidés. La Société a également l'intention de publier des états financiers consolidés pour se conformer aux exigences des normes comptables de l'AAOIFI. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble, et dans l'élaboration de notre opinion à ce sujet, et nous ne fournissons pas d'opinion distincte sur ces questions. Pour chaque question clé de l'audit ci-dessous, notre description de la façon dont notre audit a traité la question est fournie dans ce contexte.

Nous avons rempli les responsabilités décrites dans la section «Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers» de notre rapport, y compris celles concernant ces questions. Par conséquent, notre audit a inclus la mise en œuvre de procédures conçues pour répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre pour traiter les questions ci-dessous, constituent la base de notre opinion d'audit sur les états financiers ci-joints.

Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2022

Questions clés de l'audit	Comment notre audit a traité la question clé de l'audit
<p>Provision pour les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers</p> <p>Au 31 décembre 2022, les actifs financiers de la société s'élevaient à 780.86 millions USD (31 décembre 2021: 664.5 millions USD) représentant 27.4% du total des actifs. La provision pour pertes crédit attendues («PCA») de 99.4 millions USD au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021: 108.3 millions USD).</p> <p>La vérification des provisions pour dépréciation des actifs financiers est un domaine d'intérêt clé en raison de sa taille et de l'importance des estimations et des jugements utilisés pour classer les actifs financiers en diverses étapes, en déterminant les exigences en matière de provisions connexes, et la complexité des jugements, des hypothèses et des estimations utilisés dans les modèles de pertes de crédit attendues.</p> <p>La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA) à un montant égal au PCA de 12 mois (étape 1) ou à les PCA à vie (étape 2). Une provision pour les PCA à vie est requise pour un instrument financier si le risque de crédit sur cet instrument financier a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale.</p> <p>Les PCA sont une estimation pondérée en fonction de la probabilité de la valeur actuelle des pertes de crédit. Il s'agit de la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus à la Société en vertu du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir en raison de la pondération de plusieurs scénarios économiques futurs, actualisé au taux de profit effectif de l'actif. La Société utilise des modèles statistiques pour les calculs des PCA et les variables clés utilisées dans ces calculs sont la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), qui sont définies dans la note 3 des états financiers distincts.</p> <p>La partie matérielle des actifs financiers est évaluée pour l'augmentation significative du risque de crédit (ASRC) et la mesure des PCA. Pour ce faire, la direction doit saisir toutes les informations prospectives qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables lors de l'évaluation de ASRC ou au cours de l'évaluation des critères de dépréciation de crédit pour l'exposition. Le jugement de la direction peut également intervenir dans les dérogations manuelles de tri par étapes conformément aux politiques de la Société.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Nous avons obtenu une compréhension du processus opérationnel des actifs financiers, du processus de gestion du risque de crédit, de la politique de dépréciation et de pertes de crédit et le processus d'estimation de la détermination des provisions pour dépréciation des actifs des projets pour les contreparties et la méthodologie de modélisation des PCA. Nous avons aussi évalué la conception et la mise en œuvre des contrôles pertinents au sein de ces processus. Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre de contrôles automatisés ou manuels sur : <ul style="list-style-type: none"> l'approbation, l'exactitude et l'exhaustivité des provisions pour dépréciation et des contrôles de gouvernance sur le suivi du modèle, via des réunions clés de la Direction et des comités qui font partie du processus d'approbation des provisions pour dépréciation des actifs des projets ; les résultats du modèle; la comptabilisation et la mesure des provisions pour dépréciation. Sur une base d'échantillon, nous avons choisi des actifs financiers et évalué : <ul style="list-style-type: none"> l'identification du ASRC par la Société (Étape 2), l'évaluation de la classification des créances douteuses (Étape 3) et si les cas de dépréciation pertinents ont été identifiés en temps opportun et si les actifs financiers ont été classés en différentes étapes et si la détermination des défauts/expositions individuellement dépréciées a été effectuée. les informations prospectives intégrées dans les calculs de dépréciation en impliquant nos spécialistes pour remettre en question les multiples scénarios économiques choisis et la pondération associée appliquée. les hypothèses qui sous-tendent le calcul de la dépréciation, telles que les flux de trésorerie futurs estimés et les estimations de la période de recouvrement. la méthode de calcul permettant de déterminer si elle est conforme aux exigences de la norme comptable financière no 30 de l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (OCAIFI) les ajustements post-modèle et les superpositions de gestion (le cas échéant) afin d'évaluer ces ajustements et les facteurs qualitatifs dont la Société a tenu compte pour comptabiliser les ajustements post-modèle, en cas de limites des données ou du modèle. Lorsque de tels ajustements postérieurs au modèle ont été appliqués, nous avons évalué ces post-ajustements au modèle et le processus de gouvernance.

Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2022

Questions clés de l'audit	Comment notre audit a traité la question clé de l'audit
<p>La mesure des montants des PCA pour les actifs financiers classés en Étape 1 et Étape 2 est effectuée par les modèles des PCA avec intervention manuelle limitée, cependant, il est important que les modèles (PD, PCD, ECD et ajustements macroéconomiques) soient valides tout au long de la période de référence et font l'objet d'un processus d'examen par un expert indépendant. Pour les actifs financiers dépréciés, la Société mesure les PCA en fonction de la différence entre la valeur comptable des actifs financiers et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus qui peuvent être recouverts.</p> <p>Cette question a été considérée comme une question de vérification clé et la vérification a été axée sur cette question en raison de l'importance relative des actifs financiers et de la complexité des jugements, des hypothèses et des estimations utilisés dans les modèles des PCA.</p> <p>Se reporter à la note 3 des états financiers distincts pour la méthode comptable de dépréciation des actifs financiers, à la note 25 pour la divulgation des dépréciations et à la note 31 pour la divulgation des risques de crédit ainsi qu'aux principales hypothèses et facteurs considérées dans la détermination des PCA.</p>	<p>4. Nous avons testé les modèles et les applications informatiques utilisés dans le processus de dépréciation de crédit et vérifié l'intégrité des données utilisées comme entrées dans les modèles de dépréciation.</p> <p>5. La Société a effectué une validation externe du modèle des PSA et des modèles de PCD, y compris du modèle macroéconomique, au cours de la période de référence. Nous avons examiné le processus de validation externe des modèles et son impact sur les résultats de l'estimation de la dépréciation. Enfin, nous avons actualisé notre évaluation de la méthodologie et du cadre conçus et mis en œuvre par la Société pour déterminer si les résultats des modèles de dépréciation et les répartitions par étapes semblent raisonnables et reflètent les prévisions utilisées par la Société pour déterminer les conditions économiques futures à la date de déclaration.</p> <p>6. Le cas échéant, nous avons fait appel à nos spécialistes pour nous aider à examiner les calculs du modèle, à évaluer les intrants connexes et à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses utilisées dans le modèle des PSA, en particulier concernant la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, l'exposition en cas de défaut. Les variables macroéconomiques, les scénarios macroéconomiques prévisionnels et les pondérations probabilistes, ainsi que les hypothèses utilisées dans les ajustements postérieurs au modèle (le cas échéant) mentionnés ci-dessus.</p> <p>7. Nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers distincts par rapport aux exigences des normes comptables financières publiées par AAOIFI.</p>

Questions clés de l'audit	Comment notre audit a traité la question clé de l'audit
<p>Evaluation à la juste valeur des participations non cotées</p> <p>Ces instruments sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par suite des variations des capitaux propres des membres et sont évalués à la juste valeur avec la variation correspondante de la juste valeur constatée dans l'état distinct des variations des capitaux propres des membres. La Société fait appel à des experts externes au besoin pour l'aider à déterminer la juste valeur de ces placements.</p> <p>Comme il est indiqué dans les notes 3 et 13, l'évaluation des prises de participation non cotées utilise des données de marché autres que celles observables et est donc intrinsèquement subjective. Elle exige également un jugement important de la part de la direction pour déterminer la méthode d'évaluation appropriée et l'utilisation de diverses hypothèses comme les flux de trésorerie, les taux d'actualisation, l'information sur les marchés, les ajustements au risque de marché, etc.</p> <p>Compte tenu de la subjectivité et du jugement inhérents à l'évaluation de ces placements non cotés, nous avons déterminé qu'il s'agissait d'une question de vérification clé.</p> <p>Se référer à la note 3 des états financiers distincts pour la méthode comptable et à la note 13 pour la méthode d'évaluation des placements, le jugement critique et les estimations appliqués à la juste évaluation des placements en prises de participation.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous avons obtenu une compréhension du processus d'évaluation des actions non cotées et de la politique de placement. 2. Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre de contrôles manuels sur : <ul style="list-style-type: none"> • les méthodes d'évaluation utilisées. • l'approbation, l'exactitude et l'exhaustivité de la juste évaluation des prises de participation non cotées et des contrôles de gouvernance relatifs au suivi de l'exercice d'évaluation, des réunions clés de la direction et des comités qui font partie du processus d'approbation, ainsi qu'un processus approprié d'examen par la direction et de remise en question. • la comptabilisation et l'évaluation de l'impact de la valeur juste des prises de participation non cotées. 3. Sur une base d'échantillon, nous avons sélectionné des prises de participation non cotées et fait appel à nos spécialistes, le cas échéant, pour nous aider à évaluer : <ul style="list-style-type: none"> • les paramètres et les hypothèses d'entrants, c.-à-d. les indices de référence pertinents de sociétés comparables, le suivi des multiples de bénéfices aux informations de base, les escomptes/ primes appliqués et d'autres données de référence pertinentes, et leur application cohérente, dans l'ensemble des évaluations, dans la mesure requise ; et • la méthode d'évaluation de chaque investissement en tenant compte de la nature de l'investissement évalué. 4. Nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers distincts par rapport aux exigences des normes comptables financières publiées par l'OCAIFI.



Autres informations incluses dans le rapport annuel 2022 de la société

Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport annuel 2022 de la société, autres que les états financiers et le rapport de notre commissaire aux comptes sur ceux-ci. La direction est responsable d'autres informations. Le rapport annuel 2022 de la société devrait être mis à notre disposition après la date du rapport de commissaire aux comptes.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimerons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus lorsqu'elles deviennent disponibles et, ce faisant, à déterminer si les autres informations sont significativement incompatibles avec les états financiers ou nos connaissances acquises lors de l'audit ou autrement semble matériellement être inexact.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance des états financiers

Ces états financiers et l'engagement de la société à fonctionner conformément aux règles et principes de la charia relèvent de la responsabilité de la direction de la société et des responsables de la gouvernance.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables financières publiées par l'OCAIFI et du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci soient dues à fraude ou erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser le principe de la continuité de l'exploitation, à moins que la direction ait l'intention

de liquider la société ou d'arrêter ses opérations, ou manque d'autres possibilités réalistes que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser les rapports financiers de la société

Responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nous désirons obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport de commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques publiées par l'OCAIFI et les normes internationales d'audit (ISA) détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques publiées par l'OCAIFI et l'ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous avons aussi:

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur. Ainsi, la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le dépassement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle

Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2022

interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.

- Évaluer le caractère approprié des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité de l'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de commissaire aux comptes sur les informations y afférentes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus à la date de notre rapport de commissaire aux comptes. Cependant, des événements ou des conditions futurs pourraient garantir que la société cesse de poursuivre ses activités.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière qui donne une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les constatations d'audit significatives, y compris les lacunes significatives du contrôle interne que nous identifions dans notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration indiquant que nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et leur

communiquons toutes les relations et autres questions qui peuvent raisonnablement être considérées comme ayant une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures de protection connexes.

A partir des questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui étaient les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'année en cours et qui sont donc les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation empêche la divulgation publique de la question ou lorsque, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons qu'une question ne devrait pas être communiquée dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences négatives d'une telle communication l'emportent sur les avantages d'intérêt public.

Deloitte.

Deloitte and Touche & Co
Comptables agréés



Waleed Bin Moha'd Sobahi

Expert-comptable agréé

License No. 378

18 avril 2023

27 Ramadan 1444 AH

Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite



En cas d'incohérence ou de divergence entre la version anglaise du document et le texte traduit, la version anglaise prévaudra.

Etat Distinct de La Situation Financiere

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Note	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Actif			
Espèces et quasi-espèces	5	182,224,529	158,647,462
Placements en marchandises et Wakala	6	16,476,658	198,066,519
Placements soukook	7	1,524,500,386	1,536,402,435
Financement mourabaha	8	105,009,999	120,430,904
Vente à tempérament	9	447,384,798	307,573,205
Ijarah muntahia bittamleek	10	214,902,872	220,675,530
Actifs de contrats istisna'a	11	13,559,552	15,846,231
Placements en capitaux propres des membres	13	346,559,897	359,274,458
Autres actifs	14	31,628,896	47,662,056
Immobilisations corporelles		319,141	298,128
Actif, total		2,882,566,728	2,964,876,928
Passif			
Soukook émis	15	701,165,442	700,000,000
Financement mourabaha	16	1,057,958,281	1,100,334,902
Charges à payer et autres dettes	17	17,776,895	44,253,354
Passif au titre des prestations définies	18	11,191,013	39,722,752
Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID	19	1,188,550	1,220,122
Passif, total		1,789,280,181	1,885,531,130
Capitaux Propres des Membres			
Capital-actions	20	1,586,736,446	1,582,923,427
Pertes accumulées	21	(465,636,682)	(477,569,912)
Réserve de la valeur juste		(31,122,505)	-
Gains / (Pertes) actuarielles		3,309,288	(26,007,717)
Capitaux Propres des Membres, total		1,093,286,547	1,079,345,798
Passif et Capitaux Propres des Membres, total		2,882,566,728	2,964,876,928

Compte de Resultat Distinct

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Note	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Produit net			
Produit de placements en marchandises		5,370,311	4,552,922
Produit de placements en Soukouk	7	36,851,586	21,764,235
Produit d'actifs de financement	12	36,506,071	32,071,628
Produit de capitaux propres	13.4	3,388,351	11,281,855
Autres revenus	22	18,770,685	10,700,175
Produit Total		100,887,004	80,370,815
Charges de financement		(40,827,957)	(29,874,198)
Revenu Net		60,059,047	50,496,617
Charges d'exploitation			
Charges de personnel		(36,429,112)	(39,499,296)
Autres charges administratives		(6,154,990)	(6,450,306)
Amortissement		(89,593)	(50,886)
Charges d'exploitation, total		(42,673,695)	(46,000,488)
Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur		17,385,352	4,496,129
Perte de valeur (perte) / reprise	25	(5,452,122)	4,114,634
Gain net pour l'exercice		11,933,230	8,610,763
Produits de placements non conformes à la charia	19	19,262	13,306
Transfert vers le Fonds de solidarité de la SID	19	(19,262)	(13,306)
Gain net pour l'exercice		11,933,230	8,610,763

Etat de Variation des Capitaux Propres des Membres

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Capital- actions USD	Report à nouveau USD	Gain net / (Perte) nette USD	Réserve de juste valeur USD	Pertes actuarielles USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2020	1,525,448,350	(486,180,675)	-	-	(43,818,073)	995,449,602
Contribution durant l'exercice	57,475,077	-	-	-	-	57,475,077
Gain net de l'exercice	-	-	8,610,763	-	-	8,610,763
Transfert au pertes accumulées	-	8,610,763	(8,610,763)	-	-	-
Gain actuariel de l'exercice tiré des régimes de retraite (Note 18.3)	-	-	-	-	17,810,356	17,810,356
Solde au 31 décembre 2021	1,582,923,427	(477,569,912)	-	-	(26,007,717)	1,079,345,798
Contribution durant l'exercice	3,813,019	-	-	-	-	3,813,019
Gain net de l'exercice	-	-	11,933,230	-	-	11,933,230
Variation des réserves de la juste valeur des Placements en capitaux propres	-	-	-	218,758	-	218,758
Change in sukuk fair value reserve	-	-	-	(31,341,263)	-	(31,341,263)
Transfert aux pertes accumulées	-	11,933,230	(11,933,230)	-	-	-
Gain actuariel de l'exercice tiré des régimes de retraite (Note 18.3)	-	-	-	-	29,317,005	29,317,005
Solde au 31 décembre 2022	1,586,736,446	(465,636,682)	-	(31,122,505)	3,309,288	1,093,286,547

Etat distinct des flux de la tresorerie

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Note	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Gain net de l'exercice		11,933,230	8,610,763
Ajustements pour :			
Dépréciation		23,913,393	26,946,630
Charges de perte de valeur /(reprise) pour actifs financiers	25	5,452,122	(4,114,634)
Gain sur la juste valeur des Placements en capitaux propres		-	(8,394,621)
Charges de financement		40,827,957	29,874,198
Provision pour les engagements de retraite	18	4,750,997	8,424,714
Perte sur la juste valeur des placements en soukook		-	19,157,271
Gain / perte tiré des dérivés islamiques, net des pertes de change	22	(4,335,075)	272,816
		82,542,624	80,777,137
Variation des actifs et des passifs d'exploitation			
Placements en marchandises et placements wakala		188,753,613	321,502,206
Placements soukook		(22,131,955)	(197,127,780)
Financement mourabaha		9,875,007	(17,439,726)
Vente à tempérament		(136,269,777)	47,333,039
Ijarah muntahia bittamleek		(7,729,229)	(11,654,049)
Actifs de contrats istisna'a		3,820,006	3,752,054
Placements en capitaux propres		700,696	(28,745,292)
Autres actifs		8,783,713	9,271,443
Charges à payer et autres dettes		(27,170,234)	(8,462,413)
Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID		(31,572)	18,542
Trésorerie affectée aux opérations		101,142,892	199,225,161
Paiement des charges financières		(35,418,179)	(34,484,192)
Paiement des engagements de retraite		(3,965,731)	(5,345,611)
Trésorerie nette affectée aux opérations d'exploitation		61,758,982	159,395,358
Opérations de Placement			
Achats d'immobilisations corporelles		(110,606)	(175,597)
Opérations de Financement			
(Remboursement) / produits de soukook émis		-	(297,527,414)
Produits du financement mourabaha de marchandises		584,705,307	569,154,265
Remboursement du financement mourabaha de marchandises		(626,631,316)	(634,691,505)
Dotation au capital-actions		3,813,019	57,475,077
Trésorerie nette (affectée aux)/issue des opérations de financement		(38,112,990)	(305,589,577)
(Baisse)/hausse nette des especes et des quasi-especes		23,535,386	(146,369,816)
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice		158,689,143	305,058,959
Especes et quasi-especes a la cloture de l'exercice	5	182,224,529	158,689,143

Etat distinct de changements des actifs hors bilan sous gestion

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	1 janvier, 2021	Additions	Cessions/ retraits nets	Part du Mudarib	31 décembre, 2021
Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière	-	370,600,000	(326,700,000)	-	43,900,000
Total	-	370,600,000	(326,700,000)	-	43,900,000

	January 1, 2022	Additions	Net disposals/ withdrawals	Mudarib's Share	December 31, 2022
Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière	43,900,000	389,800,000	(433,700,000)	-	-
Total	43,900,000	389,800,000	(433,700,000)	-	-

La Société a conclu un accord sous forme d'une Wakala avec une institution financière pour laquelle elle fournit des services de gestion de placements et agit à titre d'agent. La Société n'est exposée à aucun rendement variable sur l'investissement de ces fonds et, par conséquent, ne contrôle pas ces fonds. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas ces fonds dans son état de la situation financière. Aucun montant n'était impayé à l'égard de cet accord à la fin de 2022. Durant l'année, la Société a gagné 289.000 USD (2021 : 49.000 USD) comme rémunération d'agent. La rémunération est convenue dans le cadre de l'accord-cadre entre la Société et l'institution financière.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

1 ORGANISATION ET OPÉRATIONS

La société islamique pour le développement du secteur privé (la « société ») est une institution internationale spécialisée. Elle a été créée en vertu d'un accord signé et ratifié par les membres. La société a commencé ses activités après la réunion inaugurale de son Assemblée générale tenue le 6 Rabi Thani 1421 (8 Juillet 2000).

Aux termes de l'accord portant création de la société, la mission de la société est de promouvoir, dans le respect des principes de la charia, le développement économique des pays membres, en encourageant la création, la croissance et la modernisation d'entreprises privées produisant des biens et des services, afin de soutenir les efforts de développement déployés par la Banque islamique de développement (« BID »).

La SID, en tant qu'institution financière multilatérale, n'est soumise à aucune autorité de régulation externe. Elle mène ses activités conformément à l'accord portant sa création et à ses règles et règlements internes.

La société exerce ses activités depuis son siège sis à Djeddah, en Arabie saoudite.

2 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont élaborés conformément aux normes comptables de l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (OCAIFI) et aux règles et principes de la charia, édictés par le Comité de charia du Groupe de la BID. Concernant les aspects non couverts par les normes de l'OCAIFI, la société applique les normes internationales d'information financière (IFRS) du Conseil des normes comptables internationales (IASB) et leurs interprétations, publiées le Comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (IFRIC) de l'IASB, à condition qu'ils ne contredisent pas les règles et les principes de la charia tels qu'ils ont été déterminés par le Comité de la charia du Groupe de la BID.

Durant l'exercice clos au 20 Dhoul-hijja 1434 (25 octobre 2013), la société a adopté de manière anticipée les modifications à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » relatifs aux « Entités d'investissement » ainsi que les modifications subséquentes apportées à la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et à la norme IAS 27 « États financiers individuels » (les « Modifications »), entrés en vigueur à compter du 1er janvier 2015. De ce fait, elle a cessé de publier des états financiers consolidés et suivi les dispositions transitoires énoncées dans les Modifications aux normes IFRS 10 et 12 pour autant qu'elles se rapportent à l'adoption des Modifications relatives aux entités d'investissement.

Durant l'exercice, le Conseil d'administration, sur la base de la réévaluation par la direction du modèle d'affaires de la Société à la lumière de la définition d'entité d'investissement selon la norme IFRS 10, a décidé de révoquer le statut d'entité d'investissement à compter du 1er janvier 2022 et, par conséquent, la Société a cessé d'utiliser les modifications aux normes IFRS 10 et IFRS 12.

Conformément à la décision ci-dessus, la Société est tenue de se conformer aux exigences de la norme FAS 23 - « Consolidation », en vertu duquel la Société est tenue de préparer des états financiers consolidés et distincts à compter du 1er janvier 2022 (la date d'entrée en vigueur de la décision). Comme la Société cesse d'être une entité d'investissement, le changement de statut est comptabilisé comme une « acquisition réputée » des filiales et associés de la Société, comme suit :

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

- l'entité applique les exigences en matière de regroupement d'entreprises à toute filiale qui a déjà été évaluée à la juste valeur par le biais du gain ou de perte ;
- la date du changement de statut (c.-à-d. la date à laquelle l'entité cesse d'être une entité d'investissement) est la date d'acquisition réputée pour ces filiales;
- la juste valeur d'une filiale à la date du changement de statut est la contrepartie réputée aux fins de l'évaluation de tout écart d'acquisition ou gain découlant d'une transaction;
- toutes les filiales de l'entité sont consolidées conformément aux exigences générales du SAF 23 à compter de la date du changement de statut dans les états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers distincts contiennent des informations sur la Société et ses placements sur une base individuelle et ne contiennent pas des informations consolidés liés à la Société et à ses filiales en tant qu'une seule entité (note 13.1). Les filiales et les investissements dans des sociétés associées ont été comptabilisés à leur juste valeur au moyen de capitaux propres, conformément à la politique antérieure de la Société avant le passage à l'entité d'investissement durant 1434H et conformément aux exigences du SAF 23, qui permet d'investir dans des les sociétés associées et filiales à leur juste valeur dans les états financiers distincts. La Société prépare également des états financiers consolidés qui comprennent les résultats de toutes les entités du Groupe de la BID. Les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont fondés sur le statut de la Société en tant qu'entité d'investissement et pourraient ne pas être comparables puisque les changements suivants ont été apportés à la suite de la révocation du statut d'entité d'investissement :

- a) Bien que l'investissement dans les sociétés associées et les filiales continue d'être évalué à la juste valeur, l'évolution de la juste valeur est maintenant reflétée dans l'état de variation des capitaux propres des membres pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comparativement à celles qui sont comptabilisées dans l'état des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- b) La Direction a réévalué le business model relatif à l'investissement en Soukook et procédé aux reclassements suivants durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 :
 - Une partie des investissements de Soukook est maintenant comptabilisée au coût amorti, puisqu'ils sont détenus dans un modèle d'affaires visant uniquement à percevoir le capital et les bénéfices.
 - Une partie des investissements de Soukook a maintenant été désignée comme étant à leur juste valeur au moyen de l'état des changements dans les capitaux propres des membres, puisqu'ils sont détenus dans un modèle d'affaires pour la collecte des flux de trésorerie attendus et la vente de l'investissement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a porté ses investissements Soukook à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées à l'état des résultats.

Le détail des filiales est présenté dans la note 13.1

La préparation d'états financiers distincts exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la Société. Les domaines où le degré de jugement ou de complexité est plus élevé, ou les domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers distincts sont présentés à la note 4.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les états financiers distincts sont préparés conformément à la convention sur les coûts historiques, à l'exception des éléments suivants dans l'état distinct de la situation financière :

- Les investissements en capital-actions et autres investissements évalués à la juste valeur au moyen de capitaux propres;
- Les swaps de taux de profit et de devises et les investissements Soukouk qui sont évalués à la juste valeur au moyen de capitaux propres.
- Le plan d'avantages postérieurs à l'emploi est mesuré au moyen du calcul de la valeur actualisée actuarielle fondée sur la méthode du crédit unitaire projeté.

Ces états financiers distincts sont présentés en dollars américains (« USD »), qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

3 RESUME DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Ci-après un résumé des principales politiques comptables de la société :

Transactions et soldes en devises

Les opérations monétaires et non monétaires libellées ou nécessitant un règlement dans une devise étrangère sont converties en dollars américains (« USD ») aux taux de change au comptant aux dates de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont retransmis au taux de change en vigueur à la date de déclaration. Les écarts de change résultant de la reconstruction d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat séparé en gains/pertes de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur (y compris les prises de participation) sont transférés dans l'unité de compte au taux de change au comptant à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de la conversion de ces placements sont comptabilisés dans le compte de réserve de juste valeur sous les capitaux propres des membres.

Espèces et quasi-espèces

Aux fins de l'état de flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires et les placements en marchandises via des institutions financières dont l'échéance est de trois mois au plus à la date d'acquisition.

Placements en marchandises et Wakala

Les placements en marchandises sont effectués par le biais d'institutions financières et utilisés pour l'achat et la cession de produit avec un bénéfice fixe. L'achat et la vente de produits sont limités par les termes de l'accord entre la société et d'autres institutions financières. Les placements en marchandises sont initialement comptabilisés au coût réel, y compris les charges d'acquisition liées au placement et évalués par la suite au coût amorti minoré de toute dépréciation.

Le placement Wakala est un accord par lequel une partie (le « Muwakkil » / « Principal ») nomme un agent d'investissement (le « Wakeel » / « Agent ») pour investir les fonds de Muwakkil (le « Capital Wakala ») sur la base d'un contrat Wakala (la « Wakala ») en échange de frais spécifiés. Les frais de Wakala peuvent être une somme forfaitaire ou un pourcentage fixe du capital de Wakala. Le Wakeel décide des investissements à effectuer à partir du capital Wakala, sous réserve des termes de l'accord Wakala. Cependant, le Wakeel supporte la perte en cas de faute, de négligence ou de violation de l'un des termes des accords de Wakala.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Mourabaha

Les financements du Mourabaha sont des accords par lesquels la société cède à un client, au coût plus le bénéfice, un produit ou un bien, qu'elle avait acheté et acquis sur la foi d'une promesse d'achat par le client.

Financement de la vente à tempérament

La vente à tempérament est un contrat de vente dont les remboursements sont effectués en versements sur une période préalablement convenue. Le prix de vente comprend le coût majoré d'une marge bénéficiaire convenue sans aucune exigence de divulguer le coût réel.

Ijarah Muntahia Bittamleek

Il s'agit de biens achetés par la société, à titre individuel ou avec d'autres entités, puis loués aux bénéficiaires pour utilisation, conformément à un accord d'Ijarah Muntahia Bittamleek. Selon les termes dudit accord, la propriété des biens loués est transférée aux bénéficiaires à l'expiration de la période de crédit-bail et après règlement de l'intégralité du montant prévu par l'accord. Le transfert de propriété d'un actif peut s'effectuer par transfert de contrôle (comportant des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces actifs) en vertu d'un contrat distinct, comme suit :

- Contrat de vente : après la fin du terme Ijarah; ou
- Contrat de donation : après la fin de la durée du contrat; ou
- Contrat de vente de la propriété proportionnelle pendant la durée de l'Ijarah.

Actifs liés à l'Istisna'a

L'Istisna'a est un accord conclu entre la société et un client, en vertu duquel la société cède audit client un bien fabriqué ou acquis par l'acheteur pour le compte de la société, selon des spécifications et à un prix convenu d'avance. Après la réalisation du projet, l'actif istisna'a est transféré au compte de créances d'Istisna'a.

Placements

Politiques applicables à partir du 1er janvier 2022

Les placements de la société sont classés par catégories comme suit :

i) Filiales

Une entité est classée comme filiale de la société si cette dernière peut exercer un contrôle sur ladite entité. Le contrôle concerne le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, dans l'objectif de tirer un bénéfice de ses opérations. Il est supposé exister lorsque la société détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, au moins 50% des droits de vote dans l'entité, à moins qu'il ne soit possible d'apporter une démonstration claire du contraire. Par ailleurs, le contrôle peut également exister en vertu d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité ou avec l'entité elle-même, indépendamment du niveau de participation de la société au capital de l'entité concernée. Les investissements dans des filiales sont initialement comptabilisés au coût et sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du compte distinct de résultat. Les changements à la juste valeur sont comptabilisés sur le compte de variations des capitaux propres des membres.

ii) Entreprises associées

Une entité est considérée comme associée de la Société si celle-ci peut exercer une influence importante sur l'entité. Une influence importante est présumée exister si la Société détient, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans l'entité, à moins que ça soit explicitement démontré autrement. Cependant, l'influence significative peut également exister par le biais d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ou avec l'entité elle-même, indépendamment du niveau de la participation de la société au capital de l'entité concernée. L'investissement dans des entreprises associées doivent être évalués à la juste valeur sur le compte de résultat. Ces investissements sont initialement comptabilisés au cout et sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du compte distinct de résultat. Les variations à la juste valeur sont comptabilisées sur le compte de variations des capitaux propres des membres.

iii) Autres Placements en capitaux propres

Les entités pour lesquelles la Société manque d'influence ou de contrôle important sont classées comme d'autres placements en capitaux propres. Les placements en capitaux propres sont destinés à être détenus à long terme et peuvent être vendus en réponse à des besoins de liquidité, aux variations des prix du marché ou dans le contexte global des activités de développement de la Société. Par conséquent, la Société a choisi de désigner tous ses placements en capitaux propres à leur juste valeur au moyen de ses capitaux propres.

Placements cotés évalués à la juste valeur des capitaux propres des membres

Initialement et ultérieurement, ces investissements sont évalués à la juste valeur marchande, et les gains ou pertes non réalisés découlant de la variation de leur juste valeur sont comptabilisés directement dans la réserve de juste valeur sous les capitaux propres des membres jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou considéré comme déprécié, à ce moment-là, le gain ou la perte cumulatif précédemment enregistré au titre des capitaux propres des membres est comptabilisé dans le compte de résultat distinct dans la mesure de la dépréciation.

Placements non cotés en capitaux propres et en fonds évalués à la juste valeur via les capitaux propres des membres

Les placements non cotés en capitaux propres à la juste valeur déterminée par des évaluateurs indépendants. Les gains/pertes de juste valeur sont déclarés en réserve de juste valeur en capitaux propres. S'il existe une preuve objective qu'une perte de valeur a été subie, le montant de la dépréciation est mesuré comme la différence entre la valeur comptable du placement et sa valeur recouvrable attendue. Les pertes de valeur constatées dans un compte de résultat distinct sont annulées au moyen de l'état de variation des capitaux propres des membres. Après la désignation initiale, la Société ne doit pas reclasser les placements dans des titres de capitaux propres dans ou hors de la juste valeur au moyen de son état des variations dans la catégorie de capitaux propres des membres.

Tous les autres placements (à l'exclusion des placements comptabilisés à la juste valeur au moyen d'un compte de résultat distinct) sont évalués pour dépréciation conformément à l'approche de dépréciation.

La perte de valeur représente le montant par lequel la valeur comptable d'un placement dépasse son montant recouvrable. En cas d'indication de perte de valeur éventuelle, le montant recouvrable d'un investissement est déterminé comme étant le plus élevé de sa juste valeur moins les coûts de cession et sa valeur d'utilisation. Les pertes de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat distinct.

iv) Placements Soukook

Les soukooks sont des certificats de valeur égale représentant une part indivise dans la propriété d'actifs corporels, d'usufruits, de services ou (dans la propriété) d'actifs d'un projet particulier, évalués aux coûts amortis ou à la juste valeur par capitaux propres.

Les placements Soukook comptabilisés à leur juste valeur via capitaux propres

Un placement sera évalué à sa juste valeur au moyen des capitaux propres si les deux conditions suivantes sont remplies :

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

- le placement est détenu dans un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint par la collecte des flux de trésorerie attendus et la vente des investissements;
- le placement représente un instrument de type dette non monétaire ou un autre instrument de placement ayant un rendement effectif raisonnablement déterminable.

Les placements Soukook comptabilisés au coût amorti

Un instrument d'investissement est mesuré au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies:

- le placement est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir ces investissements afin de collecter les flux de trésorerie attendus jusqu'à l'échéance de l'instrument ; et
- le placement représente un instrument de type dette ou un autre instrument de placement ayant un rendement effectif raisonnablement déterminable.

Ces placements sont évalués selon la méthode du bénéfice effectif à la comptabilisation initiale moins les versements de capital/remboursement et moins toute réduction de dépréciation.

Tout autre instrument de placement non classé selon le coût amorti ou la juste valeur par capitaux propres est classé comme juste valeur au moyen d'un compte de résultat distinct (FVIS).

Lors de la comptabilisation initiale, la Société fait un choix irrévocable de désigner certains instruments de capitaux propres qui ne sont pas désignés à la juste valeur au moyen d'un état des résultats distinct pour être classés comme des placements à la juste valeur au moyen de capitaux propres.

Modèle d'affaires : le modèle d'affaires reflète la façon dont la Société gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie. C'est-à-dire, si l'objectif de la Société est uniquement de percevoir les flux de trésorerie contractuels des actifs ou s'il est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie découlant de la vente des actifs. Si aucune de ces deux conditions est applicable (p. ex., les actifs financiers sont détenus à des fins de négociation), alors les actifs financiers sont classés dans la catégorie « autre » modèle d'affaires et mesuré à FVIS. Les facteurs considérés par la Société pour déterminer le modèle d'affaires d'un groupe d'actifs comprennent l'expérience passée de la façon dont les flux de trésorerie pour ces actifs ont été recueillis, la façon dont le rendement de l'actif est évalué et communiqué au personnel de gestion clé, comment les risques sont évalués et gérés et comment les gestionnaires sont rémunérés.

vii) Dépréciation des placements détenus à leur juste valeur par suite d'une variation des capitaux propres des membres

La Société exerce son jugement pour tenir compte de la dépréciation des actifs financiers, y compris les placements en capitaux propres des membres à leur juste valeur au moyen des capitaux propres des membres, à chaque date de déclaration. Cela comprend la détermination d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des placements en capitaux propres sous le coût. La détermination de ce qui est important ou prolongé exige un jugement. Pour ce faire, la Société évalue, entre autres facteurs, la volatilité normale des cours des actions. De plus, la Société estime que la dépréciation est appropriée lorsqu'il y a des preuves de détérioration de la santé financière de l'entité faisant l'objet d'un investissement, du rendement de l'industrie et du secteur, des changements technologiques et des flux de trésorerie opérationnels et de financement.

La Société considère 30 % ou plus comme une mesure raisonnable pour une baisse importante en deçà de son coût, peu importe la durée de la baisse. La baisse prolongée représente une baisse en deçà du coût qui persiste pendant un an ou plus, peu importe le montant.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

i) Filiales

Une entité est classée comme filiale de la société si cette dernière peut exercer un contrôle sur ladite entité. Le contrôle concerne le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, dans l'objectif de tirer un bénéfice de ses opérations. Il est supposé exister lorsque la société détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, au moins 50% des droits de vote dans l'entité, à moins qu'il ne soit possible d'apporter une démonstration claire du contraire. Par ailleurs, le contrôle peut également exister en vertu d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité ou avec l'entité elle-même, indépendamment du niveau de participation de la société au capital de l'entité concernée.

L'adoption des modifications à la norme IFRS 10 a exempté la Société de la consolidation de ses filiales. La Société mesure et évalue le rendement de toutes ses filiales selon la juste valeur, car l'utilisation de la juste valeur engendre des informations plus pertinentes. Conformément aux modifications, les placements dans les filiales sont évalués à la juste valeur au moyen de compte de résultat. Tous les gains ou pertes non réalisés découlant de l'évaluation des filiales à la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

ii) Entreprises associées

Une entité est considérée comme associée de la Société si celle-ci peut exercer une influence importante sur l'entité. Une influence importante est présumée exister si la Société détient, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans l'entité, à moins que ça soit clairement démontré autrement. Cependant, l'influence significative peut également exister par le biais d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité ou avec l'entité elle-même, indépendamment du niveau de la participation de la société au capital de l'entité concernée.

L'adoption des modifications exige que les placements dans des sociétés affiliées soient évalués à la juste valeur au moyen du compte de résultat. Ces investissements sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur. Tous les gains ou pertes non réalisés découlant de l'évaluation des associés à la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

iii) Autres placements

Les entités pour lesquelles la Société manque d'influence ou de contrôle important ont été classées comme autres placements.

iv) Placements Soukook

Les soukooks sont des certificats de valeur égale représentant une part indivise dans la propriété d'actifs corporels, d'usufruits, de services ou (dans la propriété) d'actifs d'un projet particulier, à leur juste valeur au moyen du compte de résultat.

v) Évaluation initiale

Tous les investissements sont initialement enregistrés dans l'état de la situation financière à la juste valeur. Tous les coûts de transaction sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

vi) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, tous les investissements sont évalués à la juste valeur et tout gain ou perte découlant d'une modification à juste valeur est inclus dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel il est survenu.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Perte de valeur des actifs financiers autres que l'instrument de capitaux propres

La Société applique l'approche de la perte de crédit aux instruments de financement mesurés au coût amorti. Pour évaluer l'ampleur du risque du crédit, les actifs financiers sont répartis en trois (3) catégories :

- i. Étape 1 - Pas d'augmentation significative du risque de crédit;
- ii. Étape 2 - Augmentation significative du risque de crédit (ASRC); et
- iii. Étape 3 - Actifs financiers dépréciés.

L'allocation aux différentes étapes est fondée sur le degré de détérioration de la qualité du crédit de l'actif financier. A chaque clôture d'un exercice, la Société évalue s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit pour les expositions depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaut survenant sur la durée de vie attendue restante à partir de la date de clôture et de la date de comptabilisation initiale. S'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Société mesurera la provision pour perte en fonction de la perte de crédit attendue (PCA) à vie plutôt que de la PCA à 12 mois.

Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture en fonction de la valeur résiduelle à l'échéance de l'instrument avec le risque de défaillance qui était anticipée pour l'échéance en question à la date de clôture actuelle lorsque l'instrument financier a été comptabilisé pour la première fois. Pour effectuer cette évaluation, la Société considère à la fois les données et informations quantitatives et qualitatives qui sont probantes, raisonnables et justifiables, y compris celles accumulées tout au long de l'expérience historique acquise et les informations prospectives qui sont disponibles sans frais ni efforts excessifs, sur la base du vécu historique de la Société, et de l'évaluation du crédit par des experts, y compris les informations prospectives.

Plusieurs scénarios économiques constituent la base de la détermination de la probabilité de défaut lors de la comptabilisation initiale et aux dates d'information ultérieures. Différents scénarios économiques conduiront à une probabilité de défaut différente. C'est le concours par pondération de ces différents scénarios qui constitue la base d'une probabilité de défaut moyenne pondérée qui permet de déterminer si le risque de crédit a significativement augmenté.

Les informations prospectives comprennent les perspectives futures des pays et des secteurs dans lesquels les contreparties de la Société opèrent. Elles sont aussi obtenues à partir de rapports d'experts économiques, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux, de groupes de réflexion pertinents et d'autres organisations similaires, ainsi que la prise en compte de diverses sources d'informations économiques réelles et prévisionnelles. La Société attribue à ses contreparties une cote pertinente du risque de crédit interne en fonction de leur qualité de crédit. Les informations quantitatives sont un indicateur principal d'une augmentation significative du risque de crédit et sont fondées sur l'évolution de la probabilité de défaut sur la durée de vie prévue. Etant donné que les données et les modèles de scénarios macroéconomiques pour certains pays ne sont pas facilement disponibles, des scénarios et modèles de substitution sont déjà utilisés.

Les probabilités de défaut (PD) utilisées sont anticipatives et la Société utilise les mêmes méthodologies et données que celles utilisées pour mesurer la provision pour pertes pour la PCA.

Les facteurs qualitatifs qui indiquent une augmentation significative du risque de crédit sont reflétés dans les modèles de la probabilité de défaut en temps opportun. Cependant, la Société considère toujours séparément certains facteurs qualitatifs pour apprécier si le risque de crédit a augmenté de manière significative.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Etant donné qu'une augmentation significative du risque du crédit depuis la comptabilisation initiale n'est qu'une mesure relative, une variation donnée en termes absolus de la PD sera plus pertinente pour un instrument financier avec une estimation de la PD initiale plus faible que par rapport à un instrument financier à une PD plus élevée.

Tous les actifs financiers sont affectés au stade 1 lors de la comptabilisation initiale. Toutefois, si une augmentation significative du risque de crédit est identifiée à la date de clôture par rapport à la comptabilisation initiale, alors l'actif est transféré à l'étape 2 (Se référer à la note 31 : Gestion des risques). S'il existe une indication objective de dépréciation, l'actif est déprécié et affecté à l'étape 3 tel que décrit à la Note 31 : Gestion des risques.

A l'exception des actifs financiers acquis ou créés et dépréciés (AAD) (qui sont examinés séparément ci-dessous), les PCA doivent être évaluées au moyen d'une provision pour pertes d'un montant égal à :

- La PCA à 12 mois, c'est-à-dire les PCA à vie qui résultent des événements de défaut sur l'instrument financier susceptibles d'intervenir dans les 12 mois suivant la date de l'information (appelée étape 1); ou alors
- Les PCA sur toute la durée de vie, c'est-à-dire les PCA découlant de tous les incidents possibles de défaut sur la durée de vie de l'instrument financier (appelée étape 2).
- Comme pour les instruments classés en étape 3, la provision pour perte est quantifiée comme la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux de profit effectif (EPR) d'origine de l'instrument, le cas échéant.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est «déprécié» lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur les flux futurs estimés de trésorerie de l'actif financier se sont produits. Les actifs financiers ainsi dépréciés sont appelés actifs d'étape 3. Les preuves de dépréciation du crédit comprennent des données observables sur les événements suivants, quand :

- L'entreprise déclare faillite
- La licence d'exploitation est supprimée
- La preuve claire que l'entreprise ne sera pas en mesure d'effectuer les remboursements futurs, est faite.

Il se peut qu'il soit impossible d'identifier un seul événement discret - Au lieu de cela, l'effet combiné de plusieurs événements peut avoir causé la dépréciation des actifs financiers. La Société évalue si les instruments d'emprunt qui sont des actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés à chaque date de clôture.

Actifs financiers acquis ou créés et dépréciés (AAD) :

Ces actifs financiers AAD sont traités différemment parce que l'Actif est déprécié lors de la comptabilisation initiale. Pour ces Actifs, la Société comptabilise toutes les variations des PCA à vie depuis la comptabilisation initiale comme provisions pour pertes, et toute variation est comptabilisée en résultat net. Une variation favorable de ces actifs crée un gain de valeur.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Modification et décomptabilisation des actifs financiers

Une modification d'un actif financier se produit lorsque les termes contractuels régissant les flux de trésorerie d'un actif financier sont renégociés ou autrement modifiés, et susceptibles d'intervenir entre la comptabilisation initiale et l'échéance de l'actif en question. Cette modification affecte le montant et/ou le calendrier des flux de trésorerie contractuels immédiatement ou à une date future.

Une abstention de prêt est accordée dans les cas où, bien que l'emprunteur ait fait tous les efforts raisonnables pour payer selon les conditions contractuelles initiales, il existe un risque élevé de défaillance ou celle-ci s'est déjà produite, et l'emprunteur devrait être en mesure de respecter les conditions révisées. Dans la plupart des cas, les conditions révisées comprennent une prolongation de l'échéance de l'actif financier, des modifications du calendrier des flux de trésorerie de l'actif financier (remboursement du principal et des intérêts), une réduction du montant des flux de trésorerie dus (annulation du principal et du profit).

Lorsqu'un actif financier est modifié, la Société évalue si cette modification entraîne une décomptabilisation.

Conformément à la politique de la Société, un tel fait survient lorsqu'il engendre des modalités substantiellement différentes. Pour déterminer si les conditions modifiées sont substantiellement différentes des conditions contractuelles originales, la Société considère ce qui suit :

Une évaluation quantitative est effectuée pour comparer la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels restants selon les conditions initiales avec les flux de trésorerie contractuels en rapport avec les conditions révisées, les deux montants étant actualisés au taux de profit effectif initial. Si la différence de la valeur actualisée est supérieure à 10 %, la Société considère que l'arrangement est substantiellement différent, ce qui entraîne la décomptabilisation. Lors de l'évaluation quantitative d'une modification ou d'une renégociation d'un actif financier déprécié ou d'un actif financier déprécié acheté ou créé qui a fait l'objet d'une radiation, la Société tient compte des flux de trésorerie attendus (plutôt que contractuels) avant modification ou renégociation et compare ceux-ci aux flux de trésorerie contractuels post modification ou renégociation.

Au cas où l'actif financier serait décomptabilisé, la provision pour perte pour LA PCA est réévaluée à la date de décomptabilisation pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif à cette date. La différence entre cette valeur comptable révisée et la juste valeur du nouvel actif financier avec les nouvelles conditions entraînera un gain ou une perte lors de la décomptabilisation. Le nouvel actif financier ainsi réévalué fera l'objet d'une provision pour perte mesurée sur la base d'PCA sur 12 mois, sauf dans les rares cas où le nouvel actif financier est considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit à l'origine. Ceci ne s'applique que si la juste valeur du nouvel actif financier est comptabilisée avec un escompte significatif sur son montant nominal révisé, car il subsiste un risque de défaillance élevé qui n'a pas été réduit par la modification. La Société surveille le risque de crédit des actifs financiers modifiés en évaluant les informations qualitatives et quantitatives, par exemple, si le client est en souffrance de solvabilité en vertu des nouvelles conditions.

Lorsque les conditions contractuelles d'un actif financier sont modifiées sans qu'elles entraînent une décomptabilisation, la Société détermine si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale en comparant :

- la PD restante sur la durée de vie estimée sur la base des données à la comptabilisation initiale et des conditions contractuelles d'origine; avec
- la PD restante à la date de clôture sur la base des termes modifiés.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique d'abstention de la Société, lorsque la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation, l'estimation de la probabilité de défaut restante sur la durée de vie reflète la capacité de la Société à percevoir les flux de trésorerie modifiés en tenant compte de l'expérience antérieure de la Société en matière de mesures d'abstention similaires, ainsi que de divers indicateurs comportementaux, y compris le degré de solvabilité de l'emprunteur par rapport aux conditions contractuelles modifiées. Si le risque de crédit reste nettement supérieur à ce qui était prévu lors de la comptabilisation initiale, la provision pour pertes continuera d'être évaluée à un montant égal à la durée de vie PCA. Si un prêt faisant l'objet d'une renonciation est déprécié en raison de l'existence d'indices de dévalorisation de crédit (voir ci-dessus), la Société effectue une évaluation continue pour déterminer si les problèmes de l'exposition sont résolus, afin de déterminer si le prêt n'est plus déprécié. La provision pour pertes sur les prêts renégociés ne sera généralement mesurée que sur la base des PCA à 12 mois, lorsqu'il est fait état de l'évidence d'amélioration du comportement de remboursement de l'emprunteur à la suite d'une modification entraînant une inversion de l'augmentation significative précédente du risque de crédit.

Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la Société calcule la perte de modification en comparant la valeur comptable brute avant et après la modification (à l'exclusion de la provision PCA). Les pertes de modification, le cas échéant, pour les actifs financiers sont incluses dans le compte de résultat en « Pertes sur modification des actifs financiers ». Ensuite, la Société mesure les PCA pour l'actif modifié, ou les flux de trésorerie attendus découlant de l'actif financier modifié sont inclus dans le calcul des insuffisances de trésorerie attendues de l'actif initial.

La Société décomptabilise un actif financier uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif expirent (y compris l'expiration découlant d'une modification dont les modalités sont substantiellement différentes), ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité. Si la Société ne transfère et ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise ses intérêts conservés dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle pourrait avoir à payer. Si en revanche la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle maintiendra la comptabilisation de l'actif financier, au même titre qu'un emprunt garanti pour le produit reçu.

Définition du défaut

La définition du défaut est essentielle à la détermination de la PCA. Il est utilisé pour mesurer le montant de la PCA et pour déterminer si la provision pour perte est fondée sur la PCA sur 12 mois ou sur la durée de vie. Ainsi, le défaut est une composante de la probabilité de défaut (PD) qui affecte en même temps la mesure de la PCA et l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit.

La Société considère ce qui suit comme constituant un cas de défaut :

- Tous les contrats ou débiteurs notés 21 sur l'échelle interne de la Société (équivalent à C sur l'échelle de Moody's et D sur l'échelle de S&P et de Fitch Ratings); ou
- la Société utilise également en sus une présomption réfutable fondée sur la probabilité de défaut. Cette règle s'applique si les paiements contractuels sont dus depuis plus de 180 jours pour les contrats souverains et 90 jours pour les contrats non souverains, sauf s'il existe des informations raisonnables et justifiables indiquant que le contrat n'est pas déprécié.

Cette définition de défaut est utilisée par la Société à des fins comptables ainsi qu'à des fins de gestion interne du risque du crédit. La définition de défaut est adaptée de manière appropriée pour refléter les différentes caractéristiques des différents types d'actifs.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

La Société utilise diverses sources d'information pour évaluer le défaut, qui sont soit élaborées en interne, soit obtenues de sources externes. Comme indiqué dans la définition des actifs financiers dépréciés ci-dessus, le défaut est la preuve qu'un actif est déprécié. Par conséquent, les actifs dépréciés incluront les actifs en défaut, mais incluront également d'autres actifs non défaillants, car la définition du crédit déprécié est plus large que la définition de défaut.

Radiation

Lorsque la créance est jugée irrécouvrable, elle est déduite de la provision pour dépréciation correspondante et toute perte excédentaire est comptabilisée dans le compte de résultat. Ces actifs ne sont radiés qu'une fois que toutes les procédures nécessaires aient été accomplies et que le montant de la perte ait été déterminé. Les recouvrements ultérieurs de montants précédemment radiés sont crédités au compte de résultat de la Société. Pour l'exercice en cours, la Société n'a radié aucun actif financier.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, ses obligations contractuelles sont acquittées ou annulées, ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable, est comptabilisée dans le compte de résultat.

La Société décomptabilise également un passif financier lorsque ses modalités sont modifiées et que les flux de trésorerie selon ces mêmes modalités sont substantiellement différents. Dans ce cas, un nouveau passif financier fondé sur les termes modifiés est comptabilisé à la juste valeur. Il est supposé que les conditions soient sensiblement différentes si la valeur actuelle, actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris tous les frais payés nets de tous ceux reçus et actualisés avec le taux effectif d'origine, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et le nouveau passif financier avec des conditions modifiées, sont inclus dans le compte de résultat

Autres actifs au coût amorti

Une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif au coût amorti ou un groupe d'actifs de ce type, puissent avoir subi une perte de valeur. Le montant des pertes de valeur pour les autres actifs est calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable estimée. Les ajustements à la provision sont comptabilisés comme une charge ou un crédit dans le compte de résultat de la Société.

Passifs financiers

Tous les passifs Soukouk, le financement mourabaha et d'autres passifs émis sont initialement reconnus au coût, net de frais de transaction, car étant la juste valeur de la contrepartie reçue. Par la suite, tous les passifs financiers à rendement sont évalués au coût amorti en tenant compte de tout escompte ou prime. Les primes sont amorties et les escomptes sont comptabilisés selon la rentabilité effective jusqu'à l'échéance et sont passés au « coût de financement » dans le compte de résultat.

Sortie du bilan des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers ne sont compensés que lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que la Société a l'intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les revenus et les dépenses sont présentés sur une base nette uniquement lorsque cela est autorisé par les normes de comptabilité financière (« FAS ») publiées par l'OCAIFI, ou pour les gains et les pertes résultant d'un groupe de transactions similaires.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Dérivés financiers islamiques

Les dérivés financiers islamiques représentent les contrats à terme en devises et les swaps de taux d'intérêt en devises. Ils sont axés sur les modèles du marché financier islamique international (IIFM) et de l'association International Swaps Derivatives Association, Inc. (ISDA). Ils sont utilisés par la société à titre de stratégie de couverture uniquement, afin d'atténuer le risque de fluctuation des devises et du coût du financement des placements auprès d'institutions financières, des placements soukook, des actifs de financement et des soukook émis. Ils sont initialement constatés à la juste valeur à la date de signature du contrat, puis réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de clôture. Les gains ou les pertes qui en résultent sont constatés au compte de résultat. Les dérivés financiers islamiques présentant une juste valeur positive sont enregistrés au bilan au titre des « Autres actifs » et ceux présentant une valeur négative le sont au titre des « Charges à payer et autres dettes ».

Actifs fiduciaires

Les actifs détenus en fiducie ou à titre fiduciaire ne sont pas traités comme des actifs de la société et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût net d'amortissement accumulé et de toute dépréciation dans la valeur. Le coût moins la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles fait l'objet d'amortissement par la méthode linéaire sur la période de leur vie utile estimée, selon la formule suivante :

- Meubles et accessoires 15%
- Équipement informatique 33%
- Automobiles 25%
- Autres équipements 20%

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Si une telle indication existe et lorsque les valeurs comptables sont plus élevées que le montant recouvrable estimé, les actifs sont ramenés à leur montant recouvrable, soit la plus élevée de leur juste valeur minorée des coûts de vente et de leur valeur d'utilité.

Les éventuels coûts de maintenance et réparation sont imputés au compte de résultat. Les améliorations qui accroissent la valeur ou augmentent de manière considérable la durée de vie des actifs y relatifs sont capitalisés.

Soukook Emis

Les actifs de Soukook ont été comptabilisés dans les états financiers de la SID, car la SID est l'agent de service, tout en notant que la SID a vendu ces actifs à un prix aux détenteurs de Soukook par l'intermédiaire du SPV en vertu d'un contrat de vente valide transférant la propriété de ces actifs aux détenteurs de Soukook.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation (juridique ou implicite) découlant d'un événement passé, et les coûts de règlement de l'obligation sont probables et peuvent être évalués de manière fiable.

Passif au titre du régime de retraite du personnel

La Société gère deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi définis pour ses employés, le Régime de retraite du personnel (SPP) et le Régime médical postérieur à l'emploi (SRMP). Ces deux régimes exigent que des cotisations soient versées à des fonds administrés séparément. Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui définit un montant de prestations de retraite qu'un employé recevra à la retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le pourcentage du dernier salaire brut. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies sur une base annuelle en utilisant la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée du régime à prestations définies et les coûts des services connexes. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations projetées.

Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les trois ans par des actuaires indépendants. Pour les années intermédiaires, l'obligation au titre des prestations déterminées est estimée par les actuaires indépendants à l'aide de techniques actuarielles de reconduction approximatives qui permettent l'accumulation des prestations supplémentaires, les flux de trésorerie réels et les changements dans les hypothèses actuarielles sous-jacentes.

Les résultats de l'évaluation actuarielle présentés au 31 décembre 2022 sont fondés sur un report des données à compter de 2021 (à l'exception des actifs, des retraités et des bénéficiaires du SRMP, les données utilisées pour calculer leurs résultats sont rajustées en fonction des transferts au PSGR). Pour le SRMP, une évaluation complète a été effectuée en fonction des données au 30 novembre 2022.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies exigible jusqu'à la date de la retraite est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées (relatives au service accumulé jusqu'à la date de déclaration) à l'aide des rendements disponibles sur les obligations de sociétés notées US AA. Les échéances des obligations correspondent étroitement à celles de l'obligation à prestations déterminées.

Le coût des services rendus au titre du régime à prestations définies comptabilisé dans le compte de résultat distinct reflète l'augmentation de l'obligation au titre des prestations définies résultant du service des employés durant cette année. Le coût de l'obligation au titre des prestations déterminées représente une augmentation du passif attribuable au passage du temps.

Les modifications rétrospectives apportées aux prestations ou aux gains ou pertes découlant d'une réduction sont comptabilisées à titre de frais ou de revenus de service passé le compte de résultat distinct de la période de modification du plan.

Les gains ou pertes actuariels, s'ils sont significatifs, sont comptabilisés immédiatement dans les réserves sous les capitaux propres des membres de l'année ou ils se produisent. Le passif au titre des prestations de retraite est comptabilisé comme faisant partie d'autres passifs dans l'état distinct de la situation financière. Le passif représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies de la Société, nette de la juste valeur des actifs du régime.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le comité du régime de retraite, avec l'avis des actuaires de la Société, détermine les cotisations de la Société au régime à prestations déterminées et les cotisations sont transférées aux dépositaires indépendants du régime.

Comptabilisation des produits

i) Placements en marchandises et Placements Wakala

Le revenu issu du placement en marchandises et placements Wakala est comptabilisé en fonction d'un rendement effectif durant la période du contrat fondé sur les principaux montants en suspens

ii) Placements en Soukook

Les produits des placements en Soukook sont comptabilisés en fonction du rendement effectif et sont comptabilisés dans le compte de résultat. Pour le Soukook désigné à la juste valeur par le compte de résultat, les gains et pertes résultant de la réévaluation de la juste valeur à la date de déclaration sont également constatés dans le compte de résultat.

iii) Produits de financement Mourabaha, d'Istisna'a et de la vente à tempérament

Les produits tirés des Mourabaha, istisna'a et ventes à tempérament sont comptabilisés en utilisant le rendement effectif sur la période des opérations respectives.

iv) Ijarah Muntahia Bittamleek

Les produits tirés des contrats d'Ijarah Muntahia Bittamleek sont comptabilisés en utilisant la base de rendement effectif (qui représente la location d'Ijarah nette de l'amortissement par rapport à l'actif d'Ijarah) à compter de la date à laquelle le droit d'utiliser l'actif est transféré au preneur.

v) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir un dividende est établi, C'est-à-dire que, selon sa date de déclaration.

vi) Frais de gestion

La SID gère plusieurs fonds en leur offrant des services de gestion de portefeuille pour lesquels elle perçoit des frais de gestion. Les frais de gestion sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les services ont été fournis.

vii) Frais d'administration et honoraires de conseil

La SID offre des services consultatifs qui comprennent l'émission de Soukook, la conversion de banques traditionnelles en banques islamiques, la création de fenêtres bancaires islamiques, la restructuration, l'élaboration de cadres réglementaires, le renforcement des capacités, etc. Elle perçoit également des frais pour couvrir les coûts engagés lors de l'instruction des demandes de financement. Les revenus provenant des services administratifs et consultatifs sont comptabilisés en fonction de la prestation des services conformément aux ententes contractuelles.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Zakat et Taxes

En sa qualité d'institution financière multilatérale, la société n'est pas assujettie à la Zakat ou à l'impôt dans les pays membres. Ses capitaux propres font partie du Baitul Mal, qui est exonéré de la Zakat.

Information sectorielle

La direction a désigné le Conseil d'administration comme l'organe de décision suprême, puisqu'il incombe à ce dernier de décider de l'affectation des ressources aux initiatives de développement menées dans les pays membres de la société. Ces initiatives de développement sont entreprises en recourant à un certain nombre de produits financiers islamiques, ainsi qu'indiqués au bilan, qui sont financés de manière centralisée par le biais des capitaux propres et du financement de la société. La direction n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts au sens de la définition de la norme FAS 22 « Information sectorielle » puisque le Conseil d'administration assure le suivi de la performance et de la situation financière de la société dans son ensemble.

4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES

Les estimations, les hypothèses et les jugements font l'objet d'une évaluation continue et se fondent sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, notamment les avis professionnels et l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Les principaux aspects pour lesquels la direction a recouru à des estimations et des hypothèses ou a fait appel à son jugement sont les suivants :

i) Provision pour perte de valeur d'actifs financiers

L'évaluation des pertes de crédit conformément à la norme FAS 30 pour toutes les catégories d'actifs financiers nécessite un jugement, en particulier, l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs et des valeurs de garantie lors de la détermination des pertes de valeur et l'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit. Ces estimations sont motivées par un certain nombre de facteurs, dont les changements peuvent entraîner des niveaux de quotas différents. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer en même temps le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire les différences entre les estimations de pertes et les pertes réelles.

Les calculs PCA de la Société sont des résultats de modèles complexes avec un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des entrées variables et leurs interdépendances. Les éléments des modèles PCA qui sont considérés comme des jugements et des estimations comptables comprennent:

- i) Le modèle de notation interne de la société, qui attribue des probabilités de défaut (PD) aux différentes notes;
- ii) Les critères de la Société pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit nécessitant que la provision pour pertes soit mesurée sur une base PCA de 12 mois ou à vie et l'évaluation qualitative applicable;
- iii) Développement de modèles PCA, y compris les différentes formules et le choix des intrants
- iv) Détermination des associations entre les scénarios macroéconomiques et les intrants économiques, tels que les niveaux de chômage et les valeurs de garantie, et l'effet sur les PD, les EAD et les LGD
- v) Sélection de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations de probabilité, pour dériver les données économiques dans les modèles PCA.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

La société fait appel à son jugement lors de l'estimation de la provision pour perte de valeur des actifs de financement. La méthode d'estimation de cette provision est présentée à la Note 3 au paragraphe « Perte de valeur et des actifs financiers ».

ii) Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers non cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation jugées appropriées dans les circonstances, principalement des techniques d'actualisation des flux de trésorerie (DCF), multiples de prix/livres comptables comparables (P/B), opérations récentes et, le cas échéant, valeur liquidative (VL). Au besoin, la Société fait appel à des experts tiers en évaluation. Pour certains investissements qui sont des entités en démarrage ou en phase de décaissement des capitaux, la direction estime que le coût est une approximation de la juste valeur.

Les modèles utilisés pour déterminer les justes valeurs sont validés et révisés périodiquement par la direction. Les entrées dans le DCF et les modèles de multiples P/B comparables comprennent des données observables, telles que les taux d'actualisation, le taux de croissance terminal, les multiples P/B d'entités comparables au portefeuille concerné de l'entité, et des données non observables, comme la remise pour manque de négociabilité et la prime de contrôle. La Société a également examiné la situation géopolitique des pays où les entités émettrices exercent leurs activités et a procédé à une actualisation appropriée de leurs valeurs.

(iii) Passif au titre des prestations définies

L'obligation au titre des pensions de retraite et des prestations maladie ainsi que les frais y afférents relatifs à l'exercice concerné sont déterminés à l'aune d'évaluations actuarielles. Cette évaluation actuarielle consiste à faire des hypothèses sur les taux d'actualisation, les futures hausses de salaire, etc. Ces estimations sont soumises à de fortes incertitudes en raison de la nature à long terme de cette obligation.

(iv) Continuité de l'exploitation

La direction a évalué la capacité de la société à poursuivre ses activités et a la conviction que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour les poursuivre dans un avenir prévisible. De plus, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes substantielles susceptibles de remettre en question la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Ayant abouti à cette conclusion, la direction a tenu compte de nombreux facteurs, dont le ratio de liquidité de la Société, la tendance prévue de la rentabilité, le rendement du portefeuille existant, le ratio d'adéquation du capital et la capacité de la société de recueillir des fonds auprès des actionnaires et du marché des capitaux. Par conséquent, les états financiers distincts ont été préparés en fonction de la continuité de l'exploitation.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

5 ESPECES ET QUASI-ESPECES

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Avoirs en banque	72,824,430	52,427,875
Placements en marchandises et Wakala (Note 6)	108,082,400	105,000,000
Produits à recevoir de placements en marchandises et Wakala	129,631	41,681
Moins : provision pour pertes de crédit (note 25)	(391)	(655)
	181,036,070	157,468,901
Solde bancaire lié au Fonds de solidarité de la SID	1,188,459	1,220,242
	182,224,529	158,689,143

Certains comptes bancaires, dont le solde est 2.197.720 USD (31 décembre 2021 : 4.862.916 USD), sont au nom de la Banque islamique de développement (BID). Cependant, ces comptes bancaires sont détenus au bénéfice de la société qui en assure de ce fait la gestion et l'exploitation.

Les placements en marchandises inclus dans les espèces et quasi-espèces sont les placements dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Les placements en marchandises dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois sont décrits à la Note 6.

6 PLACEMENTS EN MARCHANDISES ET PLACEMENTS WAKALA

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Placements en marchandises et wakala	132,226,973	317,144,759
Produits à recevoir de placements en marchandises et Wakala	3,978,356	4,731,519
Moins : Placements en marchandises et placements wakala pour une période de trois mois au maximum (Note 5)	(108,082,400)	(105,000,000)
Moins : provision pour pertes de crédit (note 25)	(11,646,271)	(14,078,240)
	16,476,658	202,798,038

- a) Les Placements en marchandises et les placements wakala via des institutions financières internationales sont libellés en dollars américains
- b) Les Placements en marchandises et les placements wakala comportent un montant de 316.790 USD (2021 : 356.164 USD) fourni à une partie liée à la société, à partir duquel la société a réalisé un bénéfice de 0 USD (31 décembre 2021 : 0 USD)

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

7 PLACEMENTS SOUKOUK

La direction a réévalué le model des affaires relatif à l'investissement en soukook et fait référence aux reclassements (note 2).

	31 décembre 2022			
	Cout amorti	Juste valeur à moyen de capitaux	Juste valeur à moyen de gain ou	Total
Soukook cotés	1,085,327,954	446,293,220	-	1,531,621,174
Soukook non cotés	18,944,824	18,553,490	-	37,498,314
	1,104,272,778	464,846,710	-	1,569,119,488
Moins:				
Pertes non réalisées à la juste valeur	-	(31,341,263)	-	(31,341,263)
Moins: Provision pour pertes de crédit (note 25)	(13,277,839)	-	-	(13,277,839)
	1,090,994,939	433,505,447	-	1,524,500,386

	31 décembre 2021			
	Cout amorti	Juste valeur a moyen de capitaux	Juste valeur à moyen de gain ou	Total
Soukook cotés	-	-	1,525,046,945	1,525,046,945
Soukook non cotés	-	-	11,355,490	11,355,490
			1,536,402,435	1,536,402,435

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Bilan d'ouverture	1,536,402,435	1,357,096,279
Entrées	398,761,597	1,433,050,000
Rachat	(367,386,246)	(1,234,643,627)
Gains / (pertes) de change	(1,860,951)	(1,278,593)
Pertes non réalisées à la juste valeur en capitaux propres	(31,341,263)	-
Prime amorti	(7,382,445)	-
Perte à la juste valeur a moyen de compte de résultat distinct	-	(19,157,271)
(Charge) / reprise pour perte de valeur	(2,692,741)	1,335,647
	1,524,500,386	1,536,402,435
Institutions financières	1,004,677,609	853,380,005
Gouvernements	366,347,981	544,100,949
Autres	153,474,796	138,921,481
	1,524,500,386	1,536,402,435
AAA	119,329,668	95,356,675
AA+ to AA-	76,193,259	72,953,990
A+ to A-	712,979,527	844,099,858
BBB+ ou inférieur	615,997,932	523,991,912
	1,524,500,386	1,536,402,435

Les placements soukook comprennent un montant de 119,466,546 USD (31 décembre 2021: 125,357,109 USD investis dans des soukook émis par la BID sur lesquels la société a réalisé un bénéfice de 2,027,268 USD (31 décembre 2021: 1,197,792 USD)

Les revenus des investissements en soukook comptabilisés au cours de l'exercice sont les suivants:

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Revenu du coupon	44,969,138	39,399,200
Amortissement du prime	(7,382,445)	-
Gain réalisé	(735,107)	1,522,306
Perte à la juste valeur à moyen de compte de résultat	-	(19,157,271)
Revenu total	36,851,586	21,764,235

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

8 FINANCEMENT MOURABAHA

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Financement Mourabaha	182,017,783	183,380,408
Revenu accumulé	1,676,369	2,635,731
Moins : revenu différé	(23,270,567)	(16,602,693)
	160,423,585	169,413,446
Moins : Provision pour perte de valeur (note 25)	(55,413,586)	(48,982,542)
	105,009,999	120,430,904

Tous les biens achetés dans l'optique de leur revente au titre d'un financement mourabaha sont spécifiquement motivés par leur revente ultérieure au client. La promesse du client est considérée comme ayant force exécutoire. De ce fait, toute perte subie par la société en raison de défaut du client avant la vente des biens est répercutée sur celui-ci.

Les financements mourabaha comprennent 57,308,149 USD (31 décembre 2021: 60,412,619 USD) fournis à des entités liées de la société sur lesquels celle-ci a réalisé un bénéfice de 1,041,606 USD (31 décembre 2021: 992,212 USD)

9 FINANCEMENT DE LA VENTE À TEMPÉRAMENT

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Financement de la vente à tempérament	503,185,460	354,750,576
Revenu accumulé	8,476,629	4,529,604
Moins : revenu différé	(45,085,744)	(28,973,611)
	466,576,345	330,306,569
Moins : Provision pour perte de valeur (note 25)	(19,191,547)	(22,733,364)
	447,384,798	307,573,205

Tous les biens achetés dans l'optique de leur revente au titre du financement par la vente à tempérament sont spécifiquement motivés par leur revente ultérieure aux clients. La promesse du client est considérée comme ayant force exécutoire. De ce fait, toute perte subie par la société en raison du défaut du client avant la vente des biens est répercutée sur celui-ci.

Le financement par la vente à tempérament comprend 36,701,875 USD (31 décembre 2021: 54,746,908 USD) fournis à des entités liées de la société sur lesquels celle-ci a réalisé un bénéfice de 1,913,732 USD (31 décembre 2021: 1,374,213 USD)

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

10 IJARAH MUNTAHIA BITTAMLEEK (IMB)

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Coût ::		
<i>Actifs non encore utilisés :</i>		
Au début d'exercice	22,602,000	-
Entrées	50,184,833	28,795,093
Transfert aux actifs utilisés	(72,786,833)	(6,193,093)
	-	22,602,000
<i>Actifs utilisés :</i>		
En début d'exercice	358,000,593	444,373,514
Transfert des actifs acquis	72,786,833	6,193,093
Transfert aux bénéficiaires	(132,572,903)	(90,859,288)
Réévaluation de change	264,132	(1,706,726)
	298,478,655	358,000,593
Coût total	298,478,655	380,602,593
Amortissement cumulé :		
En début d'exercice	165,560,074	215,182,365
Charges de l'exercice	23,823,800	26,895,744
Perte de valeur d'actifs transférés aux bénéficiaires	(107,978,040)	(76,518,035)
Perte de valeur, total	81,405,834	165,560,074
Revenu accumulé	22,510,102	40,634,975
Ijarah muntahia bittamleek, brut	239,582,923	255,677,494
Moins : provisions pour perte de valeur (note 25)	(24,680,051)	(35,001,964)
Ijarah muntahia bittamleek, net	214,902,872	220,675,530

Les contrats ijarah muntahia bittamleek comprennent des financements de 17,655,267 USD (31 décembre 2020: USD 13,400,484) fournis à des entités liées de la société de laquelle la Société a réalisé un bénéfice de 421,808 USD (31 décembre 2021 : néant USD). Certains actifs mentionnés ci-dessus représentent la part de la Société dans les accords conjoints Ijarah Muntahia Bittamleek.ntahia Bittamleek.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les loyers futurs à recevoir relatifs à l'Ijarah Muntahia Bittamleek au 31 décembre 2022 sont estimés à 323,72 millions USD (2020 : 346,77 millions USD). Le montant exact à la fin de chaque période n'est connu qu'avant le début de la période, car certains loyers sont déterminés en fonction de taux variables. Le détail des créances est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Prévu dans les 12 mois	47,663,464	98,435,903
Prévu après 12 mois et 5 ans au maximum	144,941,662	117,872,019
Prévu après 5 ans	131,118,034	130,458,244
	323,723,160	346,766,166

Les sorties de trésorerie futures liées aux contrats d'Ijarah sont résumées à la note 33 et devraient être payées dans les 12 mois.

11 ACTIFS D'ISTISNA'A

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Financement de l'Istisna'a	17,401,333	22,053,098
Revenu accumulé	133,863	532,909
Moins : Versements différés	(3,879,443)	(5,110,249)
	13,655,753	17,475,758
Moins: provision pour pertes de valeur (note 25)	(96,201)	(1,629,527)
	13,559,552	15,846,231

12 ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Financement Mourabaha	4,395,472	1,690,299
Financement de vente à tempérament	19,264,539	16,006,527
Ijarah muntahia bittamleek (IMB), net (note 24)	12,110,985	13,425,057
Actis d'Istisna'a	735,075	949,745
Revenu total des actifs financiers	36,506,071	32,071,628

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

13 PLACEMENTS EN CAPITAUX PROPRES

La société effectue, directement ou par le biais d'intermédiaires, des prises de participation au capital. En fonction de la détention effective de la société, les investissements dans les capitaux propres à la fin de l'exercice sont comme suit:

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Filiales (Note 13.1)	132,849,210	163,492,352
Entreprises associées (Note 13.2)	140,537,445	124,545,107
Autres investissements	73,173,242	71,236,999
	346,559,897	359,274,458

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Titres de capitaux propres – cotés	20,111,571	22,872,063
Titres de capitaux propres – non cotés	326,448,326	336,402,395
	346,559,897	359,274,458

L'évolution des placements de l'exercice est présentée ci-après :

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Au début de l'exercice	359,274,458	322,134,545
Entrées	3,500,000	6,115,340
Transfert de financement mourabaha	-	23,929,932
Cessions	(4,200,697)	(1,299,980)
Gains / pertes de juste valeur, net	(12,013,864)	8,394,621
A la fin de l'exercice	346,559,897	359,274,458

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

13.1 Placements dans des filiales

Le pourcentage de participation effective dans des filiales et les pays d'immatriculation de celles-ci à la fin de l'exercice et la nature de l'activité se présentaient comme suit :

Nom de l'entité	Pays d'immatriculation	Nature de l'activité	% Participation effective	
			2022	2021
Azerbaïdjan Leasing	Azerbaïdjan	Crédit-bail	100	100
ICD Asset Management Limited	Malaisie	Gestion d'actifs	100	100
Islamic Banking Growth Fund	Malaisie	Fonds capital-investissement	100	100
Taiba Leasing	Ouzbékistan	Crédit-bail	100	100
Tamweel Africa Holding	Sénégal	Banque	100	100
Ijarah Management Company	Arabie Saoudite	Services consultatifs	100	100
Capitas Group (Formerly Capitas)	Arabie Saoudite	Crédit-bail	100	100
Taiba titrisation LLC	Sénégal	Services consultatifs pour Soukouks	100	-
ASR Leasing LLC	Tadjikistan	Crédit-bail	67	67
Al Majmoua Al Mauritania	Mauritanie	Immobilier	53	53
Ewaan Al Fareeda Residential Co.	Arabie Saoudite	Immobilier	50	50
Taha Alam Sdn Bhd	Malaisie	Services du Hajj & Umra	50	50

- (a) En plus des investissements ci-dessus, il y a certaines filiales portées à leur valeur nulle ou la SID a investi dans les années précédentes et les a entièrement compromis par la suite.
- (b) Il n'existe aucune disposition réglementaire ou contractuelle limitant la possibilité pour les filiales de transférer des fonds sous forme de dividende en espèces ou de rembourser des prêts ou avances qui leur ont été accordés par la SID. Il arrive à la société d'apporter une assistance financière sous forme d'avances versées à ses filiales.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

13.2 Investissements dans des entreprises associées

Le pourcentage de participation effective dans des filiales et les pays d'immatriculation de celles-ci, à la clôture de l'exercice et la nature de leurs activités se présentaient comme suit :

Nom de l'entité	Pays d'immatriculation	Nature de l'activité	% Participation effective	
			2022	2021
Al-Akhdar Bank	Maroc	Banque	49	49
Enmaa Ijara Company	Egypte	Crédit-bail	47	47
Banque islamique du Sénégal	Sénégal	Banque	27	27
Theemar Investment Fund	Tunisie	Fond	40	40
Anfal Capital	Arabie Saoudite	Services consultatifs d'investissement	38	38
Kyrgyzstan Ijara Company	Kirghizistan	Crédit-bail	37	37
Kazakhstan Ijara Company	Kazakhstan	Crédit-bail	36	36
Albania Leasing	Albanie	Crédit-bail	36	36
Maldives Islamic Bank	Maldives	Banque	33	36
Palestine Ijarah Company	Palestine	Crédit-bail	33	33
Halic Finansal Kiralama A.S.	Turquie	Crédit-bail	33	33
Al Fareeda Residential Fund	Arabie Saoudite	Immobilier	33	33
Wifack International Bank	Tunisie	Crédit-bail	30	30
ICD Fonds du Marché Monétaire	Malaisie	Gestion d'actif	29	29
Royal Atlantic Residence	Gambie	Immobilier	25	25
Saudi SME Fund (Afaq)	Arabie Saoudite	Fond	25	25
Al Sharkiya Sugar	Egypte	Fabrication	22	22
Jordan Pharmaceutical Manufacturing Co.	Jordanie	Fabrication	22	22
Saba Islamic Bank	Yémen	Banque	20	20
Arab Leasing Company	Soudan	Crédit-bail	20	20
PMB Tijari Berhad	Malaisie	Crédit-bail	20	20
Turkish Asset Management (K.A.M.P)	Turquie	Fond	20	20

- (a) En plus des investissements ci-dessus, il y a certaines entreprises associées portées à leur valeur nulle ou la SID a investi dans les années précédentes et les a entièrement compromis par la suite.
- (b) Il n'y a pas d'accords réglementaires ou contractuels qui limitent la capacité des filiales de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser le financement ou les avances qui leur sont versés par la Société. La Société accorde parfois une aide financière sous forme d'avances à ses filiales.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

13.3 Juste valeur des investissements

La norme FAS 25 établit une hiérarchie de techniques d'évaluation, selon que les données de ces évaluations sont observables ou non. Les données observables reflètent les informations du marché obtenues de sources indépendantes; les données non observables traduisent les hypothèses de la société à propos du marché. Ces deux types de données ont donné naissance à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur suivante :

Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des placements identiques.

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du Niveau 1 qui sont observables pour les placements, soit directement (en tant que prix) ou indirectement (découlant du prix).

Niveau 3 – Données concernant les placements qui ne sont pas fondés sur des paramètres observables du marché (données inobservables).

Cette hiérarchisation requiert l'utilisation des données observables lorsqu'elles sont disponibles. La société considère, chaque fois que possible, les prix pertinents et observables du marché, aux fins d'évaluation.

	Placements en capitaux propres évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2022 (USD)	20,111,571	15,175,727	311,272,599	346,559,897
2021 (USD)	22,872,063	17,553,512	318,848,883	359,274,458

Cela comprend les investissements cotés dans Wifak Internationale Bank, qui est cotée à la Bourse tunisienne, et les 9,000,000 actions détenues par la SID, soit 30 % de sa participation. Les Placements en capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif ont été comptabilisés à leur juste valeur estimée à l'aide d'une ou de plusieurs méthodes d'évaluation appliquées en tenant compte du secteur et de l'environnement de l'entité détenue. Ces méthodes ont principalement compris les multiples de marché, la valeur liquidative ajustée, les flux de trésorerie actualisés, les transactions comparables récentes, les excédents de gains et la méthode résiduelle. Les hypothèses et les données utilisées par ces méthodes d'évaluation de la juste valeur sont tirées dans toute la mesure du possible des marchés observables. Lorsque cela n'est pas envisageable, la juste valeur est établie au moyen d'une estimation fondée sur des hypothèses. Les modifications apportées aux seules hypothèses ou d'autres facteurs liés au marché pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des investissements. La validité de ces modèles est testée en les calibrant sur les cours de transactions observables sur le marché pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) lorsqu'elles sont disponibles. Pour évaluer l'importance d'une donnée particulière pour le calcul dans son ensemble, la direction procède à une analyse de sensibilité ou à des simulations de crise.

La direction considère les spécificités de l'entité détenue ainsi que son environnement macro-économique. Les spécificités de l'entité détenue comprennent principalement les multiples de marché, la performance réelle de l'activité par rapport aux prévisions et les révisions apportées aux plans d'entreprise. Les conditions macro-économiques incluent des informations spécifiques au pays ou à la région, ainsi que les taux de change. En outre, la direction a affiné les méthodes d'évaluation afin de refléter correctement l'évolution permanente des circonstances et de l'environnement économique. Les méthodes d'évaluation utilisées pour calculer la juste valeur des Placements en capitaux propres des niveaux 2 et 3 pour chaque secteur important au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Secteur	Méthode d'évaluation	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Services financiers	Comparables du marché	69,490,541	72,428,811
	Valeur liquidative ajustée	75,043,708	83,841,180
	Autres méthodes	119,313,267	113,944,989
Industrie et mine	Valeur liquidative ajustée	2,456,518	2,712,110
	Valeur actualisée des flux de trésorerie	10,648,093	13,787,773
Services sociaux	Autres méthodes	-	552
Autres	Valeur actualisée des flux de trésorerie	1,164,936	1,264,239
	Méthode de la valeur résiduelle	38,340,857	39,193,575
	Valeur liquidative ajustée	8,840,406	8,079,166
	Autres méthodes	1,150,000	1,150,000
Total		326,448,326	336,402,395

Opération de rapprochement des éléments du Niveau 3	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
En début d'exercice	318,848,883	270,060,030
Entrées	3,500,000	30,045,272
Cessions	(4,200,696)	(1,384,077)
Transfert vers le niveau 1 & 2	-	14,530,755
Pertes / Gains sur la juste valeur, net	(6,875,588)	5,596,903
En fin d'exercice	311,272,599	318,848,883

13.4 Placements en capitaux propres (perte) / gain, net

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Pertes / gains de juste valeur, net	-	8,394,621
Dividende	2,666,014	823,714
Autres	722,337	2,063,520
	3,388,351	11,281,855

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

14 AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Juste valeur positive des instruments financiers islamiques dérivés (Note a)	9,974,232	7,721,386
Produits à recevoir de parties liées (Note 23.3)	2,420,537	9,625,081
Revenu accumulé	12,679,706	12,041,601
Avances aux employés	8,042,451	8,117,563
Autres créances	4,023,339	4,083,273
	37,140,265	41,588,904
Moins : Provision pour perte de valeur (note 25)	(5,511,369)	(2,701,219)
	31,628,896	38,887,685

(a) Les dérivés financiers islamiques représentent les contrats à terme en devises et les swaps de devises. Ces deux types d'instruments sont détenus pour atténuer le risque de fluctuation des devises sur les investissements effectués auprès d'institutions financières, les placements soukook, les actifs de financement et les soukook émis. Les swaps de taux de bénéficiaire sont détenus pour atténuer les effets des fluctuations des taux sur le coût de financement en faisant correspondre le financement à taux flottant avec les produits à taux flottant. La Société n'a pas désigné ces instruments dans une relation de couverture et, par conséquent, ne respecte pas les exigences en matière de comptabilité de couverture des normes pertinentes. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur positive et négative des dérivés financiers islamiques que leur montant notionnel :

Dérivé financier islamique	Montant Notionnel USD	Juste valeur positive USD	Juste valeur négative USD
Swaps de devise croisée	216,989,157	7,588,297	-
Swaps de taux bénéficiaire	86,500,000	87,298	(478,193)
Contrats à terme	10,730,951	2,298,637	-
31 décembre 2022	314,220,108	9,974,232	(478,193)

Dérivé financier islamique	Montant Notionnel USD	Juste valeur positive USD	Juste valeur négative USD
Swaps de devise croisée	235,235,907	2,410,626	(198,444)
Swaps de taux bénéficiaire	144,116,667	-	(4,357,705)
Contrats à terme	56,906,930	5,310,760	(2,600)
31 décembre 2021	436,259,504	7,721,386	(4,558,749)

Le gain ou la perte sur les éléments couverts, représentant les placements auprès d'institutions financières, les investissements de Soukook, les actifs de financement et les émissions de Soukook, est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

De plus, la société a conclu des swaps de devises pour le compte de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) par le biais d'un accord-cadre en date du 13 juin 2016. La valeur notionnelle de ces swaps s'élève à 27,8 millions USD (31 décembre 2021 : 37,89 millions USD). 13 June 2016. The notional value of such swaps is USD 27.8 million (31 December 2020: USD 37.89 million).

15 SOUKOUK EMIS

Date d'émission	Date de maturité	Monnaie d'émission	Montant émis USD	Taux	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Coté (note a)						
15-10-2020	15-10-2025	USD	600,000,000	1.81% Fixed	600,936,099	600,549,960
Non coté (note b)						
05-03-2020	05-03-2025	SAR	100,000,000	SIBOR+0.60%	100,229,343	100,145,444
			700,000,000		701,165,442	700,695,404

Les Soukouk (certificats de fiducie) émis confèrent aux titulaires de certificats le droit de recevoir des paiements (distributions périodiques) à des dates spécifiées (dates de distribution périodiques) sur les éléments de profit des actifs Ijarah, des Placements en capitaux propres, des investissements Soukouk et des créances relatives aux contrats Mourabaha, Les investissements autorisés conformes à la charia et tous les actifs remplacés (collectivement le « portefeuille ») vendus à chaque série (émission) par la société à l'ICDPS Soukouk Limited (le fiduciaire).

Après la vente du portefeuille, la société, en tant que tiers, garantit le rendement du portefeuille au fiduciaire, à l'effet que si un débiteur d'un actif du portefeuille est incapable de payer tout montant dû, la société fera le Paiement. De plus, la Société s'engage à acheter le portefeuille à la date d'échéance ou à la date de dissolution anticipée pour un montant équivalent au montant nominal total (c'est-à-dire le prix de la vente initiale du portefeuille à ICDPS Soukouk Limited).

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

16 PASSIF DU FINANCEMENT MOURABAHA DES MARCHANDISES

Le financement Mourabaha des marchandises est reçu des institutions financières dans le cadre d'accords de Mourabaha des marchandises. Les financements ont des maturités initiales allant de 3 à 7 ans (31 décembre 2021 : 3 à 7 ans).

17 CHARGES À PAYER ET AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Juste valeur négative des dérivés islamiques (Note 14(a))	478,193	4,558,749
Solde à payer aux parties liées (Note 23.4)	2,518,602	11,087,600
Dividende à verser (Note 21)	4,108,563	4,108,563
Autres montants à payer	10,671,537	20,252,479
	17,776,895	40,007,391

18 PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DEFINIES

Le régime de retraite du personnel du Groupe de la BID comprend un régime à prestations définies et un régime hybride, un régime de retraite du personnel («SPP») et un régime de couverture médicale des salariés retraités (SRMP) (collectivement appelés régimes de retraite du Personnel («SRP»)). Toute personne employée par la Banque et ses Sociétés affiliées à temps plein, tel que défini dans les politiques d'emploi de la Banque et de ses Sociétés affiliées, est éligible à participer au SRP à compter de la date d'adhésion à la Banque.

Le Groupe de la BID a un plan multi-employeurs et comprend la Société, la Banque islamique de développement - Ressources ordinaires en capital (BID-OCR), le Fonds spécial des ressources du compte Waqf (WAQF), la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et du Crédit à l'Exportation (SIACE) et le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID).

Régime de retraite du personnel (SPP)

Le régime de retraite du Personnel est une combinaison de l'ancien plan à prestations définies (pilier I) et du nouveau plan de retraite hybride (pilier II) entré en vigueur le 1er Rajab 1399H (correspondant au 27 mai 1979) et le 17/05/1442H (01/01/2021G) respectivement. Tout Agent embauché par la Banque et ses Sociétés affiliées à temps plein - à l'exception des employés à durée déterminée - et tel que prévu dans les politiques d'emploi de la Banque et de ses Sociétés affiliées, est admissible au SPP, à compter de la date d'intégration de la Banque et ses affiliés. La participation au régime de retraite hybride quant à elle, est limitée à ceux qui ont moins de cinq années de service au 31 décembre 2020 sur une base facultative. Cependant, ceux qui ont intégré la Banque à partir du 1er janvier 2021 y sont automatiquement affiliés.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Dans les deux régimes, l'employé cotise à hauteur de 11,1 % (2020-11,1 %) du salaire annuel de base, tandis que la Banque et ses Affiliés participent à hauteur de 25,9 % (2020-25,9 %).

Les principales caractéristiques du régime sont les suivantes :

- (i) L'âge normal de la retraite est le 62ème anniversaire de l'Agent .
- (ii) A sa retraite, l'employé éligible a droit à 2,5 % dans le cadre de l'ancien régime de retraite du Personnel, ou à 1 % dans le cadre du régime hybride dans la composante à prestations définies ("DB"), de la rémunération moyenne pondérée la plus élevée ("WHAR"), tels que définis par le comité de retraite pour chaque année de service ouvrant droit à pension, avec un plafond fixé à 30 années d'ancienneté du calendrier de l'Hégire).
- (iii) 10 % de la contribution de la Banque et de ses Sociétés affiliées de 25,9 % et 5 %, ainsi que de la contribution des employés de 11,1 %, sont utilisés pour financer la composante au cout défini ("DC") du plan hybride. Le fonds cumulé et ses rendements de placement seront versés sous forme de capital de retraite aux participants au régime hybride.
- (iv) Le paiement des prestations au moment de la retraite anticipée, des prestations d'invalidité, des prestations de cessation d'emploi, des prestations de décès avant la retraite ou de décès après la retraite est également servi dans les termes déterminés par le comité de retraite.

Régime de couverture médicale des salariés retraités (SRMP)

Entré en vigueur le 1er mouharram 1421 (6 avril 2000), le Groupe de la BID avait mis en place le régime de couverture santé des salariés retraités à la suite d'une résolution du Conseil des Directeurs Exécutifs du 18 chawwal 1418 (15 février 1998). Il a été accordé aux membres éligibles du Personnel des entreprises associées du Groupe de la BID. La BID et ses entreprises associées financent le régime à hauteur de 1% et le Personnel à hauteur de 0,5% des salaires de base. L'objectif du régime est de verser une somme mensuelle aux salariés retraités éligibles pour couvrir leurs frais médicaux. Les droits payables pour chaque employé retraité au titre du régime médical sont calculés selon la formule suivante :

$$\text{WHAR (tel que défini par le comité de retraite)} \times \text{période cotisable (plafonnée à un maximum de 30 années du calendrier de l'Hégire)} \times 0,18\%$$

Le paiement des prestations lors de la retraite anticipée, des prestations d'invalidité, des prestations de cessation d'emploi, des prestations de décès avant la retraite ou de décès après la retraite est également servi tel que déterminé par le comité de retraite.

Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (RMSP)

En février 2019, le BED a approuvé la création du Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (RMSF) qui fournirait de nouvelles prestations de couverture médicale aux futurs retraités du Personnel du Groupe de la BID. Selon la proposition, les membres actifs du Personnel qui ont au moins 10 ans de service avant l'âge normal de la retraite à compter du 1er janvier 2019 relèveront automatiquement du RMSF. Les membres du Personnel qui n'atteignent pas le seuil de ladite durée minimale de service, se verront offrir la possibilité d'adhérer au nouveau Fonds.

En vertu du RMSP, les coûts médicaux réels des retraités seront couverts conformément au barème des prestations minimales garanties. Cela couvre principalement les hospitalisations et les soins d'urgence, le rapatriement et le transport par ambulance. L'hospitalisation et les soins ambulatoires spécialisés à l'étranger sont également couverts, mais seulement dans certains pays.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les membres du RMSP ont commencé à recevoir des prestations à compter du 1er avril 2022 (date de début du Plan).

Les cotisations au RMSP sont financées sur une base de 4/4/4 %. Les employés versent 4 % de leur salaire ouvrant droit à pension et l'employeur verse 4 %. Les retraités cotisent également 4 % de leur pension (avant les retraits par commutation). Les cotisations de l'employeur et des employés ont commencé à s'accumuler le 1er janvier 2019 et, le 1er août 2021, les employés ont commencé à verser des cotisations en espèces au RMSP. Ces cotisations cumulées avant le 1er avril 2022 ont été comptabilisées dans les actifs du plan au cours de l'exercice.

Les retraités n'ont pas cotisé avant le 1er avril 2022 et ont reçu des prestations en vertu du RMSP jusqu'à ce moment-là.

Administration des SRP

Le Comité des pensions, nommé par le Président du Groupe de la BID, administre les SRP en tant que fonds distincts au nom de ses employés. Le Comité de retraite est responsable de la surveillance des placements et des activités actuarielles des RRA. L'actif du RCR est investi conformément aux politiques établies par le Comité de retraite. La Banque et ses sociétés affiliées souscrivent le risque de placement actuariel des RRA et partagent les frais d'administration.

Risques

Risque d'investissement

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux rendements des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement de l'actif des RRP est inférieur à ce taux, cela créera un déficit du régime. Actuellement, les SRP ont un investissement relativement équilibré en titres de participation, en titres de créance et en biens immobiliers. En raison de la nature à long terme des passifs des SRP, l'administrateur des SRP considère qu'il est approprié qu'une partie raisonnable des actifs des SRP soit investie dans des titres de capitaux propres et dans l'immobilier pour tirer parti du rendement généré par le fonds.

Taux d'actualisation

Une diminution du taux de rendement des obligations augmentera le passif des SRP. Cependant, cela sera partiellement compensé par une augmentation du rendement des investissements de la dette des SRP.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des RAR est calculée par référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants aux RAR pendant et après leur emploi. Une augmentation de l'espérance de vie des participants aux SRP augmentera la responsabilité des SRP.

Risque salarial

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée par référence aux salaires futurs des participants aux SRP. Ainsi, une augmentation du salaire des participants aux SRP augmentera la responsabilité du SRP.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

La répartition des passifs nets de retraite du personnel est la suivante :

2022	31 décembre 2022 (USD)			
	SPP	RMSP	SRMP	Total
Obligation au titre des prestations définies (Note 18.1)	57,944,854	776,755	1,036,286	59,757,895
Moins : actifs du régime (Note 18.2)	(43,111,985)	(4,904,164)	(550,733)	(48,566,882)
Passif au titre des prestations définies nets	14,832,869	(4,127,409)	485,553	11,191,013

2021	31 décembre 2021 (USD)			
	SPP	RMSP	SRMP	Total
Obligation au titre des prestations définies (Note 18.1)	83,638,356	-	7,108,723	90,747,079
Moins : actifs du régime (Note 18.2)	(48,535,006)	-	(2,489,321)	(51,024,327)
Passif au titre des prestations définies nets	35,103,350	-	4,619,402	39,722,752

18.1 La valeur actuelle du passif au titre des prestations définies a évolué de la manière suivante :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Solde au 1er janvier	83,638,356	93,614,706	-	-	7,108,723	8,354,399
Coûts de services courants	5,440,853	6,476,323	569,898	-	36,635	571,391
Coût de services passés	-	-	(2,425,096)	-	-	-
Coût du passif au titre des prestations définies	2,395,000	2,421,000	164,059	-	38,941	216,000
Contributions de participants au régime	1,478,737	1,872,371	480,325	-	9,291	95,080
Déficit actuariel net	(33,627,090)	(19,533,968)	(3,735,121)	-	(374,256)	(2,082,933)
Décaissements au titre des actifs du régime	(1,381,002)	(1,212,076)	-	-	(60,358)	(45,214)
Hausse/(baisse) en raison de combinaisons du régime	-	-	5,722,690	-	(5,722,690)	-
	57,944,854	83,638,356	776,755	-	1,036,286	7,108,723

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

18.2 La valeur actuelle des actifs du régime a évolué de la manière suivante :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Solde au 1er janvier	48,535,006	45,341,816	-	-	2,488,305	2,173,284
Produits tirés des actifs du régime	1,441,000	1,203,000	-	-	28,293	57,000
Rendement des actifs du régime supérieur/ (inférieur) au taux d'actualisation	(10,593,988)	(3,837,933)	-	-	(461,001)	31,388
Contributions des participants au régime	1,478,737	1,872,371	480,325	-	9,291	95,080
Contributions de l'employeur	3,463,626	4,372,891	473,053	-	18,583	170,550
Paiements de règlement direct de l'employeur	-	-	-	-	11,485	-
Décaissements au titre des actifs du régime	(1,381,002)	(1,212,076)	-	-	(60,358)	(45,214)
Hausse/(baisse) en raison de combinaisons du régime	-	-	1,481,500	-	(1,481,500)	-
Autres	168,606	794,937	2,469,286	-	(2,365)	7,233
	43,111,985	48,535,006	4,904,164	-	550,733	2,489,321

Le passif net ci-dessus représente principalement les pertes actuarielles cumulatives résultant de la différence entre l'expérience réelle et les hypothèses utilisées pour estimer le passif, qui est comptabilisé par la Société dans l'avoir des membres immédiatement dans l'année ou il survient, s'il est important.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

18.3 Sur la base des évaluations actuarielles, les charges de pension de retraite et de prestations maladie comprennent :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Coûts de services courants	5,440,853	6,476,323	569,898	-	36,635	571,391
Coût du passif au titre des prestations définies	2,395,000	2,421,000	164,059	-	38,941	216,000
Coût des services passés	-	-	(2,425,096)	-	-	-
Produits tirés des actifs du régime	(1,441,000)	(1,203,000)	-	-	(28,293)	(57,000)
Coûts constatés au compte de résultat distinct	6,394,853	7,694,323	(1,691,139)	-	47,283	730,391
Gain / (Perte) actuariel résultant des hypothèses	(33,627,090)	(19,533,968)	(3,735,121)	-	(374,256)	(2,082,933)
Rendement des actifs du régime (inférieur)/ supérieur au taux d'actualisation	10,593,988	3,837,933	-	-	461,001	(31,388)
Autres	(168,606)	-	(2,469,286)	-	2,365	-
Gain / (Perte) actuariel constaté au tableau de variations des capitaux propres	(23,201,708)	(15,696,035)	(6,204,407)	-	89,110	(2,114,321)

18.4 Le tableau suivant présente les actifs des deux régimes par catégories principales :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Placements soukook	12,167,231	13,830,951	995,315	-	57,128	889,740
Fonds gérés et vente à tempérament	10,310,780	6,580,700	-	-	-	-
Espèces et quasi-espèces et placements en marchandises	16,542,162	24,025,541	765,048	-	679,348	1,103,120
Terrains	3,877,670	3,932,613	-	-	-	-
Financement syndiqué Mourabaha	214,142	-	1,905,666	-	-	-
Autres	-	165,201	1,274,135	-	(185,743)	496,461
	43,111,985	48,535,006	4,904,164	-	550,733	2,489,321

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

18.5 Les hypothèses utilisées pour calculer le passif au titre des régimes de retraite sont les suivantes :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Taux d'actualisation	5.10%	2.85%	5.10%	-	5.10%	2.85%
Taux d'augmentation prévue des salaires	4.5-6.5%	6.5% - 4.5%	4.5-6.5%	-	4.5-6.5%	6.5% - 4.5%

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations est sélectionné en fonction des taux à long terme des obligations de sociétés notées AA. Le taux d'augmentation prévue des salaires pour 2022 était fondé sur l'âge, c'est-à-dire 20-35 ans - 6,5 %, 35-50 ans - 5,0 % et plus de 50 ans - 4,5 ..

18.6 L'analyse quantitative de sensibilité pour la variation du taux d'actualisation des passifs liés aux régimes de retraite des employés est la suivante :

2022	SPP		RMSP		SRMP	
	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Taux d'actualisation	(5,138,887)	5,875,285	(162,846)	205,328	(62,615)	69,648
Taux d'augmentation de salaire prévue	3,337,382	(3,089,314)	-	-	8,376	(7,911)

2021	SPP		RMSP		SRMP	
	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Taux d'actualisation	(8,947,459)	10,455,663	-	-	(849,922)	1,000,4907
Taux d'augmentation de salaire prévue	5,111,435	(4,914,665)	-	-	441,366	(407,634)

Le tableau suivant résume l'état du financement prévu pour la prochaine année :

2022	SPP		RMSP		SRMP	
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	65,908,285		1,661,041		1,073,333	
Juste valeur des actifs du régime	(49,755,158)		(6,280,376)		(548,481)	
Déficit du régime	16,153,127		(4,619,335)		524,852	

SPP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 3,5 millions USD et les coûts prévus à comptabiliser en résultat sont de 6,3 millions USD.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

SRMP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 18.000 USD et les coûts à comptabiliser en résultat sont de 47.300 USD.

RMSP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 473,100 USD et les coûts à comptabiliser en résultat sont de 1,7 millions USD.

Les montants comptabilisés dans la réserve de pension et d'obligations médicales sont les suivants :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Janvier 1	24,491,505	40,187,540	-	-	1,516,212	3,630,533
Effet des changements dans les hypothèses démographiques	-	(2,292,336)	-	-	-	(38,992)
Effet des changements dans les hypothèses financières	(34,431,486)	(3,308,802)	(1,366,942)	-	(386,078)	(331,495)
Effet des ajustements d'expérience	804,396	(13,932,830)	(2,368,178)	-	11,820	(1,712,446)
Rendement des actifs du régime supérieur au taux d'actualisation	10,593,988	3,837,933	-	-	(461,007)	(31,388)
	1,458,403	24,491,505	(3,735,120)	-	680,947	1,516,212

L'analyse de maturité prévue est comme suit :

	SPP 2022	RMSP 2022	SRMP 2022
L'an 1	535,690	-	43,677
L'an 2	525,368	-	42,913
L'an 3	1,366,230	(1,518)	51,613
L'an 4	1,093,757	(3,357)	50,992
L'an 5	660,438	(3,009)	50,336
5 ans prochains	8,895,461	148,911	315,852

	SPP 2021	RMSP 2021	SRMP 2021
L'an 1	571,133	-	47,316
L'an 2	562,272	-	46,618
L'an 3	550,929	-	45,873
L'an 4	1,314,265	-	58,676
L'an 5	1,059,059	-	63,136
5 ans prochains	6,438,761	-	390,968

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

19 FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA SID

Le montant indiqué représente les produits nets au 31 décembre 2022 tirés de placements dans des fonds liquides réalisés auprès de banques et d'institutions financières conventionnelles et arrêtés par la SID, ainsi que des produits jugés non conformes aux principes de la charia. Conformément aux recommandations du Comité de charia du Groupe de la BID, ces produits doivent être utilisés à des fins caritatives et sont, de ce fait, comptabilisés comme un passif. L'utilisation de ce passif relève de la responsabilité du Comité des Œuvres de bienfaisance mis en place au sein de la société. Les sources et l'utilisation du Fonds de solidarité de la SID durant l'exercice sous revue sont présentées ci-dessous :

Description	Sources et utilisations du produit non conforme à la Charia			
	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	No. d'évènements	Montant (USD)	No. d'évènements	Montant (USD)
En début de l'exercice		1,220,122		1,201,580
<i>Produits durant l'exercice:</i>				
Produits du Fonds de solidarité de la SID		-	-	5,174
Valuation de change	12	134	10	62
Pénalité pour les clients en cas de défaut	2	19,262	7	13,306
		19,396		18,542
<i>Payé durant l'exercice:</i>				
Dépenses médicales	-	-	-	-
Approvisionnement en eau	-	-	-	-
Soutien aux orphelinats	-	-	-	-
Autres	2	50,968	-	-
		50,968		-
En fin d'exercice		1,188,550		1,220,122

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

20 CAPITAL-ACTIONS

A la clôture de l'exercice, la situation du capital-actions de la société était la suivante :

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Capital-actions autorisé : 400 000 actions à 10 000 USD l'unité	4,000,000,000	4,000,000,000
Capital-actions souscrit :		
Disponibles à la souscription : 200 000 actions à 10 000 USD l'unité	2,000,000,000	2,000,000,000
Capital-actions non encore souscrit	(279,664,646)	(279,664,646)
	1,720,335,354	1,720,335,354
Versements exigibles et non encore réglés	(133,598,908)	(137,411,927)
Capital libéré	1,586,736,446	1,582,923,427

En 2022, les actionnaires ont versé 3.81 millions USD (2021: 57.5 millions USD). Le capital versé de la Société représente les montants reçus des membres suivants :

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Banque islamique de développement (BID)	659,681,958	659,681,958
Saudi Public Investment Fund	124,940,000	124,940,000
Pays membres	753,914,488	750,101,469
Iran Foreign Investment Company	40,000,000	40,000,000
Bank Keshavarzi	6,000,000	6,000,000
Bank Mellî	2,000,000	2,000,000
Banque Nationale d'Algérie	200,000	200,000
Capital libéré	1,586,736,446	1,582,923,427

21 RESERVES ET DIVIDENDES

Conformément à la section 1 de l'article 33 de l'Accord portant création de la société, il appartient à l'Assemblée générale de déterminer, après déduction du montant à affecter aux réserves, la proportion des produits nets et des excédents devant être distribuée à titre de dividende. Dans tous les cas, aucun dividende ne peut être distribué tant que la réserve est inférieure à 12,5% du capital souscrit. Aucun dividende n'a été déclaré ou versé en 2022 et 2021.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

22 AUTRES REVENUS

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Gain sur la juste valeur des dérivés islamiques, net des pertes de change	4,335,075	(272,816)
Frais d'administration et de gestion	6,017,498	10,972,991
Autres	8,418,112	-
	18,770,685	10,700,175

23 TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS LIÉES ET SOLDES

Les entités liées représentent les filiales, les entreprises associées, les membres, les administrateurs et le personnel de direction clé de la société, ainsi que les entités contrôlées, contrôlées conjointement ou fortement influencées par ces entités. Les politiques de tarification et les termes de ces transactions sont approuvés par la direction de la société.

23.1 Le détail des principales transactions réalisées avec des entités liées durant l'exercice est présenté ci-dessous :

Entité liée	Nature de la transaction	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Banque islamique de développement (BID)	Bail et retraite (Note « a »)	1,455,926	4,421,047
Al Majmoua Al Mauritania	Avance	-	86,284
Maldives Islamic Bank	Vente d'actions	781,634	186,527
ICD Fixed Income Limited	Frais de gestion	349,038	665,786
Ijarah Management Company	Produit de vente d'actions	1,113,097	-
Fonds du Marché Monétaire	Frais de gestion	259,067	-

23.2 Certains soldes et transactions des entités liées ont été présentés aux Notes 5 à 10.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

23.3 Les dettes exigibles des entités liées se présentent de la manière suivante :

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Tamweel Africa Holding	-	4,766,171
ICD Fixed Income Limited	349,038	547,449
Taiba Titrisation	-	1,000,000
Banque Islamique des Maldives	347,431	697,180
Ijarah Management Company	-	871,265
Wifack International Bank	500,968	500,968
Al Majmoua Mouritania (MMI)	329,995	253,722
Taiba Leasing	254,633	254,633
Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC)	124,361	104,376
Fonds du Marché Monétaire	259,066	-
Autres	255,045	629,317
	2,420,537	9,625,081

23.4 Les créances exigibles des entités liées se présentent de la manière suivante :

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Banque islamique de développement (BID)	1,463,518	8,931,247
Royal Atlantic	145,878	145,878
Régime de retraite du personnel de la BID	736,169	1,978,018
Autres	173,037	32,457
	2,518,602	11,087,600

23.5 La rémunération versée ou à payer au personnel de direction clé se présente de la manière suivante :

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Salaires et autres prestations à court terme	2,847,269	2,170,705
Prestations de retraite	761,806	399,637
	3,609,075	2,570,342

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

24 IJARAH MUNTAHIA BITTAMLEEK, NET

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Produits tirés des contrats Ijarah muntahia bittamleek	35,934,785	40,320,801
Amortissement	(23,823,800)	(26,895,744)
	12,110,985	13,425,057

25 PROVISION POUR PERTE DE VALEUR

2022	Perte de crédit au 1 janvier 2022 USD	Perte de crédit charge / (remise) pour l'exercice USD	Radié durant l'exercice USD	Perte de crédit au 31 décembre 2022 USD
Espèces et quasi-espèces	655	(264)	-	391
Placements en marchandises et Wakala	14,078,240	(2,431,969)	-	11,646,271
Placements soukook	10,585,098	2,692,741	-	13,277,839
Financement mourabaha	48,982,542	5,545,897	885,147	55,413,586
Vente à tempérament	22,733,364	(3,541,817)	-	19,191,547
Ijarah muntahia bittamleek	35,001,964	(10,321,913)	-	24,680,051
Actifs de contrats istisna'a	1,629,527	(1,533,326)	-	96,201
Autres actifs	2,701,219	2,810,150	-	5,511,369
	135,712,609	(6,780,501)	885,147	129,817,255
Placements en capitaux propres	-	12,232,623	-	12,232,623
Total	135,712,609	5,452,122	885,147	142,049,878

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

2021	Perte de crédit au 1 janvier 2021 USD	Perte de crédit charge / (remise) pour l'exercice USD	Radié durant l'exercice USD	Perte de crédit au 31 décembre 2021 USD
Espèces et quasi-espèces	3,096	(2,441)	-	655
Placements en marchandises et Wakala	9,882,802	4,195,438	-	14,078,240
Placements soukook	11,920,745	(1,335,647)	-	10,585,098
Financement mourabaha	43,205,224	5,777,318	-	48,982,542
Vente à tempérament	18,352,241	4,381,123	-	22,733,364
Ijarah muntahia bittamleek	52,783,631	(17,781,667)	-	35,001,964
Actifs de contrats istisna'a	153,808	1,475,719	-	1,629,527
Autres actifs	3,525,696	(824,477)	-	2,701,219
Total	139,827,243	(4,114,634)	-	135,712,609

26 ACTIFS FIDUCIAIRES

26.1 Fonds d'investissement

Le Fonds d'investissement de la SID (Labuan) LLP (auparavant - Fonds d'investissement de la Banque islamique de développement) (le «Fonds») a été créé en vertu de l'article 22 des Statuts de la Banque islamique de développement («la Banque» ou «la BID») à Djeddah, en Arabie Saoudite. Le Fonds a commencé ses activités le 1er janvier 1990. Conformément à la Convention de l'Islamic Limited Liability Partnership (la «Société» ou la «Convention») datée du 3 novembre 2015, le Fonds était également enregistré en vertu de la Loi de Territoire fédéral de Labuan 1990 et il est domicilié sur le Territoire fédéral de Labuan, Malaisie.

Le Fonds a pour objectif de contribuer au développement économique des pays membres, par la mobilisation de l'épargne des institutions et des investisseurs individuels et son placement dans des projets productifs mis en œuvre dans les pays membres concernés. Conformément à la Convention de l'Islamic Limited Liability Partnership (la «Société» ou la «Convention») datée du 3 novembre 2015. Au 31 décembre 2022, le montant total des actifs du fonds sous gestion, était de 27.67 millions USD (31 décembre 2021: 20.4 millions USD).

26.2 Fonds du Marché Monétaire

Le Fonds du Marché monétaire de la SID (Labuan) LP ("FMM") est une société islamique à responsabilité limitée de Labuan (LLP) enregistrée au titre de la Loi 2010 du 22 juillet 2014. L'objectif du partenariat est de réaliser un revenu périodique par le biais de placements, d'investissements et de financement de produits conformes à la Charia. Au 31 décembre 2022, le montant total des actifs du FMM sous gestion de la SID était de 84.84 millions USD (2021: 86.53 millions USD).

26.3 Autres

Certains placements en produits, investissements Soukook et en capitaux sont au nom de la société, sont dans l'intérêt des entités du groupe de la BID et sont gérés par les entités respectives.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

27 MONTANT NET DES AVOIRS EN DEVICES ETRANGERES

Ci-après la répartition de ces actifs nets par devises, en montants équivalents en USD à la clôture de l'exercice considéré :

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Manat d'Azerbaïdjan	2,866,454	3,008,204
CFA Franc (XOF)	105,495,285	78,033,875
Pound Egyptien	11,573,826	13,794,496
Euro	77,947,354	95,234,871
Rupiah d'Indonésie	84,886	46,120
Dinar Islamique	556	556
LEK Albanienne	1,119,728	752,130
Ringgit Malaysienne	(170,827)	(80,607)
Dirham Marocain	9,942,007	14,173,223
Ouguiya Mauritanienne	38,340,857	39,193,575
Rupée Pakistanaise	5,898,846	6,300,084
Livre Sterling	13,458	263,395
Rufiyaa des Maldives	19,453,427	24,669,741
Riyal Saoudien	(163,410,476)	(168,093,854)
Som de Kirghizistan	1,063,631	1,160,626
Somoni du Tadjikistan	998,665	1,001,125
Rupée Sri Lankaise	5,364,858	14,582,510
Pound soudanais	6,943,493	10,062,810
Tenge de Kazakhstan	8,296,490	8,728,204
Lira Turque	328,830	412,927
Dinar Tunisien	23,986,557	26,949,073
Dirham Emirati	22,271	-
Sum d'Ouzbékistan	3,346,817	3,234,969
	159,506,993	173,428,053

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

28 CONCENTRATION DES ACTIFS

28.1 La concentration des actifs par zone géographique à la clôture de l'exercice est comme suit :

31 décembre 2022	Afrique USD	Asie USD	Australie USD	Europe USD	Total USD
Espèces et quasi-espèces	-	103,809,406	-	78,415,123	182,224,529
Placements Mourabaha et Wakala	16,476,658	-	-	-	16,476,658
Placements soukook	27,498,315	1,497,002,071	-	-	1,524,500,386
Financement mourabaha	8,786,387	96,223,612	-	-	105,009,999
Vente à tempérament	222,270,987	225,113,811	-	-	447,384,798
Ijarah muntahia bittamleek, net	76,059,999	138,842,873	-	-	214,902,872
Actifs de contrats istisna'a	-	13,559,552	-	-	13,559,552
Placements en capitaux propres	182,001,624	164,558,273	-	-	346,559,897
Autres actifs	2,567,494	29,061,402	-	-	31,628,896
Immobilisations corporelles	-	319,141	-	-	319,141
	535,661,464	2,268,490,141	-	78,415,123	2,882,566,728

31 décembre 2021	Afrique USD	Asie USD	Australie USD	Europe USD	Total USD
Espèces et quasi-espèces	-	143,647,530	15,041,613	-	158,689,143
Placements Mourabaha et Wakala	9,899,609	192,898,429	-	-	202,798,038
Placements soukook	13,959,020	1,522,443,415	-	-	1,536,402,435
Financement mourabaha	950	120,429,954	-	-	120,430,904
Vente à tempérament	229,687,446	77,885,759	-	-	307,573,205
Ijarah muntahia bittamleek	93,686,429	126,989,101	-	-	220,675,530
Actifs de contrats istisna'a	-	15,846,231	-	-	15,846,231
Placements en capitaux propres	188,627,358	170,647,100	-	-	359,274,458
Autres actifs	8,585,883	30,301,802	-	-	38,887,685
Immobilisations corporelles	-	298,128	-	-	298,128
	544,446,695	2,401,387,449	15,041,613	-	2,960,875,757

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

28.2 La concentration des actifs par le secteur économique à la clôture de l'exercice est analysée ci-après:

31 décembre 2022	Services financiers USD	Industrie et mines USD	Services Sociaux USD	Autres USD	Total USD
Espèces et quasi-espèces	182,224,529	-	-	-	182,224,529
Placements mourabaha et Wakala	16,476,658	-	-	-	16,476,658
Placements soukook	1,009,478,721	-	364,227,579	150,794,086	1,524,500,386
Financement mourabaha	49,518,763	30,026,167	2,845,872	22,619,197	105,009,999
Vente à tempérament	441,818,677	5,566,121	-	-	447,384,798
Ijarah muntahia bittamleek	-	214,902,872	-	-	214,902,872
Actifs de contrats istisna'a	-	-	13,559,552	-	13,559,552
Placements en capitaux propres	283,959,087	13,104,612	-	49,496,198	346,559,897
Autres actifs	31,115,271	513,625	-	-	31,628,896
Immobilisations corporelles	319,141	-	-	-	319,141
	2,014,910,847	264,113,397	380,633,003	222,909,481	2,882,566,728

31 décembre 2021	Services financiers USD	Industrie et mines USD	Services Sociaux USD	Autres USD	Total USD
Espèces et quasi-espèces	158,689,143	-	-	-	158,689,143
Placements Mourabaha et Wakala	202,798,038	-	-	-	202,798,038
Placements soukook	865,797,985	47,000,000	531,682,969	91,921,481	1,536,402,435
Financement mourabaha	51,067,703	62,032,666	7,330,535	-	120,430,904
Vente à tempérament	304,265,105	3,308,100	-	-	307,573,205
Ijarah muntahia bittamleek	-	219,148,154	1,527,376	-	220,675,530
Actifs de contrats istisna'a	-	-	15,846,231	-	15,846,231
Placements en capitaux propres	293,087,042	16,499,884	552	49,686,980	359,274,458
Autres actifs	38,630,997	256,688	-	-	38,887,685
Immobilisations corporelles	298,128	-	-	-	298,128
	1,914,634,141	348,245,492	556,387,663	141,608,461	2,960,875,757

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

29 ECHEANCES CONTRACTUELLES DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Les échéances contractuelles des éléments de l'actif et du passif de la société, en fonction de leur durée respective ou de la période prévue pour leur conversion en espèces, étaient comme suit à la clôture de l'exercice :

31 décembre 2022	Moins de 3 mois USD	3 à 12 mois USD	1 à 5 ans USD	Plus de 5 ans USD	Pas de maturité fixe USD	Total USD
Actifs						
Espèces et quasi-espèces	182,224,529	-	-	-	-	182,224,529
Placements Mourabaha et Wakala	16,476,658	-	-	-	-	16,476,658
Placements soukook	77,625,720	32,843,391	1,097,230,470	316,800,805	-	1,524,500,386
Financement mourabaha	51,813,542	2,843,132	834,564	49,518,761	-	105,009,999
Vente à tempérament	2,260,508	105,524,774	335,264,208	4,335,308	-	447,384,798
Ijarah muntahia bittamleek	19,753,288	-	6,299,383	188,850,201	-	214,902,872
Actifs de contrats istisna'a	-	-	-	13,559,552	-	13,559,552
Placements en capitaux propres	-	-	-	-	346,559,897	346,559,897
Autres actifs	-	31,628,896	-	-	-	31,628,896
Immobilisations corporelles	-	-	319,141	-	-	319,141
	350,154,245	172,840,193	1,439,947,766	573,064,627	346,559,897	2,882,566,728
Passifs Soukook	-	-	701,165,442	-	-	701,165,442
Financement Mourabaha en marchandises	135,535,110	300,528,766	521,451,497	100,442,908	-	1,057,958,281
Charges à payer et autres passifs	-	17,776,895	-	-	-	17,776,895
Passifs au titre du régime de retraite du personnel	-	-	-	-	11,191,013	11,191,013
Montants dus au Fonds de solidarité de la SID	1,188,550	-	-	-	-	1,188,550
	136,723,660	318,305,661	1,222,616,939	100,442,908	11,191,013	1,789,280,181

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

31 décembre 2021	Moins de 3 mois USD	3 à 12 mois USD	1 à 5 ans USD	Plus de 5 ans USD	Pas de maturité fixe USD	Total USD
Actifs						
Espèces et quasi-espèces	158,689,143	-	-	-	-	158,689,143
Placements Mourabaha et Wakala	192,798,038	10,000,000	-	-	-	202,798,038
Placements soukook	91,738,179	95,970,000	934,294,256	414,400,000	-	1,536,402,435
Financement mourabaha	13,855,532	9,578,380	56,772,509	40,224,483	-	120,430,904
Vente à tempérament	3,446,826	39,441,943	260,596,278	4,088,158	-	307,573,205
Ijarah muntahia bittamleek	10,642,842	23,837,198	76,020,720	110,174,770	-	220,675,530
Actifs de contrats istisna'a	628,823	869,192	3,160,858	11,187,358	-	15,846,231
Placements en capitaux propres	-	-	-	-	359,274,458	359,274,458
Autres actifs	-	38,887,685	-	-	-	38,887,685
Immobilisations corporelles	-	-	298,128	-	-	298,128
	471,799,383	218,584,398	1,331,142,749	580,074,769	359,274,458	2,960,875,757
Passifs						
Passifs Soukook	-	-	700,695,404	-	-	700,695,404
Financement Mourabaha en marchandises	-	130,000,000	869,884,290	100,000,000	-	1,099,884,290
Charges à payer et autres passifs	-	40,007,391	-	-	-	40,007,391
Passifs au titre du régime de retraite du personnel	-	-	-	-	39,722,752	39,722,752
Montants dus au Fonds de solidarité de la SID	1,220,122	-	-	-	-	1,220,122
	1,220,122	170,007,391	1,570,579,694	100,000,000	39,722,752	1,881,529,959

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022



30 SUPERVISION PAR LE COMITÉ CHARIA

Aux termes de l'article 29 (1) de l'Accord portant création de la SID, la société est tenue de se doter d'un comité de charia. En qualité de membre affilié au Groupe de la BID, la société s'adjoint les services du Comité de charia du groupe. Le Conseil d'administration de la charia du Groupe a été créé en vertu d'une résolution du Conseil d'administration de la BID. Les membres du Conseil sont nommés pour 3 ans et peuvent être nommés derechef.

Le Comité de charia du Groupe est chargé des fonctions suivantes :

- examiner tous les produits introduits par la BID, ses affiliés et fonds fiduciaires pour une première utilisation et de statuer sur leur conformité aux principes de la charia islamique, et d'établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents connexes;
- donner son avis sur les alternatives de la charia aux produits conventionnels que la BID, ses affiliés et ses fonds fiduciaires entendent utiliser, et d'établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents y afférents et de contribuer à leur développement en vue d'améliorer l'expérience de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires à cet égard;
- répondre aux questions, demandes de renseignements et explications liées à la Charia qui lui sont soumises par les Directeurs Exécutifs ou la Direction de la BID, ses affiliés et ses fonds fiduciaires;
- contribuer au programme de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires pour accroître la sensibilisation de son personnel aux services bancaires islamiques et approfondir leur compréhension des fondamentaux, principes, règles et valeurs relatifs aux transactions financières islamiques; et
- soumettre aux Directeurs Exécutifs de la BID, de ses affiliés et des fonds fiduciaires un rapport complet montrant la mesure de l'engagement de la BID, de ses affiliés et des fonds fiduciaires envers les principes de la charia à la lumière des opinions et des orientations données et les transactions examinées.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

31 GESTION DES RISQUES

Les activités de la Société l'exposent à divers risques (risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité) liés à l'utilisation des instruments financiers. La Direction, sous la houlette du Conseil d'Administration, supervise et gère ces risques inhérents.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de voir l'une des parties à un instrument financier manquer à l'une de ses obligations, faisant de ce fait subir une perte financière à l'autre.

La Société est exposée au risque de crédit tant lors de ses opérations de financement que de ses activités de trésorerie. Le risque de crédit existe, car les bénéficiaires et les contreparties de trésorerie sont susceptibles de faillir à leurs obligations contractuelles, ou alors les actifs financiers de la société pourraient subir une perte de valeur.

Pour toutes les catégories d'actifs financiers détenus par la société, l'exposition au risque de crédit est plafonnée à leur valeur comptable portée au bilan. Les actifs qui soumettent la société à un risque de crédit sont essentiellement les soldes bancaires, les placements en marchandises via des institutions financières, les placements soukook, le financement mourabaha, le financement par la vente à tempérament, les contrats ljarah muntahia bittamleek (location avec option finale d'appropriation), les actifs de contrats istisna'a (exception) et d'autres actifs. Ce risque est atténué de la manière suivante :

- Les placements en marchandises via des institutions financières et les placements en soukook sont gérés par le département de Trésorerie de la Société qui a effectué des placements auprès d'institutions financières dans le cadre d'un financement mourabaha. Une application raisonnable est exercée avant la réalisation des investissements et, à la clôture de l'exercice, la Direction estime qu'aucun risque de crédit substantiel ne pèse sur ces investissements.
- La Société évalue le financement mourabaha, la vente à tempérament, les contrats ljarah muntahia bittamleek et le financement istisna'a (actifs de financement). L'évaluation du crédit est effectuée en interne et il est fait appel à une expertise extérieure si nécessaire. Le Comité Exécutif du Conseil d'Administration de la Société approuve l'ensemble des financements, lesquels s'assortissent généralement de garanties de financement adaptées. Au titre des contrats ljarah muntahia bittamleek, la Société garde la propriété de l'actif concerné qui est transféré au bénéficiaire à l'expiration de la période de crédit-bail et uniquement après paiement de toutes les tranches dues. La Direction de la Société estime que la valeur comptable nette des actifs ljarah muntahia bittamleek, après déduction de la provision pour perte de valeur telle que portée au bilan, est intégralement recouvrable.

La Société applique une approche en trois étapes pour mesurer les pertes de crédit attendues (PCA);

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

i. Déterminer l'étape de la perte de valeur

Le modèle de staging (évaluation par étapes) de la Société repose sur une évaluation relative du risque de crédit, car il reflète l'augmentation significative du risque de crédit (ASRC) depuis la comptabilisation initiale d'un actif. L'évaluation par étapes est effectuée au niveau du contrat plutôt qu'au niveau de la contrepartie, étant donné que le niveau de variation du risque de crédit peut être différent pour différents contrats appartenant au même débiteur. En outre, différents contrats de la même contrepartie peuvent présenter un risque de crédit différent lors de la comptabilisation initiale.

L'étape 1 comprend les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La Société considère qu'un actif financier présente un faible risque de crédit s'il a une cote de crédit interne ou externe de «qualité investissement» selon la définition admise dans le monde entier, et n'a pas subi de révision importante à la baisse.

L'étape 2 englobe les actifs financiers qui font l'objet d'un ASRC. Pour déterminer si le risque par défaut a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, la société tient compte des informations et analyses quantitatives et qualitatives fondées sur l'expérience historique de la Société et l'évaluation du risque de crédit par des experts, y compris les informations prospectives disponibles sans coûts ni efforts excessifs. Indépendamment du résultat de l'évaluation ci-dessus, la Société présume que le risque de crédit sur ses expositions souveraines et non souveraines a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour les financements souverains et depuis plus de 30 jours pour les financements non souverains, sur un montant de remboursement significatif. Lorsqu'un instrument de l'étape 2 montre une amélioration significative de la qualité du crédit à la date d'évaluation, il peut revenir à l'étape 1.

Lorsqu'il existe une indication objective qu'un actif financier identifié a perdu sa valeur, des provisions spécifiques pour la perte de valeur correspondante sont comptabilisées dans le compte de résultat, et selon FAS 30, l'actif est classé à l'étape 3. La Société préjuge que les actifs ont perdu leur valeur lorsque les paiements contractuels sont en souffrance durant plus de 180 jours pour les financements souverains, et plus de 90 jours pour les financements non souverains, sur un montant de remboursement significatif. En outre, la Société peut considérer un actif comme déprécié si elle estime que le débiteur est peu susceptible de s'acquitter de ses obligations de crédit en entier, sans qu'elle ait recours à des actions telles que la réalisation d'une garantie.

Un actif financier n'est en revanche plus considéré comme déprécié lorsque tous les montants en souffrance ont été recouverts, ou qu'il est déterminé que les créances en souffrance seront entièrement recouvrées par des revenus futurs attendus, conformément aux conditions contractuelles d'origine ou aux conditions révisées de l'instrument financier avec tous les critères de la classification altérée ayant été revus et corrigés. L'actif financier sera transféré à l'étape 2 après une période de rétablissement.

La Société surveille régulièrement l'efficacité des critères utilisés pour déceler une augmentation significative du risque de crédit, et les révisé le cas échéant, pour s'assurer de leur capacité d'identification d'une augmentation significative du risque de crédit avant que le montant ne soit échu.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ii. Mesure des pertes de crédit attendues (PCA)

PCA représente les pertes de crédit moyennes pondérées par les probabilités par défaut (PD), les pertes de crédit étant définies comme la valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie. LA PCA est calculée pour les instruments de l'étape 1 et de l'étape 2, en associant trois composantes principales, à savoir la probabilité par défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD), tout en actualisant la provision résultante à l'aide du taux de profit effectif de l'instrument (EPR).

Ces paramètres PCA sont généralement dérivés de modèles développés en interne et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour refléter les informations prévisionnelles décrites ci-dessous.

La PD représente la probabilité qu'une contrepartie manque à ses obligations financières sur un laps de temps différent (par exemple, 1 an ou à vie). Les estimations des PD sont établies à l'aide d'outils de notation interne adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ces outils de notation interne sont fondés sur des données compilées en interne et en externe comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ils produisent une notation relative du risque de crédit, qui est à son tour associée à une probabilité par défaut (PD) sur un horizon d'un an, calibrée pour refléter les estimations du taux par défaut moyen à long terme de la Société (PD tout au long du cycle (TTC)). La Société utilise de ce fait un modèle spécifique fondé sur la paramétrisation du pays et de l'industrie pour convertir ses PD TTC en PD ponctuelles (PIT), et en dérive une structure par terme PD PIT.

La LGD est l'ampleur de la perte potentielle en cas de défaut. Ce montant est généralement estimé, en tant que valeur perdue plus les coûts nets de recouvrement (le cas échéant), en pourcentage du montant impayé. La Société utilise des modèles d'estimation internes de LGD qui tiennent compte de la structure, de la garantie et de l'ancienneté de la réclamation, ainsi que de la notation et de la juridiction de la contrepartie. Les estimations de LGD sont calibrées pour refléter l'expérience de rétablissement de la Société ainsi que les données du consortium des banques multilatérales de développement.

L'EAD représente l'exposition attendue en cas de défaut. La Société dérive l'EAD de l'exposition actuelle à la contrepartie et des changements potentiels du montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement. L'EAD d'un instrument financier est sa valeur comptable brute. Pour les contrats en cours de décaissement et les engagements financiers telles que les garanties, la lettre de crédit, l'EAD comprend le montant tiré, ainsi que les montants futurs potentiels qui pourraient être prélevés au titre du contrat.

La norme FAS 30 exige que les PCA soient prospectives. La Société utilise un modèle statistique qui relie le rendement futur de ses contreparties à l'état actuel et futur de l'environnement macroéconomique. Le modèle relie les scénarios macroéconomiques au risque de défaut de la contrepartie. Les facteurs macroéconomiques pris en considération comprennent, mais sans s'y limiter, le produit intérieur brut, les prix des marchés boursiers, les taux de chômage et les prix des marchandises; ceux-ci nécessitant une évaluation de la tendance actuelle et prévue du cycle macro-économique. La Société estime ses PCA en calculant la moyenne pondérée d'PCA de ses expositions dans trois (3) ensembles de scénarios macroéconomiques prospectifs.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

iii. Montants d'exposition et couverture de la PCA

La Société reconnaît une PCA de 12 mois pour les instruments de l'étape 1 et une PCA à vie pour les instruments de l'étape 2. Pour les instruments de l'étape 3, il est calculé un montant de provision pour pertes fondé sur la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux de profit effectif (TPE) initial de l'instrument, le cas échéant.

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation du montant brut de l'exposition et de la PCA par mode de financement, pour les instruments financiers évalués au coût amorti aux 31 décembre 2022 et 2020.

Une analyse des variations des actifs financiers avant la provision pour la PCA et la provision de la PCA correspondante est comme suit :

Description	31 décembre 2022			
	Étape 1 USD	Étape 2 USD	Étape 3 USD	Total USD
Valeur comptable brute avant la PCA				
Espèces et quasi-espèces	182,224,920	-	-	182,224,920
Placements Mourabaha et Wakala	-	-	28,122,929	28,122,929
Placements soukouk	1,085,680,311	8,007,369	10,585,098	1,104,272,778
Financement mourabaha	99,269,491	7,291,777	53,862,317	160,423,585
Vente à tempérament	389,507,632	68,808,434	8,260,281	466,576,347
Ijarah muntahia bittamleek	99,399,979	120,201,959	19,980,985	239,582,923
Actifs de contrats istisna'a	13,655,752	-	-	13,655,752
Autres actifs	314,847	42,914	5,873,483	6,231,244
	1,870,052,932	204,352,453	126,685,093	2,201,090,478

Description	31 décembre 2022			
	Étape 1 USD	Étape 2 USD	Étape 3 USD	Total USD
PCA:				
Espèces et quasi-espèces	391	-	-	391
Placements Mourabaha et Wakala	-	-	11,646,271	11,646,271
Placements soukouk	2,660,382	32,359	10,585,098	13,277,839
Financement mourabaha	1,358,500	184,943	53,870,143	55,413,586
Vente à tempérament	9,765,876	4,112,342	5,313,329	19,191,547
Ijarah muntahia bittamleek	592,994	4,355,728	19,731,329	24,680,051
Actifs de contrats istisna'a	96,201	-	-	96,201
Autres actifs	-	-	5,511,369	5,511,369
	14,474,344	8,685,372	106,657,539	129,817,255
Placements en capitaux propres				12,232,623
				142,049,878

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Description	31 décembre 2021			
	Étape 1 USD	Étape 2 USD	Étape 3 USD	Total USD
Valeur comptable brute avant la PCA				
Espèces et quasi-espèces	158,647,462	-	-	158,647,462
Placements Mourabaha et Wakala	188,710,810	-	28,207,149	216,917,959
Placements soukook	-	-	10,585,098	10,585,098
Financement mourabaha	99,103,386	9,223,490	61,086,570	169,413,446
Vente à tempérament	207,445,113	93,085,179	29,776,277	330,306,569
Ijarah muntahia bittamleek	175,806,789	26,058,218	53,812,487	255,677,494
Actifs de contrats istisna'a	-	17,475,758	-	17,475,758
Autres actifs	9,625,081	-	4,083,273	13,708,354
	839,338,641	145,842,645	187,550,854	1,172,732,140

Description	31 décembre 2021			
	Étape 1 USD	Étape 2 USD	Étape 3 USD	Total USD
PCA:				
Espèces et quasi-espèces	655	-	-	655
Placements Mourabaha et Wakala	11,601	-	14,066,639	14,078,240
Placements soukook	-	-	10,585,098	10,585,098
Financement mourabaha	2,971,561	292,960	45,718,021	48,982,542
Vente à tempérament	4,918,328	6,726,775	11,088,261	22,733,364
Ijarah muntahia bittamleek	246,491	588,982	34,166,491	35,001,964
Actifs de contrats istisna'a	-	1,629,527	-	1,629,527
Autres actifs	-	-	2,701,219	2,701,219
	8,148,636	9,238,244	118,325,729	135,712,609

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Une analyse des changements dans les provisions PCA par rapport aux actifs financiers de la Société étaient comme suit:

Description	31 décembre 2022			
	Étape 1 USD	Étape 2 USD	Étape 3 USD	Total USD
Provisions au 1 Jan 2022	8,148,636	9,238,244	118,325,729	135,712,609
Nouveaux actifs créés ou achetés	5,843,068	1,969,998	-	7,813,066
Actifs remboursés	(45,797)	(321,789)	(11,088,829)	(11,456,415)
Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 2	(5,675)	57,681	-	52,006
Transfert de l'Étape 3 à l'Étape 3	-	936,860	(12,327,519)	(11,390,659)
Transfert de l'Étape 3 à l'Étape 1	252,598	-	(557,956)	(305,358)
Transfert de l'Étape 3 à l'Étape 1	281,514	(3,195,622)	12,306,114	9,392,006
Provision (hausse/baisse)	14,474,344	8,685,372	106,657,539	129,817,255
Placements en capitaux propres				12,232,623
Provisions au 31 décembre 2022				142,049,878

Description	31 décembre 2021			
	Étape 1 USD	Étape 2 USD	Étape 3 USD	Total USD
Provisions au 1 Jan 2021	7,455,634	9,210,635	123,160,974	139,827,243
Nouveaux actifs créés ou achetés	3,760,876	292,959	-	4,053,835
Actifs remboursés	(1,614,078)	(1,631,484)	(59,704)	(3,305,266)
Amortissement	-	-	-	0
Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 2	(1,389,022)	6,054,845	-	4,665,823
Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 3	-	-	-	0
Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 1	198,391	(1,173,811)	-	(975,420)
Transfert de l'Étape 3 à l'Étape 1	28,069	-	(497,060)	(468,991)
Provision nouvelle et augmentée (nette des rejets)	(291,234)	(3,514,900)	(4,278,481)	(8,084,615)
Provisions au 31 décembre 2021	8,148,636	9,238,244	118,325,729	135,712,609

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

La société obtient des garanties adéquates et emploie d'autres méthodes de rehaussement de crédit qui préserveront la valeur de ses investissements. Les garanties et sûretés obtenues par la société comprennent notamment des garanties bancaires, des garanties d'entreprise, le nantissement d'actifs, la conservation de la propriété du bien financé, etc. Dans l'ensemble, la valeur des garanties ou des autres instruments de rehaussement de crédit détenus par la société quant à ces actifs à la date de clôture est jugée suffisante pour couvrir l'encours des risques. Une provision pour perte de valeur adéquate est constituée chaque fois que la direction de la société et son Comité chargé des provisions jugent que la valeur d'une créance risque de ne pas être intégralement recouvrée. La politique suivie par la société en ce qui concerne les garanties et sûretés pour les opérations de financement à terme est que la somme des garanties doit être supérieure ou égale à 125% de la valeur des actifs financés.

Risque de marché

La société, par l'utilisation d'instruments financiers, est exposée à des risques de marché et, plus spécifiquement, au risque monétaire, au risque de taux de marge bénéficiaire et à certains autres risques liés aux prix des capitaux propres.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité de variations des cours des monnaies étrangères susceptibles d'affecter la valeur des actifs et passifs financiers libellés en monnaies étrangères, au cas où l'entité concernée n'aurait pas recouru à des instruments de couverture pour se protéger contre ce risque.

La société est exposée à un risque de change puisqu'une partie de son portefeuille de liquidités et certains de ses placements en capital sont dans des monnaies autres que le Dollar des États-Unis, qui est la monnaie de présentation de ses états financiers. Elle a minimisé le risque de change lié aux liquidités, en faisant en sorte que toutes ses opérations concernant des liquidités soient effectuées sur la base du Dollar des États-Unis ou de monnaies indexées sur le Dollar. Pour les actifs et passifs monétaires, le risque de change est géré par le biais d'un alignement approprié des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

La société est exposée à des risques de marché, liés à des fluctuations défavorables du taux de change concernant une opération de Soukook libellée en devise. Elle gère ces risques en ayant recours à diverses stratégies, y compris celle concernant les contrats de change à terme.

Risque de taux de marge bénéficiaire

Le risque de taux de marge bénéficiaire découle de la possibilité que des variations des taux de marges aient un effet négatif sur la valeur des instruments financiers (risque lié au taux de marge bénéficiaire de la juste valeur) ou aux flux de trésorerie futurs (risque lié au taux de marge bénéficiaire des flux de trésorerie) et les revenus ou pertes déclarés en résultant. La société est principalement exposée à des variations de taux de marge bénéficiaire sur ses investissements Soukook, ses opérations de Mourabaha, ses ventes à tempérament, le financement Ijarah Muntahia Bittamleek le financement Istisna'a, les passifs Soukook et le financement Wakala en raison de la variation des taux de marge sur les marchés.

Afin de gérer le taux de trésorerie, la politique de gestion de l'actif et du passif approuvée par le conseil exige que la société suive le principe du financement par contrepartie pour gérer ses actifs et ses passifs ainsi que ses swaps de taux de profit. Ainsi, la société s'assure que le taux de marge bénéficiaire et les devises de tous les actifs financés par emprunt correspondent à ceux des passifs sous-jacents. Une telle approche garantit que l'écart de revenu de placement de la société demeure largement constant, peu importe le taux de marge bénéficiaire et les fluctuations du taux de change.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

La majorité des actifs et des passifs financiers de la société sont à court terme. Cependant, certains produits de financement, placements Soukook et passifs Soukook sont à taux fixe et à long terme et exposent la société au risque de taux de marge bénéficiaire à la juste valeur. La direction évalue périodiquement les taux applicables au marché et évalue la valeur comptable de ces produits de financement.

A la date de l'état de la situation financière, la direction estime qu'un décalage estimatif de 25 points de base des taux de marge bénéficiaire du marché n'exposerait pas de façon importante la société à des flux de trésorerie ou à un risque de marge bénéficiaire à la juste valeur.

Risque de cours des actions

La société est exposée au risque de variation du cours des actions sur ses investissements détenus à la juste valeur. Seuls trois de ses investissements sont cotés en bourse et, de ce fait, elle est peu exposée à un risque de cours important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à la non-disponibilité de fonds suffisants pour faire face, à l'échéance, aux décaissements et aux autres engagements financiers.

Afin de se prémunir contre ce risque, la société suit une démarche prudente en maintenant à un niveau élevé ses liquidités investies sous forme d'espèces et de quasi-espèces, de placements en marchandises via des institutions financières et de financement mourabaha avec une échéance à court terme de trois à douze mois. Plus de détails sur les dates d'échéance des actifs sont fournis à la Note 28.

Risque de non-conformité à la Charia

La Société définit le risque de non-conformité à la Charia comme le risque de pertes résultant du non-respect des règles et principes de la Charia tel que déterminé par le Conseil de la Charia du GBID. La Société attache de l'importance à protéger ses activités contre le risque de non-conformité à la Charia (SNCR). Le respect de la charia fait partie intégrante de l'objectif de la SID conformément à l'accord portant sa création. Par conséquent, la société gère efficacement le SNCR en tirant parti du cadre solide de procédures et de politiques du GBID. L'unité du business ou de prise de risque, en tant que première ligne de défense, incorpore une culture de conformité à la charia, tandis que la fonction de conformité à la charia du GBID sert de deuxième ligne de défense pour gérer et superviser de manière stratégique le SNCR lors de la pré-exécution des transactions / opérations. La fonction d'audit interne de la Charia du GBID fournit une assurance raisonnable indépendante en tant que troisième ligne de défense après l'exécution des transactions / opérations en adoptant une méthodologie d'audit interne de la Charia fondée sur les risques.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

32 JUSTE VALEUR

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes, dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales. Par conséquent, des différences peuvent apparaître entre les estimations de la valeur comptable et de la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur des placements est présentée à la Note 13.3.

Tous les produits islamiques dérivés de la société ne sont pas cotés. Leurs justes valeurs sont estimées en utilisant une technique d'évaluation et, par conséquent, sont de niveau 3.

La valeur comptable de tous les autres actifs et passifs financiers de la société se rapproche de leur juste valeur

33 ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait partie des instruments financiers présentant un hors état de risque de la situation financière. Ces instruments comprennent des engagements à effectuer des décaissements liés à des projets, des engagements de participation au capital et d'autres éléments et ne sont pas reflétés dans l'état de la situation financière.

La Société utilise les mêmes politiques de contrôle et de gestion du crédit pour entreprendre des engagements hors Etat de la situation financière que pour les opérations sur l'état de la situation financière.

	31 décembre 2022 USD	31 décembre 2021 USD
Ijarah Muntahia Bittamleek	-	2,398,000
Financement Mourabaha	-	10,000,000
Financement des ventes à tempérament	83,803,592	46,181,500
Placements en capitaux propres	-	84,032,585
	83,803,592	142,612,085



34 EFFET DES NORMES NOUVELLES ET RÉVISÉES DE COMPTABILITÉ FINANCIÈRE.

Les nouvelles normes de comptabilité financière suivantes, entrées en vigueur pour des périodes annuelles commençant le 1er janvier 2022 ou après, ont été adoptées dans les présents états financiers.

Norme de comptabilité financière - 37 "Informations financières des institutions Waqf"

L'objectif de la norme est d'établir des principes de l'information financière par les institutions Waqf, qui sont établies et gérées conformément aux principes et règles de la charia. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. La norme ne s'applique pas puisque la Société n'est pas une institution de Waqf.

Norme de comptabilité financière - 38 "Wa'ad, Khiyar et Tahawwut"

Cette norme énonce les principes de mesure, de comptabilisation et de divulgation des opérations de Wa'ad (promesse), de Khiyar (option) et de Tahawwut (couverture) effectuées par les institutions financières islamiques. Les arrangements Wa'ad et les Khiyar peuvent être classés dans les catégories suivantes : a) les annexes Wa'ad ou les Khiyar ou Wa'ad ou Khiyar sont associés à un accord conforme à la charia, et sont liées à la structure de la transaction ou du produit, par exemple, une promesse (wa'ad) du bon de commande (acheteur potentiel) attaché à une transaction Murabaha, ou une promesse d'achat après la fin du terme Ijarah dans une transaction Ijarah Muntahia Bittamleek, ou l'option (khiyar) de voir (c.-à-d. inspection) dans une transaction de vente et (b) Wa'ad ou Khiyar où le wa'ad ou Khiyar est utilisé comme arrangement autonome conforme à la charia en soi, par exemple une promesse de change à terme ou une option d'annulation d'une vente avec Arboun. Une institution peut désigner une relation de couverture entre un Wa'ad ou un Khiyar (appelé instrument de couverture) et un élément couvert lorsqu'il existe une relation de couverture.

Les annexes wa'ad ou un khiyar ne constitue pas en soi un actif ou un passif. D'autre part, un produit wa'ad ou khiyar suscite une obligation constructive reconnue dans les livres de l'institution. La présente norme s'applique aux états financiers de la Société pour les périodes commençant le 1er janvier 2022 ou après cette date. La Société n'a pas eu d'incidence importante du tahawwut sur ses états financiers distincts, car elle couvre les justes valeurs au moyen d'un état des résultats distinct. La Société est d'avis que la loi n'aura pas d'incidence importante et que le khiyar ne s'applique pas, car la Société n'utilise pas le khiyar dans ses arrangements contractuels.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

35 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les nouvelles normes d'audit financier suivantes ont été publiées. La Société a l'intention d'adopter ces normes de rapports financiers lorsqu'elles entreront en vigueur et en évalue actuellement l'incidence sur ses états et systèmes financiers.

Norme de comptabilité financière - 39 "Informations financières de la Zakat"

Cette norme vise à établir le traitement comptable de la Zakat dans les livres d'une institution financière islamique, y compris la présentation et la divulgation dans ses états financiers. L'objectif de cette norme est d'établir les principes de l'information financière relative à la Zakat attribuable aux différentes parties prenantes d'une institution financière islamique. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 ou après son adoption anticipée étant autorisée. La norme ne s'applique pas puisque la Société ne paie pas la Zakat.

Norme de comptabilité financière - 40 "Informations financières pour les fenêtres de la finance islamique"

L'objectif de cette norme est d'établir des exigences en matière de rapports financiers pour les services financiers islamiques offerts par les institutions financières conventionnelles (sous forme de fenêtres de finance islamique). La présente norme entre en vigueur dans les états financiers du guichet de la finance islamique des institutions financières conventionnelles pour les périodes commençant le 1er janvier 2024 ou après son adoption anticipée étant autorisée. Cette norme ne s'applique pas à la Société puisqu'il ne s'agit pas d'une institution financière conventionnelle.

Norme comptable financière - 1 (révisée en 2021) "Présentation générale et informations fournies dans les états financiers"

La version révisée de la FAS 1 décrit et améliore les exigences générales de présentation et de divulgation prescrites conformément aux meilleures pratiques internationales, et remplace la FAS 1 antérieure. Elle est applicable à toutes les institutions financières islamiques et autres institutions suivant les FAS d'OCAIFI. Cette norme définit les exigences générales pour la présentation des états financiers, les exigences minimales pour le contenu des dits états, ainsi qu'une structure recommandée y afférente, qui facilitent une présentation fidèle conformément aux principes et règles de la charia, et la comparabilité avec les états financiers de l'institution des périodes précédentes et les états financiers d'autres institutions. La présente norme affectera les états financiers des institutions à compter du 1er janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société en évalue actuellement les répercussions.

Norme comptable financière 42 – « Présentation et divulgation dans les états financiers des institutions de Takaful »

Cette norme énonce les principes de présentation et de divulgation des états financiers des institutions de Takaful. Elle vise à s'assurer que les institutions de Takaful présentent fidèlement les informations relatives à ces arrangements aux parties prenantes concernées, conformément à la relation contractuelle entre les parties et au modèle économique de l'activité de Takaful, dans le strict respect des principes et règles de la Charia. La présente norme prend effet sur les états financiers des établissements à compter du 1er janvier 2025, avec possibilité d'adoption anticipée autorisée. La norme 42 n'a aucune incidence sur les états financiers puisque la Société n'est pas une entité relevant du Takaful.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Norme comptable financière 43 – « Comptabilisation et mesure du Takaful »

La présente norme énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de déclaration des arrangements du Takaful et des opérations annexes pour les entités du Takaful. Elle vise à s'assurer que ces derniers produisent fidèlement les informations relatives à ces arrangements aux parties prenantes concernées, conformément à la relation contractuelle entre les parties et au modèle économique de l'activité du Takaful, conformément aux principes et règles de la charia. Les exigences de la présente norme sont conformes aux pratiques exemplaires internationales en matière d'information financière pour l'industrie de l'assurance. La présente norme prend effet sur les états financiers des institutions à compter du 1er janvier 2025, avec adoption anticipée autorisée. La norme 43 n'a aucun effet sur les états financiers, eu égard au fait que la Société n'est pas une entité Takaful.

36 TRANSITION DU TAUX LIBOR

La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) a certains contrats courants à la fin de 2022 qui arriveront à échéance après le 30 juin 2023. Tous les projets du côté de l'actif ont de solides clauses de non-disponibilité du taux de référence (en faveur de la SID). La transition en temps opportun vers (taux de financement à un jour garanti ou «SOFR») comme taux de référence pour toutes les facilités à taux variable en USD est en cours. La direction de la SID estime qu'il n'y aura pas d'impact financier et que le passage à un nouvel indice de référence n'aura aucune implication en termes d'observance des principes de la Charia. Ce qui par ailleurs, devrait être soumis à l'approbation du comité de la Charia.

La Société a déjà progressé dans le processus vers une transition régulière au taux SOFR à terme comme nouveau taux de référence. Les facilités de financement et d'emprunt liées au LIBOR qui atteindront leurs échéances après le 30 juin 2023 ont été identifiées. De plus, la Direction de la SID mettra en place un groupe de travail composé de représentants des différentes unités de la Société, qui sera chargé de :

- Establishing a LIBOR transition plan with clear timeline and milestones
- Établir un plan de transition du LIBOR avec un calendrier et des jalons clairs
- Examiner les actifs et passifs existants identifiés qui sont fondés sur la base du LIBOR et arrivant à échéance après le 30 juin 2023
- Veiller à ce que des clauses de sécurité soient incluses dans celles qui n'en ont pas, en engageant un cabinet d'avocats pour aider dans ce processus
- Communiquer le besoin de changement et négocier avec les clients des tarifs ajustés
- Conseiller la Direction sur l'impact du changement proposé
- Réviser les directives d'investissement et de trésorerie, le cas échéant
- Opérationnaliser la clause de repli et d'émission de taux de référence alternatifs
- Surveiller et accompagner la mise en œuvre du changement pour s'assurer que tout se déroule comme prévu.

La direction s'attend à ce que toutes les conventions de financement pertinentes existantes soient modifiées avec succès pour incorporer le taux SOFR à terme comme nouveau taux de référence au cours du premier semestre de 2023. Par ailleurs, depuis le début de 2022, la SID a commencé à utiliser le taux SOFR à terme, comme taux de référence pour toutes les facilités à taux variable nouvellement approuvées en dollars américains.

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

37 RECLASSIFICATIONS DE L'ANNÉE ANTÉRIEURE

Durant l'exercice, la Société a procédé aux reclassifications suivantes dans l'état distinct de la situation financière, l'état distinct des résultats et l'état des flux de trésorerie. Ces classifications ont été faites pour les raisons suivantes :

- Enregistrer le revenu acquis de marchandises dans le cadre de l'actif concerné au lieu de le présenter sous d'autres actifs
- Inscire le coût de financement des emprunts reportés dans le passif pertinent au lieu de l'indiquer sous d'autres passifs
- Le format du compte de résultat distinct a été modifié par l'introduction de nouveaux articles et le regroupement de certains autres.

Le revenu net déclaré n'a pas changé et les classifications pertinentes sont présentées ci-dessous.

Etat distinct de la situation financière au 31 décembre 2021	Soldes comme déclarés antérieurement USD	Reclassification USD	Solde au 31 décembre 2021 USD
Espèces et quasi-espèces	158,647,462	41,681	158,689,143
Placements en marchandises et Wakala	198,066,519	4,731,519	202,798,038
Autres actifs	47,662,056	(8,774,371)	38,887,685
Actif, total	2,964,876,928	(4,001,171)	2,960,875,757
Soukous émis	700,000,000	695,404	700,695,404
Financement mourabaha	1,100,334,902	(450,612)	1,099,884,290
Charges à payer et autres dettes	44,253,354	(4,245,963)	40,007,391
Passif, total	1,885,531,130	(4,001,171)	1,881,529,959
Passif et capitaux propres, total	2,964,876,928	(4,001,171)	2,960,875,757

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Etat distinct de la situation financière au 31 décembre 2021	Soldes comme déclarés antérieurement USD	Reclassification USD	Solde au 31 décembre 2021 USD
Financement mourabaha	-	32,071,628	32,071,628
Vente à tempérament	1,690,299	(1,690,299)	-
Ijarah muntahia bittamleek	16,006,527	(16,006,527)	-
Actifs de contrats istisna'a	13,425,057	(13,425,057)	-
Autres produits	949,745	(949,745)	-
Frais d'administration	-	10,700,175	10,700,175
Frais de gestion	3,321,266	(3,321,266)	-
Honoraires de conseil	1,279,224	(1,279,224)	-
Charges financières	6,372,501	(6,372,501)	-
Gain sur la juste valeur des dérivés islamiques, net des pertes de change	(272,816)	272,816	-
Gain Net	8,610,763	-	8,610,763

Etat distinct des flux de la trésorerie au 31 décembre 2021	Soldes comme déclarés antérieurement USD	Reclassification USD	Solde au 31 décembre 2021 USD
Variation des actifs et des passifs d'exploitation			
Placements en marchandises et placements wakala	326,233,725	(4,731,519)	321,502,206
Autres actifs	497,073	8,774,370	9,271,443
Charges à payer et autres dettes	(4,216,450)	(4,245,963)	(8,462,413)
Trésorerie nette affectée aux opérations d'exploitation	159,598,470	(203,112)	159,395,358
(Remboursement) / produits de soukook émis	(300,000,000)	2,472,586	(297,527,414)
Produits du financement mourabaha de marchandises	(632,463,712)	(2,227,793)	(634,691,505)
Trésorerie nette (affectée aux)/issue des opérations de financement	(305,834,370)	244,793	(305,589,577)
Especes et quasi-especes a la cloture de l'exercice	158,647,462	41,681	158,689,143

38 AUTORISATION DE PUBLICATION

La publication des états financiers a été autorisée conformément à la résolution du Conseil d'administration en date du 03 avril 2023 (correspondant au 12 Ramadan 1444H).

Annexe 5: Conseil de la Charia du Groupe de la Banque Islamique de Développement

**Au nom d'Allah, Le Clément,
Le Miséricordieux**

Rapport d'audit de Charia - 1443H/1444H

**Louanges à Allah. Prière et
bénédictio n sur le Prophète,
sa famille et ses compagnons.**

**Excellence Madame la Présidente du Conseil des Gouverneurs,
Excellences les membres du Conseil des Gouverneurs**

Assalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuhu

Conformément au règlement du Conseil de Charia du Groupe de la Banque islamique de développement (Groupe de la BID) et considérant les fonctions du Conseil de Charia qui consistent à vous soumettre un rapport d'audit de Charia annuel sur les activités du Groupe de la BID au titre de l'exercice 1443/1444, nous tenons à vous informer que nous, représentés dans le Sous-Comité conformément à la pratique arrêtée au sein du Conseil de Charia, avons vérifié de façon générale les principes et les contrats utilisés dans les transactions ainsi que leurs applications, lesquels nous ont été présentés, de la BID (Ressources ordinaires en capital), du Fonds waqf des ressources du compte spécial, de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, de la Société islamique pour le développement du secteur privé, de la Société internationale islamique de financement du commerce, du Fonds de solidarité islamique pour le développement, du Fonds d'investissement des biens awqaf, de la Fondation mondiale du waqf et de tous les fonds gérés par la BID au titre de l'exercice terminé le 7 Djoumada Al-Akhirah 1444H (31 décembre 2022G). Nous avons exercé le contrôle et mené l'audit requis – en s'appuyant sur Allah, puis sur le serment de conformité à la charia – pour exprimer notre opinion quant au degré de conformité du Groupe de la BID aux règles et principes de la Charia, aux fatwas, résolutions et directives rendus par le Conseil de Charia.¹

La responsabilité de s'assurer que le Groupe de la BID mène ses activités conformément aux règles et principes de la Charia relève de la Direction et quant à nous, notre responsabilité se limite à exprimer une opinion de Charia indépendante, fondée sur notre audit des activités du Groupe de la BID.

Notre audit a porté sur l'examen des procédures utilisés par le Groupe de la BID dans divers types de transactions. Nous nous sommes fondés dans notre audit sur des éléments et des justifications pertinents pour nous assurer que le Groupe de la BID n'a pas enfreint les règles et principes de la Charia.

¹ Membres du Conseil de Charia du Groupe de la BID: S.É. Sheikh Muhammad Taqi Usmani (Président), S.É. Sheikh Abdullah S. Al Meneea (Vice-Président), S.É. Dr Usaid Al-Kilani, S.É. Dr Basheer Ali Omar, S.É. Dr Koutoub Moustapha Sano, S.É. Dr Mohamed Raougui, et S.É. Dr Muhammad Syafii Antonio (membres).

Notes Annexes aux Etats Financiers Distincts

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Considérant ce qui vient de précéder, nous avons formulé l'opinion ci-après:

1. Nous estimons que le Groupe de la BID a pris les mesures nécessaires pour exécuter les contrats déjà préparés et revus par le Conseil de Charia.
2. L'affectation des profits et pertes répond au principe adopté par le Conseil de Charia, conformément aux règles et principes de la Charia.
3. Les gains tirés de sources ou de transactions non-autorisées par la Charia sont écartés conformément à nos arrêts, et ce dans l'attente de les dépenser dans des œuvres de bienfaisance au su du Conseil de Charia.
4. La zakat au titre des biens publics et des biens waqf n'est pas obligatoire. Par conséquent, le Groupe de la BID n'est pas soumis à zakat car ses avoirs font partie des biens publics ou des biens waqf. Dans le cas des autres institutions, la BID ne peut acquitter la zakat que si elle est dûment autorisée par celles-ci. Ainsi, la zakat est de la seule responsabilité de ces institutions.

Nous prions Allah, Le Tout-Puissant, de guider le Groupe de la BID sur le droit chemin au service de l'oumma.

Wassalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuhu



S.E. Cheikh Muhammad Taqi Usmani

Président du Conseil de Charia



Aboubacar Salihou KANTE

Chef de la Section de Conformité à la Charia

Djeddah, 7 ramadan 1444H (29 mars 2023G)



De la SID Rapport Annuel

© La Société islamique pour le développement du secteur privé

Tous les droits sont réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie et l'enregistrement, sans l'autorisation écrite du titulaire du droit d'auteur. Une telle autorisation écrite doit également être obtenue avant qu'une partie de cette publication ne soit stockée dans un système de récupération de quelque nature que ce soit.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à icd@isdb.org



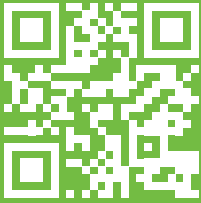
Conçu et produit par Blackwood
(weareblackwood.com)
et la SID.

La photographie

Sauf indication contraire, les photographies qui figurent dans le présent rapport sont protégées par le droit d'auteur de la SID. Cela comprend des photographies sélectionnées par des citoyens des pays membres de la SID prises dans le cadre du 3^{ème} concours de photographie mobile de la SID. Les termes et conditions du concours sont pris en compte. Présentant la culture, le patrimoine, les habitants et le développement de leur pays, ces photographies ont été prises entre le 15 février 2023.

© Shutterstock: Pages 1, 4, 15, 18, 20, 23, 26, 29, 33, 35, 36, 44, 48, 52, 60, 144





**La Société islamique
pour le développement
du secteur privé**

PO Box 54069
Jeddah 21514
Kingdom of Saudi Arabia

+966 12 644 1644

+966 12 644 4427

icd@isdb.org

www.icd-ps.org

@icd_ps

icdps

icdps

icdps



IsDB 
البنك الإسلامي للتنمية
Banque Islamique de Développement

Membre du Groupe de la Banque
islamique de développement